4me ANNÉE. N° 1. 15 MAI 1860.

LA MAITRISE

JOURNAL
des
PETITES MAITRISES.

J. D'ORTIGUE,
Directeur.

HEUGEL et Cie,
Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. **F. BENOIST.** **CHARLES GOUNOD.**

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise.* Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

2. Chant seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise.* — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue Jean-Jacques Rousseau, 8. — 3226.

SOMMAIRE DU N° 1.

CONVOCATION AU CONGRÈS.

Nous serions entrés certainement dans notre quatrième année, non, certes, avec un sentiment de découragement, mais avec un profond sentiment de tristesse, si nos amis, si les partisans des doctrines que nous défendons, n'étaient venus, avec vous tous, chers et assidus lecteurs, nous ranimer de leurs sympathies. Nous savons maintenant qu'il y a des cœurs qui nous entendent et qui nous répondent. Jamais les lettres n'ont été si chaleureuses, si nombreuses, si expansives. Jamais les témoignages personnels n'ont été plus multipliés et plus vifs. C'est, de tous côtés, comme un élan nouveau de la part de ceux qui s'intéressent à notre œuvre. Les principaux organes de la presse religieuse se sont émus. Nos excellents compositeurs nous sont restés fidèles et se sont empressés de nous offrir des manuscrits écrits expressément pour *la Maîtrise*, comme on en jugera par ce premier numéro. Il est impossible qu'une cause qui a gagné et qui de jour en jour appelle à elle tant d'intelligences d'élite, tant d'âmes élevées et chrétiennes, ne triomphe pas. Ce sera plus tôt, ce sera plus tard; nous verrons ce triomphe ou nous ne le verrons pas, peu importe : il est assuré. Le numéro prochain sera consacré à l'analyse de notre correspondance; aujourd'hui, donnons-nous rendez-vous au Congrès pour nous entendre, nous voir, nous concerter, nous mieux connaître, nous fortifier et nous éclairer les uns et les autres, et nous distribuer les détails de la tâche commune.

J. d'Ortigue.

AVIS.

L'assemblée préparatoire du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse aura lieu le vendredi 25 mai, dans les salons d'Érard, facteur de piano, 13, rue du Mail, à une heure de l'après-midi.

Ont envoyé leur adhésion au Congrès : MM. l'abbé Alamant, à Cahors; Boissier-Duran, ancien maître de chapelle de la cour de Parme; F. Delsarte; l'abbé Alfred Dufay, maître de chapelle au séminaire de Saint-Sulpice; Martineau, maître de chant à la cathédrale de Nantes; A. Massart, maître de chapelle de la collégiale de Saint-Quentin; Gustave Poix, organiste à Chauny (Aisne); Vincent, membre de l'Institut.

L'ÉPISCOPAT A PARLÉ !

Tandis que le mois dernier, dans un de ces moments d'expansion qui sont souvent notre seul soulagement, nous nous laissions aller à toute l'amertume de notre cœur en voyant le peu de sympathie que nos efforts rencontrent auprès d'une partie du clergé, un prêtre éminent, le promoteur de notre Congrès de musique religieuse, M. l'abbé Victor Pelletier, chanoine d'Orléans, entreprenait de faire briller aux yeux de tous la lumière d'un grand fait, à savoir : que jamais, à aucune époque, le clergé français, considéré dans sa plus haute expression, qui est l'Épiscopat, n'avait proclamé plus solennellement les doctrines dont *la Maîtrise* se glorifie d'être l'organe, qu'il ne l'a fait dans de graves circonstances qui remontent à peine à quelques années.

Dans les Conciles provinciaux assemblés en France en 1850 et 1851, l'Épiscopat français a renouvelé et maintenu la doctrine constante, invariable, de l'Église, sur le plain-chant, la musique, la psalmodie, l'orgue, etc.; et avec quelle netteté! avec quelle fermeté! avec quelle précision ! on le verra dans dans le document qui suit. Tout y est: 1° la suprématie du plain-chant dans le culte; —2° l'obligation pour tous les ecclésiastiques et séminaristes d'en faire une étude sérieuse; —3° l'obligation de l'exécuter avec gravité, lenteur, douceur, onction, piété; — 4° l'admission de la musique extérieure bornée à certains cas exceptionnels, à la condition expresse de sa subordination à la liturgie, de se conformer au type religieux et de bannir tout ce qui appartient à l'expression mondaine et théâtrale; — 5° l'obligation non moins étroite pour l'organiste de ne s'écarter en rien du vrai style de l'instrument, et de rejeter tout ce qui est orchestral et profane, etc.

Il n'est aucun des abus signalés tant de fois par *la Maîtrise*, qui ne puisse être corrigé par quelque disposition des décrets des Conciles provinciaux. Et comme ces décrets ont été approuvés par le Souverain Pontife, ils sont revêtus, aux yeux de tout catholique, de l'autorité la plus haute.

Ainsi, à la veille de la publication de *la Maîtrise*, l'Épiscopat lui avait tracé en quelque sorte son programme. Néanmoins, en présence de l'indifférence qu'une portion du clergé a témoignée pour notre œuvre, il était de notre devoir de rentrer en nous-mêmes et de nous demander si, tout en nous montrant au fond fidèles à la doctrine, nous n'avions pas quelquefois failli dans la forme ; si nous avions toujours observé la mesure et la discrétion convenables; si nous avions toujours parlé à propos. Que l'autorité ecclésiastique fasse entendre sa voix; nous serons, à son égard, comme les petits enfants; nous serons tout oreilles pour l'écouter : *Velox ad audiendum.*

En ce moment où *la Maîtrise* subit une transformation, renouvelons notre obéissance sans bornes à cette grande et paternelle autorité; lui soumettant toutes nos idées, toutes nos vues, tous nos travaux, tous nos discours et toutes nos actions; la priant de nous éclairer, de nous guider, et, s'il y a lieu, de nous redresser. Mais aussi qu'il nous soit permis de la supplier humblement de daigner veiller à l'exécution des décrets qu'elle-même a portés, d'en régler l'application, afin que les prêtres chargés de l'organisation des chants dans les paroisses, que les maîtres de chapelle et les organistes se prêtent et se conforment à ces hautes instructions, et se montrent, suivant l'expression de l'apôtre, *factores verbi et non auditores tantum.*

Enfin, prions cette grande et paternelle Autorité de répandre ses bénédictions sur notre œuvre, et d'accorder de temps en temps un encouragement à des efforts, sans doute bien faibles et bien insuffisants, mais, nous osons le dire, inspirés par le plus ardent et le plus profond dévouement à notre sainte Église catholique.

J. d'Ortigue.

LE PLAIN-CHANT ET LA MUSIQUE

DEVANT LES CONCILES PROVINCIAUX.

Durant la période décennale qui vient de s'écouler, les quinze provinces ecclésiastiques de France, Besançon et Cambrai exceptés, ont célébré leur Concile provincial, et même deux provinces, Reims et Bordeaux, en ont eu plusieurs; nous ne comptons pas la nouvelle Métropole de Rennes. Il nous a semblé opportun de rechercher si le plain-chant et la musique religieuse avaient attiré l'attention de NN. SS. les archevêques et évêques. Or, c'est avec une vive satisfaction que nous avons reconnu que les principes, que la *Maîtrise* ne cesse d'arborer et de défendre, ont été nettement formulés dans tous les Conciles qui se sont occupés de la matière, et proclamés avec une vigueur et une autorité qui ne sauraient nous appartenir.

Ces Conciles sont au nombre de sept, savoir : Soissons (Reims 1849), Albi (juin 1850), Bordeaux (juillet 1850), Aix (septembre 1850), Toulouse (septembre 1850), Clermont (Bourges, octobre 1850) et Auch (1851). Nous ne pouvons mieux commencer la quatrième année de la *Maîtrise* qu'en mettant sous les yeux de nos lecteurs les importants décrets que nous devons au zèle éclairé de l'Épiscopat, décrets que le Siége Apostolique a corroborés de sa révision, et que nous n'hésitons pas à prendre pour ligne invariable de conduite et de doctrine. Ici deux motifs péremptoires nous déterminent, ou plutôt nous confirment dans des convictions depuis longtemps arrêtées : le premier, c'est que l'art doit nécessairement travailler dans le sens de celui qui l'appelle à son aide, et qui lui impose un objet et un but; le second, c'est que les évêques savent mieux que qui que ce soit ce qui convient dans les églises, ce que ré-

clament les besoins des peuples. Cela dit, nous traduisons, et le plus fidèlement possible.

I. Concile de Soissons; tit. III, chap. 7.

Comme il n'y a rien de plus contraire et de plus nuisible à la discipline ecclésiastique que de traiter dans les églises la divine psalmodie avec mépris et négligence, les curés veilleront à ce que le chant soit exécuté à l'unisson, sans précipitation ni rapidité, et que le chœur soit dirigé par des hommes exercés dans le chant ecclésiastique, c'est-à-dire dans le plain-chant. Car ce qu'on chante dans les églises, pour célébrer les louanges de Dieu, doit être autant que possible chanté de façon à instruire le peuple, en ce sens que, grâce à une expression inspirée par la prière et la dévotion, les auditeurs puissent s'élever vers Dieu et vers les choses célestes.

Si l'on se sert de l'orgue ou d'autres instruments, ces instruments de musique n'auront pas d'autre objet que d'ajouter au chant des textes une expression particulière, afin que le sens des mots pénètre plus avant dans l'âme des auditeurs, et que les cœurs, saintement émus, se sentent portés à la contemplation des choses spirituelles, à l'amour de Dieu et des vérités divines.

La musique légère ou peu décente, qui rappelle les cantilènes profanes, ne doit avoir aucune place dans l'office divin; elle est tout à fait indigne d'entrer dans le chœur d'une église.

II. Concile d'Albi; tit. IV, décret 3.

Que le chant soit exécuté fidèlement et dignement; que ce soit le plain-chant; qu'il ne soit ni précipité ni criard, et qu'il ne sente en rien la cantilène profane. Les prêtres y feront attention, non-seulement aux jours de dimanche et de fête, mais encore aux jours de la férie; principalement aux offices des morts, qui trop souvent sont chantés de manière à jeter du ridicule sur les cérémonies saintes et même sur le redoutable mystère, au lieu de favoriser la religion et la dévotion des peuples.

On s'appliquera aussi à former tous ceux qui remplissent dans l'église une charge quelconque, enfants, chantres et autres. De tous on exigera moralité, et, suivant l'âge, gravité et respect. On bannira toute précipitation, toute mauvaise tenue; les vêtements seront propres et en rapport avec les fonctions de chacun.

On se procurera des chantres en nombre suffisant; on leur enseignera avec soin le chant ecclésiastique, et l'on n'admettra pas d'enfants de chœur complétement illettrés.

III. Concile de Bordeaux; tit. II, chap. 5.

I. Le plain-chant est vraiment et proprement le chant ecclésiastique; il a été institué et il est merveilleusement adapté pour élever les auditeurs jusqu'au culte de Dieu, jusqu'à la piété et la ferveur. Que les curés empêchent la précipitation, une trop grande rapidité ou une trop grande lenteur; et qu'ils prennent garde aux voix discordantes et déréglées qui font disparaître toute mélodie. Qu'ils s'efforcent d'obtenir que, par le moyen d'une exécution modeste et calme, l'âme de ceux qui chantent se nourrisse de la douceur des textes, et que les oreilles de ceux qui écoutent aient le charme de les entendre prononcer (1). Qu'ils veillent en outre à ce que rien ne soit supprimé ou remplacé arbitrairement dans les morceaux qui sont à chanter, la règle étant de ne chanter que ce qui est marqué pour être chanté (2).

II. Quoique le plain-chant soit de beaucoup préférable, comme plus propre à exciter la piété (3), cependant, si quelquefois il arrive d'employer la musique, il faut écarter avant tout la musique mondaine et théâtrale, ainsi que celle qui rappelle des cantilènes profanes, absorbe et supprime les mots. On doit au contraire faire en sorte que les mots soient distinctement perçus, que l'exécution en imprime le sens plus profondément dans l'âme, et qu'elle y excite plus de dévotion. On ne chantera rien dans l'église qui ne soit approuvé, même en dehors de l'office. Si quelquefois l'orgue joue seul, que son jeu soit grave et étranger à toute mélodie profane.

(1) Concile d'Aix-la-Chapelle, en 816, liv. I, chap. 137.

(2) Benoît XIII au Concile de Latran, 1725, tit. XV, chap. I.

(3) Benoît XIV, Bullaire, du 19 février 1749, § 2.

IV. Concile d'Aix; tit. XI, chap. 1er.

Que les curés tiennent éloignée du chœur cette musique moins grave qui rappellerait les cantilènes profanes. Qu'on ne chante rien dans les églises qui ne soit approuvé par l'Ordinaire, de peur que, par ignorance ou irréflexion, il ne se glisse dans les textes quelque chose de contraire à la foi et à l'honneur du culte sacré.

V. Concile de Toulouse; tit. III, chap. 3.

Les évêques, les curés et ceux qui desservent les églises n'oublieront point que le chant ecclésiastique contribue puissamment à la solennité de l'office divin. En effet, les mélodies pieuses ont le mérite d'aider l'homme à produire plus aisément des affections de foi, d'amour, de prière et de repentir, et à les sentir plus profondément; c'est pourquoi la sainte liturgie, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, s'est servi du chant. Les bienfaits de Dieu, les victoires de son peuple et ses prospérités, aussi bien que les calamités, les défaites, les exils et les désastres, furent toujours célébrés par des cantiques, afin que l'hommage des cœurs consolés et reconnaissants, affligés et suppliants, fût plus dignement offert à la divine Majesté.

Mais il a fallu toujours veiller aux abus, et prendre garde que l'excellence des textes, ou la majesté et la simplicité des sons, ne reçussent quelque atteinte nuisible au culte sacré, bien loin de lui être profitable. Les cantiques, œuvre du génie privé, ont donc été écartés; on a seulement admis les cantiques tirés des saintes Écritures, ainsi que les hymnes, proses et offices canoniquement approuvés. Il a été également défendu de substituer aux accents pieux, graves et majestueux cette musique légère, voluptueuse et bouffonne qui sent plus les affections terrestres que le culte divin (1). C'est pourquoi le Concile de Trente a décrété que les élèves des séminaires apprendraient le chant ecclésiastique (2). Tout cela mûrement pesé, le Concile provincial, s'attachant aux ordonnances innombrables que les Conciles précédents ont faites sur la matière, statue ce qui suit:

I. Qu'on rétablisse, si elles n'existent plus, et, si elles existent, qu'on fasse refleurir dans les églises cathédrales les écoles d'enfants de chœur, et qu'elles soient instituées conformément aux prescriptions du Concile de Bourges de 1584, tit. 14.

II. Ceux qui dirigent les églises pourvoieront le chœur d'hommes exercés dans le chant ecclésiastique qu'on appelle le plain-chant; car ce chant convenablement rendu est plus goûté des chrétiens pieux et éclairés, qui le préfèrent avec raison à la musique (3). Il est permis cependant, surtout dans les solennités, d'accompagner le plain-chant de faux-bourdons, à la condition toutefois que l'intégrité du chant soit respectée, et qu'à cette occasion on ne change rien à la musique bien réglée (4).

III. Dans les séminaires, tous recevront fréquemment des leçons de chant, afin que les clercs, une fois parvenus au sacerdoce et appelés à la direction d'une église, puissent établir des écoles de chantres, et qu'ils ne dédaignent pas d'y présider, à l'exemple de saint Grégoire le Grand.

IV. Lorsque la nécessité contraint d'admettre des chantres laïques, les curés auront soin d'éloigner du chœur ceux qui dépareraient par des vices publics le don qu'ils ont reçu d'en haut, et de confier l'emploi à ceux qui sont en état de mettre leur voix d'accord avec leur cœur, en joignant la dévotion à une exécution correcte.

V. Jamais, dans les offices paroissiaux, on ne se servira de cantiques en langue vulgaire, si ce n'est aux jours de la première communion et de la confirmation. Lorsqu'en ces jours, et aussi durant les missions, le mois de Marie et les exercices de même genre, les curés confient le chant à un chœur de jeunes filles, il faut que les paroles et les mélodies soient faciles à saisir, afin que le peuple puisse accompagner de la pensée et de la voix (5).

VI. La musique instrumentale et bruyante ne sera employée que rarement et avec mesure, et jamais elle ne fera

(1) Concile de Trente, session XXII, décret concernant la messe.

(2) Sess. XXIII, *de reform.* chap. 18.

(3) Benoît XIV, *ibid.*

(4) Jean XXII, Extrav. comm, liv. III, tit. I, chap. unique.

(5) Concile de Bourges, 1584, tit. I, can. 3 et 6.

rien entendre de profane, de mondain, ni de théâtral (1). Il faut donc empêcher cette intempérance et ce tumulte déplacé de sons, qui font disparaître les mots et délectent les oreilles d'une manière frivole ou dangereuse. Bien loin de porter les fidèles aux saintes affections de la piété, ce genre de musique afflige et fait fuir les vrais adorateurs que Dieu recherche.

VII. Nous défendons expressément d'employer l'orgue, dont nos pères ont transmis l'usage à l'Eglise pour le culte et le service divin (2), et les cloches qui reçoivent une bénédiction pour être les trompettes de l'Eglise militante, chargées d'appeler le peuple à la prière et à la prédication (3), à reproduire des mélodies légères ou d'indécentes chansonnettes (4).

VI. Concile de Clermont; tit. IV, décr. 4.

I. Le Concile provincial, considérant combien l'exécution religieuse et soignée du chant grégorien procure aux fidèles de charme et d'utilité, désire extrêmement que tous, par une pieuse émulation, se fassent gloire d'y prendre part. En conséquence, il ordonne et il prescrit à tous les curés de former, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, des jeunes gens capables de chanter et de psalmodier correctement. On ne substituera jamais des chants en langue vulgaire, même à la plus minime partie du chant liturgique; on ne s'en servira point non plus pendant la grand'messe. On repoussera pareillement ces modes de musique profane, qui détournent l'âme des choses pieuses pour la porter à des affections mauvaises ou hors de propos. On préférera les cantiques connus et faciles à tous autres; les nouveaux ne seront point admis sans l'approbation de l'Ordinaire.

II. La musique, d'après l'exemple de l'auteur inspiré des Psaumes, peut être reçue dans les temples et admise à louer Dieu, mais seulement celle qui a le don d'élever les cœurs en haut et d'enflammer la piété. C'est pourquoi il faut absolument observer le décret du Concile de Trente, qui prescrit d'éloigner des églises ces morceaux qui, rendus soit par des voix, soit par l'orgue, respirent quelque chose de voluptueux et d'impur (5), et se rappeler en outre les recommandations de Benoît XIV, qui désire que les exécutants ne fassent rien entendre de profane, de mondain, ni de théâtral.

VII. Concile d'Auch; tit. III, chap. 7.

Pour chanter des hymnes et des psaumes, nous avons, dit saint Augustin, les leçons, les exemples et les préceptes de Notre Seigneur lui-même et des Apôtres (6). Par conséquent, dès le principe, a été introduite dans le monde chrétien la coutume de chanter et de psalmodier, qui plus tard fut approuvée par les Pères et les Conciles. Certainement le chant ecclésiastique ne contribue pas médiocrement à la splendeur du culte divin et à l'élévation des âmes vers Dieu; mais comme dans les meilleures choses la négligence ou les abus s'introduisent, le Concile d'Auch prescrit d'observer à l'avenir ce qui suit :

I. Sur le modèle des écoles d'enfants de chœur annexées aux églises cathédrales, les curés auront soin de former autant que possible un chœur de jeunes gens ou d'enfants à l'aide duquel, toute vaine affectation ou rusticité soigneusement écartée, on puisse propager parmi les fidèles la bonne pratique du chant d'église.

II. La messe sera chantée tous les dimanches et fêtes, conformément à la discipline de l'Église, qui doit être rétablie partout où elle n'est plus observée. Il faut remarquer que, dans une messe chantée, on ne peut rien omettre de ce qui, selon les rubriques, est à chanter soit par le célébrant, soit par le chœur.

III. Que les chants soient graves, pieux et distincts, appropriés à la maison de Dieu et aux divines louanges, afin

(1) Benoît XIV, *ibid.*, § 3.

(2) Concile de Paris, 1528, décr. 17.

(3) Concile de Cologne, 1336, part. 9, chap. 14.

(4) Concile de Toulouse, 1590, part. 3, chap. 1, n° 24.

(5) Session XXII, *ibid.*

(6) Edit. Bened, ep. 55, tom. II, p. 142, n° 34.

que les mots soient compris et que les auditeurs se sentent portés à la piété (1). Les maîtres de chœur ne permettront pas que dans les hymnes, psaumes et autres parties du saint office, on introduise indiscrètement quelque nouvelle manière de chanter contraire à la simplicité et à la majesté du chant ecclésiastique.

IV. Les chants profanes sont absolument interdits dans l'Église de Dieu (2); on ne doit pas non plus y entendre des airs mondains accommodés mal à propos à des textes pieux. Dans les prières liturgiques, on n'insérera point de chants en langue vulgaire ; ceux-ci pourront être seulement permis avant et après les offices publics, dans les catéchismes, missions, exercices de confrérie et autres de même genre : jamais aux bénédictions et processions du Très-Saint-Sacrement.

V. Le plain-chant, conformément à son nom, doit être simple et facile; toute manière de chanter molle et voluptueuse sera donc écartée (3).

VI. La musique n'usurpera point la place du plain-chant; si, dans les jours les plus solennels, on veut l'employer et l'adjoindre, elle devra être toute dévote et tout ecclésiastique, conformément aux prescriptions d'Alexandre VII (4) et d'Innocent XII (5).

VII. Indépendamment de l'orgue, on n'admettra que rarement des instruments, et seulement ceux dont les pieux concerts soient propres à toucher les cœurs et à les porter à Dieu. L'organiste, mettant entièrement de côté les accents du théâtre, fera entendre durant les saints offices et aux moments marqués de belles et graves modulations.

Maintenant, nous en appelons au jugement de nos lecteurs, ces ordonnances rapprochées les unes des autres ne forment-elles pas un ensemble saisissant et complet? Quelque point essentiel a-t-il échappé à la pénétration de nos Évêques? Ne serait-il pas facile, à l'aide des documents qui précèdent, des citations qui les corroborent, d'écrire un traité spécial, pratique, et des plus intéressants? A ces questions, on ne peut que répondre affirmativement et exprimer tout haut le vœu que les artistes et amateurs, prêtres et laïques, écoutent avec docilité cette grande voix de l'Épiscopat contemporain, retentissant dans nos derniers Conciles; et que chacun sache faire à l'intérêt public et à l'autorité seule compétente le sacrifice de ses goûts personnels. Quant au traité à composer, la *Maîtrise* le fait avec un zèle et une application que nous n'avons pas à louer.

Victor Pelletier,
Chanoine de l'Église d'Orléans.

ERRATA. Il s'est glissé, dans le numéro d'avril dernier, deux fautes d'impression que nous devons signaler : col. 187, ligne 31, lisez : *proscrivent*, au lieu de *prescrivent;* col. 189, ligne 17, lisez : *incommunicable*, au lieu de *incommutable.*

(1) Act. de l'Égl. de Milan, édit. de Paris, p. 145, n° 66.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Piæ sollicitudinis*, § 1, 23 avril 1657.

(5) Décret du 20 août 1692.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

CONGRÈS

POUR LA

RESTAURATION DU PLAIN-CHANT ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.



SÉANCE PRÉPARATOIRE

Tenue à Paris, le vendredi 25 mai 1860, dans les salons d'Érard, rue du Mail, 13.

PROCÈS-VERBAL.

Le vendredi 25 mai 1860, dans une des salles de la maison Érard, rue du Mail, nº 13, se sont assemblés les membres du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse, dont les noms suivent (1).

M. l'abbé Pelletier, chanoine de l'Église d'Orléans, et M. J. d'Ortigue, directeur de *la Maîtrise*, sont au bureau. Ils invitent M. Adrien de La Fage à venir y prendre place.

M. Rabutaux occupe le bureau du secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance, M. l'abbé Pelletier prie les personnes qui composent la réunion de vouloir bien s'inscrire sur un registre de présence et à donner leur adresse (voir la liste ci-après).

A deux heures la séance est ouverte. M. Pelletier, tant en son nom qu'au nom de M. d'Ortigue, commence par remercier l'assemblée de l'empressement avec lequel il a été répondu à l'appel qui a été fait. Ensuite, après avoir expliqué que le bureau provisoire se compose ainsi qu'il vient d'être dit ci-dessus, M. Pelletier se lève et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est uniquement à la force des choses et à l'empire des circonstances que je dois l'honneur de présider cette réunion préparatoire et d'y prendre le premier la parole.

« Lorsque, il y a trois ans, le journal *la Maîtrise* vint réclamer une place parmi les organes de la publicité, pour plaider la cause du plain-chant et de la vraie musique d'église, et qu'un appel fut fait à toutes les bonnes volontés et à toutes les sympathies, pour ma part je crus pouvoir y répondre en suggérant à l'un des rédacteurs, M. l'abbé Jouve, chanoine de l'Église de Valence, écrivain et compositeur distingué, l'idée et le moyen d'un Congrès, c'est-à-dire d'une assemblée d'artistes et d'ecclésiastiques, spécialement convoquée pour poser, débattre et résoudre les diverses questions théoriques et pratiques se rattachant à la matière.

« M. l'abbé Jouve voulut bien accueillir chaleureusement cette première ouverture et en faire part à l'honorable M. d'Ortigue, directeur-rédacteur en chef de *la Maîtrise*, qui, à son tour, me pressa très-vivement d'esquisser un programme.

« Ce programme parut dans *la Maîtrise* le 15 juin 1859; il est devenu comme le principe générateur des adhésions qui se sont successivement révélées depuis un an, et qui nous autorisent à croire que l'idée du Congrès est mûre et qu'on peut désormais en tenter la réalisation.

« Quant au programme lui-même, il vous a été distribué ; il est actuellement sous vos yeux ; c'est une ébauche, une œuvre purement liminaire, qui appelle modification et perfectionnement, un simple jalon posé sur la route et rien de plus. Nous y reviendrons tout à l'heure, et vous nous direz, Messieurs, ce qu'il en faut faire.

« Tel est en peu de mots, et jusqu'à ce jour l'historique du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église.

« Maintenant, avant d'aborder le côté pratique de cette réunion préparatoire, il me paraît indispensable de définir d'une manière nette et précise la position du Congrès, l'étendue et les limites de son action.

« La position. Le Congrès est une œuvre d'initiative privée, un concours spontanément offert dans l'intérêt de la religion et de l'art à tous ceux qui, par devoir, par état ou par goût s'occupent de musique sacrée. Parmi les innombrables et lumineuses maximes que renferme la Sainte-Écriture, il y a un mot singulièrement précieux qui, sans cesse invoqué, fournit toujours des aperçus nouveaux, c'est le célèbre *Vœ soli !* malheur à qui est seul. Malédiction générale, j'ose le dire, qui poursuivrait et atteindrait le génie lui-même, si d'aventure le génie s'obstinait à vivre dans le désert et à se repaître uniquement de sa propre admiration. L'égoïsme poussé à un tel excès est heureusement rare ; il est admis au contraire que les dons que Dieu met en nous,

(1) Voir la liste des membres présents, à la suite du procès verbal.

c'est-à-dire nos qualités et aptitudes diverses, sont autant le bien des autres que le nôtre propre.

« De là, Messieurs, ce besoin d'expansion de la vérité, dès qu'elle a élu domicile dans des intelligences capables de la comprendre et de la féconder; de là les dévouements infatigables, les labeurs de tout apostolat qui, dans le plan de la Providence, correspondent à des nécessités, misères et indigences de l'esprit ou du cœur, de la science ou de l'art auxquelles il faut obvier. Nous le disons hardiment, l'inégale répartition en ce monde du talent et de l'expérience tend à resserrer les liens qui unissent les hommes entre eux, en rapprochant celui qui ne sait pas de celui qui sait, celui qui sait moins de celui qui sait plus.

« Tels sont, Messieurs, les principes inattaquables qui servent de base à toutes les écoles, à toutes les académies, à toutes les sociétés savantes; or, un congrès est aussi une école, une académie, une société savante. Seulement, la permanence ne lui est point acquise; ses jours sont comptés; c'est à lui d'utiliser pleinement sa courte existence et de se donner le mérite de produire beaucoup en peu de temps.

« Mais, dans l'espèce, quelle peut être l'action de notre Congrès, et l'étendue de cette action? Il s'agit de musique religieuse, du rôle qui est assigné dans les églises à ce genre spécial, du caractère et du style qui lui sont propres, des défauts qu'il doit éviter; et par musique religieuse nous entendons, non seulement les morceaux écrits dans la tonalité moderne et destinés à contribuer pour leur part à l'éclat du culte extérieur, mais encore, avant tout et surtout, le vénérable et antique plain-chant, actuellement défiguré par d'innombrables altérations qui ont prodigieusement nui à son originalité, à son mérite intrinsèque, à sa popularité et à ses effets sur les âmes. Or, une assemblée comme la vôtre, Messieurs, peut ici rendre à la religion et à l'art un service de premier ordre, celui de poser et d'arborer les saines doctrines sur la matière, et par suite de lancer dans la voie les aptitudes riches et dociles, de guider les élans généreux mais inexpérimentés, de modérer tout progrès qui ne tiendrait pas suffisamment compte de l'élément traditionnel.

« Ce service est d'autant plus opportun que, dans les Conciles provinciaux célébrés en France depuis dix ans, l'Épiscopat s'est légitimement préoccupé des nécessités présentes et actuelles, en ce qui touche la musique sacrée, et qu'il a formulé en quelque sorte l'exposé de ses besoins. Les documents insérés dans *la Maîtrise* (numéro du 15 mai dernier), en sont la preuve authentique. Il y a là, Messieurs, un fait considérable, qui se recommande de lui-même à votre attention. Il importe de savoir si, après avoir défini en toute modération les exigences et les bienséances du culte divin, les Évêques peuvent compter sur le concours de ceux qui cultivent et représentent l'art, de ceux dont les œuvres musicales sont assurément susceptibles de prendre cette expression simple et élevée, majestueuse et splendide qui convient à l'Église. Sans doute, et déjà quelques talents isolés ont entendu l'appel, mais nous pouvons espérer davantage. Que la voix d'un Congrès réponde à la grande et puissante voix des Conciles, et à l'instant on réalise un fait et un accord d'une portée immense, et dont les résultats dans le présent et dans l'avenir sont à la lettre incalculables.

« Cet accord, Messieurs, serait-il impossible? Nous ne le pensons pas. Dans toute affaire, il y a une situation donnée, avec ses avantages et ses inconvénients. Les médiocrités, les natures raides et exclusives peuvent s'en plaindre, mais le vrai talent s'anime en face d'un programme; loin de s'irriter des limites qu'on dresse autour de lui, il s'empare habilement des obstacles pour les transformer en moyens, et il lui arrive ainsi de s'ouvrir des voies inconnues, d'obtenir des succès aussi glorieux qu'inespérés.

« Il se peut, néanmoins, que tout en écoutant respectueusement les décrets des Conciles et en ne négligeant rien pour y déférer, le Congrès ait aussi des vœux à exprimer et à recommander à la bienveillante et paternelle sollicitude de l'Épiscopat.

« Vous ne doutez pas, Messieurs, de l'empressement avec lequel des vues dictées par un amour sincère du bien et de l'art religieux seraient accueillies par nos Évêques. Je n'ai point mission, il est vrai, de parler ni de stipuler ici en leur nom; mais je crois connaître assez l'esprit qui inspire et dirige les hommes éminents qui sont à la tête des diocèses, pour affirmer qu'ils tiendront en grande considération des études et des travaux entrepris dans le cercle par eux déterminé et fixé; qu'ils aimeront à s'étayer de votre autorité pour triompher de certaines résistances, et qu'enfin, dans un sentiment d'estime et de reconnaissance pour l'art et pour les artistes, ils se feront un bonheur de les protéger de tout leur pouvoir.

« Après une trop longue indifférence, de nos jours, l'architecture, la peinture et la sculpture ont retrouvé, en plus d'une rencontre, les meilleures inspirations de l'art chrétien. Pourquoi la musique, Messieurs, n'obéirait-elle pas au mouvement? On a dit avec raison que certaines formes architectoniques ont la vertu d'agir profondément sur les âmes et de les disposer aux saintes impressions du recueillement et de la prière; mais ne serait-ce pas neutraliser fatalement cette influence salutaire, et tomber dans un perpétuel contre-sens, que de faire obstinément retentir nos églises romanes et ogivales de ces accents que le sensualisme payen lui-même n'a pas connus, et que seul il eût pu rechercher et avouer. Toute la question est là. Puissiez-vous, Messieurs, nous venir efficacement en aide, adopter pour le futur congrès un programme en rapport avec les besoins les plus urgents et cimenter une fois de plus l'alliance féconde et nécessaire du Vrai et du Beau représentés ici par la Religion et par l'Art! »

Ce discours, écouté d'un bout à l'autre avec l'attention la plus soutenue, est accueilli par des applaudissements unanimes.

M. Pelletier donne lecture du projet de programme destiné à régler les travaux du Congrès. Le projet est ainsi conçu :

1re Section. — Histoire de la musique d'église en France; partie grégorienne et non grégorienne. — Indications bibliographiques. — Actes du Saint-Siége, des Conciles et des Évêques, concernant le chant et la musique.

2e Section. — Situation présente des églises des villes et des campagnes, sous le rapport du chant et de la musique. — Enseignement du chant, de la musique et de l'orgue, dans les Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, les Séminaires et les Maîtrises; ses résultats. — Maîtres de chapelle et organistes: leur nombre, leur répertoire, les ressources d'argent et d'exécution dont ils disposent. — Concours des sociétés chorales. — Cantiques en langue vulgaire; usage et abus, caractère et défauts.

3e Section. — Véritable caractère de la musique d'église vocale et instrumentale. — Composition (1). — L'orgue, son style, son expression, les limites de cette expression; facture. — Plain-chant; sa restitution; son exécution, soit mélodique, soit psalmodique. — Son accompagnement. — Vœux à formuler et à émettre; principes à proclamer.

M. l'abbé Pelletier fait observer que ce programme n'est, à peu de chose près, que la reproduction de celui qui a déjà été publié dans la *Maîtrise* du 15 juin 1859. C'est le même travail réduit de quatre articles à trois. M. l'abbé Pelletier pense qu'après l'adoption de ce programme, tous les membres présents devront choisir celle des sections dont les matières répondent le mieux à leurs études, de manière à pouvoir former autant de Commissions que le programme contient de sections, et se préparer ainsi à l'avance sur les questions qui devront être débattues, discutées et, s'il se peut, résolues durant les cinq jours du Congrès; car, ajoute M. Pelletier, ce terme de cinq jours est le délai le plus long que le l'autorité accorde aux réunions de ce genre.

M. E. Gautier demande incidemment la parole. Il exprime la crainte que les cinq jours accordés aux travaux du Congrès ne soient insuffisants pour résoudre des problèmes aussi graves que ceux dont cette assemblée aura à se préoccuper.

M. l'abbé Pelletier fait remarquer que le bureau définitif et les Commissions vont être tout à l'heure constitués; que le bureau se fera un devoir de provoquer les travaux de ces Commissions, et qu'il y a lieu d'espérer que celles-ci se présenteront au Congrès avec des études déjà faites et des opinions arrêtées sur bien des points. Il ajoute que, d'ailleurs, une fois en fonctions, le Congrès ne perdra pas son temps; qu'il y aura, par exemple, chaque jour, réunion des commissions de midi à deux heures, et séance générale de trois à six heures.

Revenant au programme, M. Pelletier en fait suivre la lecture de quelques développements qui ont pour objet de bien expliquer le sens et la portée de chacun des articles, et la pensée de ceux qui les présentent à l'approbation de l'assemblée.

Les auteurs du programme n'ont pas hésité à y introduire le premier paragraphe bien qu'il ne s'applique qu'à l'étude du passé. Il est tout entier d'érudition, il est vrai, mais cette érudition est un des moyens d'atteindre le but que se propose le Congrès. Le présent est intimément lié au passé et le passé éclaire le présent. M. Pelletier fait observer qu'il ne s'agit pas uniquement d'ouvrir des discussions orales profitables aux seules personnes qui y auront pris part, mais aussi de laisser après le Congrès des procès-verbaux dans lesquels les personnes restées étrangères à la réunion pourront trouver des notions solides et aussi complètes que possible.

La seconde section appartient tout entière à la statistique. On s'y propose de constater les faits existants. Cette recherche des faits révèle leur origine et les causes qui les ont amenés; elle est indispensable pour la connaissance des besoins auxquels il importe de donner satisfaction. Pour bien régler l'avenir, il faut être bien renseigné sur le présent. C'est ici surtout que le concours des membres du Congrès disséminés dans les divers diocèses nous sera fort utile. Ils pourront nous fournir des renseignements précis, intéressants, sinon complets, sur toutes les parties de l'art musical religieux, tel qu'il est pratiqué dans ces mêmes diocèses.

Les membres de la troisième section auront pour tâche de préparer les conclusions du Congrès; cette troisième section n'a plus exclusivement pour objet l'étude des faits, mais celle des mesures dont ils signalent la nécessité. Elle s'aide des documents recueillis dans les deux premières sections pour éclairer le but que nous avons à poursuivre et les résultats sérieux auxquels nous devons tendre. Ici viendront naturellement la discussion des doctrines, l'exposé des théories et des méthodes, les plus propres à répondre aux vœux de l'Épiscopat et à faire passer dans la pratique les grands principes proclamés par lui dans les Conciles provinciaux.

Après ces explications, la discussion s'ouvre sur les termes du programme.

M. l'abbé Alix demande que le mot *composition* soit ajouté dans la nomenclature de la troisième section. L'amendement est adopté.

M. Calla regrette de ne pas voir dans le programme une quatrième section. Il donne de sincères éloges au programme, mais il le trouve trop théorique. La première section s'occupe du passé; la seconde s'occupe du présent en constatant les faits; la troisième agite des idées générales et des théories; M. Calla voudrait que l'on pensât aussi à l'avenir. La *Maîtrise* a déjà, dans de nom-

(1) Le mot *composition* ne se trouvait pas sur le projet présenté. Il a été adopté, comme on va le voir à l'instant, sur la proposition de M. l'abbé C. Alix.

breux et savants articles, fait connaître les obstacles que rencontrent les plus judicieuses réformes; une quatrième section aurait pour objet d'étudier et de faire connaître les moyens à l'aide desquels ces obstacles pourraient être surmontés.

M. A. DE LA FAGE répond que la troisième section du programme renferme nécessairement les côtés que signale M. Calla, et que la mission du Congrès est non-seulement d'exprimer, mais encore d'indiquer les vrais moyens d'en venir à la pratique.

M. l'abbé CLERGEAU regrette que les mots du programme publié par *la Maîtrise* du 15 juin 1859 : *Comment pourrait-on préparer les voies à l'unité dans le plain-chant comme on la possède déjà dans la liturgie?* ne se retrouvent pas dans le programme proposé. Il pense que si le Congrès, avant tout, se posait comme voulant travailler à établir l'unité, il rallierait d'universelles sympathies.

M. PELLETIER répond que le programme discuté est absolument le même que l'ancien, quant à l'esprit et aux tendances; que la question signalée par M. Clergeau s'y trouve implicitement contenue; qu'il n'y a aucun membre du Congrès qui ne désire du reste l'unité. Il fait observer qu'il faut éviter d'alarmer certains intérêts matériels et d'aller se heurter contre des difficultés plus sérieuses qu'on ne croit.

M. l'abbé ALIX rappelle en outre qu'il y a ici le droit des Évêques, et qu'en présence de ce droit il faut se montrer circonspect.

M. l'abbé PELLETIER met aux voix le programme, dont il donne de nouveau lecture.

Ce programme est adopté à l'unanimité.

M. PELLETIER invite ensuite chaque membre à choisir la section à laquelle il désire appartenir, et à s'inscrire à cet effet sur les feuilles préparées par M. le Secrétaire. Il avertit que le même membre peut appartenir aux trois comités.

La séance reste un instant suspendue pour cette opération.

Après la reprise de la séance, M. l'abbé PELLETIER invite la réunion à élire son bureau définitif.

L'assemblée nomme comme membres du bureau définitif les membres de son bureau provisoire, en leur adjoignant en qualité de vice-présidents MM. Laurentie et Benoist.

Le bureau se trouve ainsi composé :

Président : M. l'abbé PELLETIER. *Vice présidents :* MM. Adrien DE LA FAGE; LAURENTIE; F. BENOIST; J. D'ORTIGUE. *Secrétaire général :* M. RABUTAUX.

M. PELLETIER, au nom du bureau provisoire, dont tous les membres se trouvent maintenus dans le bureau définitif, remercie l'assemblée et demande le concours de tous les membres présents pour mener à heureuse fin la tâche qui lui est confiée.

A l'époque du Congrès, il sera procédé à la nomination d'un trésorier et de deux ou trois secrétaires adjoints.

M. le président consulte l'assemblée sur la question de savoir à quelle époque et en quelle ville aura lieu la session. L'assemblée exprime généralement le vœu que, pour donner aux membres le temps de travailler et de se préparer, la session soit renvoyée après les vacances. L'assemblée choisit Paris, et vote pour la seconde quinzaine de novembre, laissant au bureau le soin de déterminer le jour.

Quelques membres désireraient néanmoins qu'avant la seconde quinzaine de novembre, les Commissions fussent convoquées et que la discussion vînt éclairer certains points du programme. D'autres demandent à recevoir, dans l'intervalle, des instructions et indications spéciales et en quelque sorte un questionnaire; d'autres enfin que le bureau fasse partie de toutes les Commissions.

Il est répondu que le bureau, dans les réunions qu'il tiendra d'ici à l'époque de la session, prendra en sérieuse considération les vœux qui viennent d'être exprimés, et qu'il s'empressera de faire connaître aux membres du Congrès le résultat de ses réflexions, et, s'il y a lieu, de ses délibérations.

M. LAURENTIE se félicite qu'on ait fixé une époque un peu éloignée, dans la pensée que d'ici là les Commissions auront tout le temps nécessaire pour rassembler des documents nombreux et qu'elles pourront se livrer à une étude approfondie des matières à soumettre à la réunion générale. Il émet l'avis que le bureau s'adresse, par le moyen d'une circulaire, à NN. SS. les Évêques, afin de solliciter respectueusement leur appui et leur concours, et afin qu'ils daignent fournir au Congrès les renseignements propres à constater la situation de la musique d'église dans les diocèses, et l'état de l'opinion parmi les membres du clergé en ce qui touche les réformes que le Congrès a en vue. Jusqu'au 15 novembre ou environ, le bureau n'aura pas trop de temps pour suivre les démarches indiquées et pour gagner de nouvelles adhésions.

Cette proposition, accueillie avec la plus grande faveur, est adoptée.

M. le président remercie M. Laurentie de l'heureuse idée qu'il vient d'émettre. A son tour, il propose d'ouvrir la session du Congrès par la célébration d'une messe du Saint-Esprit, qui serait chantée en plain-chant et en musique. On solliciterait en temps utile l'autorisation de S. Ém. Monseigneur l'Archevêque de Paris. A cette occasion, un sermon de circonstance serait prononcé. Le choix et l'exécution des morceaux de chant montreront à un nombreux public assemblé quel est le genre de musique qui a les préférences du Congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Lu et adopté dans la réunion du bureau du 15 juin 1860.

Ont signé à la minute : l'abbé Victor PELLETIER, *Président;* A. DE LA FAGE, LAURENTIE, F. BENOIST, J. D'ORTIGUE, *Vice-Présidents;* RABUTAUX, *Secrétaire général.*

A l'issue de la séance, et pour répondre au vœu exprimé par plusieurs personnes, notamment par M. Calla, que le Congrès ait des résultats immédiats, non-seulement au point de vue des théories, mais encore au point de vue de la pratique, M. J.-L. Heugel, au nom des éditeurs de *la Maîtrise*, a mis à la disposition du bureau du Congrès, à titre de don, la valeur d'un certain nombre de médailles d'honneur en or, en argent et en bronze, qui seraient décernées aux auteurs des meilleures compositions, telles que messes brèves, motets, pièces de chant ou d'orgue, applicables aux offices de l'Église, écrites dans le style, l'ordre et les proportions qui seront ultérieurement indiquées dans un des prochains numéros de *la Maîtrise*.

M. le Président s'est empressé d'accepter la proposition des éditeurs de *la Maîtrise* et de leur témoigner d'avance toute la reconnaissance du Congrès.

Dès ce moment il a été entendu que le jury du concours serait formé des membres du bureau, des membres du Congrès que le bureau jugerait convenable de s'adjoindre, et de MM. A. Thomas, membre de l'Institut, F. Benoist et C. Gounod, composant la commission d'examen de *la Maitrise*.

Les œuvres couronnées, ainsi que celles qui auront obtenu des mentions honorables, seront successivement publiées dans *la Maîtrise*.

Ont signé à la minute : l'abbé Victor PELLETIER, *Président;* A. DE LA FAGE, LAURENTIE, F. BENOIST, J. D'ORTIGUE, *Vice-Présidents;* RABUTAUX, *Secrétaire général.*

I.

Liste alphabétique des membres présents à l'assemblée préparatoire, avec l'indication des sections auxquelles ils appartiennent.

MM.

L'abbé C. Alix, chapelain honoraire de Sainte-Geneviève. — 3e section.
L'abbé Allier, vicaire des Blancs-Manteaux.
L'abbé Arnaud, chanoine honoraire de Poitiers et de Viviers, du clergé de Saint-Philippe-du-Roule.
L'abbé Balthasar, du clergé de Saint-Paul. — 1re sect.
Édouard Batiste, organiste de Saint-Eustache. — 2e et 3e sect.
F. Benoist, professeur au Conservatoire, organiste de la Chapelle impériale. — 3e sect.
Ed. G. Bertrand. — 1re sect.
L'abbé R. Bézolles, vicaire à Gentilly. — 2e sect.
L'abbé Billaut, curé de Cauvigny, près Noailles. — 2e sect.
L'abbé Jules Bonhomme, du collége de Sainte-Élisabeth. — 1re et 2e sect.
A. Branet.
De Bridieu.
F. Calla, fabricien de l'église Saint-Vincent-de-Paul. — 3e sect.
Carion, directeur du Crédit des paroisses.
L'abbé Clergeau, chanoine de Sens.
Chauvet, organiste accompagnateur à Saint-Thomas-d'Aquin. — 3e sect.
Le Comte. — 2e sect.
De Courcelles.
L'abbé Delacroix, chanoine honoraire, 1er vicaire de Saint-Ferdinand des Ternes. — 2e et 3e sect.
E. J. Delécluze, rédacteur du *Journal des Débats.*
F. Delsarte. — 2e et 3e sect.
L'abbé Alfred Dufay, maître de chant au séminaire de Saint Sulpice.
Adrien de la Fage, compositeur de musique.
Garnier. — 3e sect.
Léon Gastinel, compositeur de musique. — 3e sect.
Eugène Gautier, maître de chapelle de Saint-Eugène. — 2e et 3e sect.
L'abbé Girou, chapelain de Sainte-Geneviève. — 2e sect.
Gorrant, colonel d'état-major en retraite.
Alexandre Hénon, organiste accompagnateur à Saint-Eustache. — 3e sect.
J.-L Heugel, éditeur de *la Maîtrise.*
L'abbé G. Jousselin, curé de Lignières, diocèse de Bourges.
Léon Kreutzer, compositeur de musique. — 3e sect.
Laurentie.
L'abbé E. Leger, vicaire à Saint-Marcel. — 3e sect.
Marmontel, professeur au Conservatoire.
L'abbé Marthe, directeur du grand séminaire de Beauvais. — 1re et 2e sect.
Le général Mellinet. — 2e sect.
L'abbé Meusy.
L'abbé Milice, maître de chapelle à l'institution Saint-Vincent, à Senlis. — 1re et 2e sect.
Le général Moline de Saint-Yon.
A. Neukomm.
J. d'Ortigue, directeur de *la Maîtrise.*
L'abbé Victor Pelletier, chanoine de l'église d'Orléans.
Alfred Quidant.
A. Rabutaux.
L'abbé Raillard, de Saint-Thomas-d'Aquin. — 1re et 3e sect.
L. Rupert, rédacteur du *Monde.* — 3e sect.
Schmitt, organiste de Saint-Sulpice. — 1re et 3e sect.
André Simiot, vice-président de l'Institut musical de Montmartre.
L'abbé Vachette, maître de chapelle à la cathédrale de Beauvais. — 2e section.
L'abbé Vattier, curé de Laboissière, par Noailles.
A.-E. de Vaucorbeil. — 2e et 3e sect.
V.-P. Verimst, maître de chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin. — 3e sect.

II.

Liste alphabétique des membres non présents à l'assemblée préparatoire.

MM.

Abadie, profess. au collége des Petits-Carmes, à Cahors.
L'abbé Alamant, au grand séminaire de Cahors.
L. d'Aubigny, organiste de la cathédrale de Poitiers.

Boissier-Duran, ancien maître de chapelle de la cour de Parme, à Bourges.
Boulenger, organiste à la cathédrale de Beauvais.
L'abbé Chantôme, aumônier de l'orphelinat de Ménilmontant.
L'abbé Cloët.
E. de Coussemaker.
Delort, maître de chapelle à Saint-Pierre de Chaillot.
Ch. Demuillère, professeur d'orgue à l'École normale, à Orléans.
Dhibaut, maître de chapelle à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.
Fallouard, organiste de Sainte-Catherine, à Honfleur.
L'abbé Gontier, chanoine titulaire, au Mans.
Charles Gounod.
Grillié, organiste accompagnateur de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.
Gros-Jean, organiste à Saint-Dié.
J.-M.-J. Jouan, instituteur organiste, à Caro (Morbihan).
L'abbé Jouve, chanoine titulaire, à Valence.
Aloys Kunc, maître de chapelle à la cathédrale d'Auch.
Labat, à Montauban.
Valère Martin, à Cavaillon.
Martineau, maître de chapelle à la cathédrale de Nantes.
A. Massart, maître de chapelle de la collégiale de Saint-Quentin.
Morel de Voleine.
Nicolas, maître de chant à l'École normale, à Commercy.
L'abbé Pierre, chanoine honoraire, aumônier du Lycée impérial, à Metz.
Gustave Poix, organiste à Chauny (Aisne).
L'abbé F. Séguy, vicaire à Die.
Serrier, organiste de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement.
Ambroise Thomas, de l'Institut.
Vervoitte, maître de chapelle de Saint-Roch.
Vincent, de l'Institut.

III.

Liste des membres qui ont donné leur adhésion depuis la réunion préparatoire.

MM.

L'abbé Hilaire Aubert, chanoine titulaire, à Sens.
Auvray, vice-président de la commission de l'Institut musical, à Orléans.
F. Bazin, professeur au Conservatoire.
A. Bessems, professeur de musique.
F. Danjou.
Domergue, à Beaucaire.
G. Duprez, directeur de l'école spéciale de chant.
Auguste Durand, organiste de Saint-Roch.
Gevaert, compositeur.
Alfred Lair de Beauvais, à Caen.
Jules Lechevallier.
Lefébure-Wély.
George Mathias.
Le comte de Mellet, à Chaltrait.
Merklin, facteur d'orgues.
L'abbé Moreau, chanoine honoraire, curé de Saint-Médard.
Avy, avocat, à Cavaillon.
Béliard, rédacteur du *Journal des Villes et Campagnes.*
Valentin Müller.
L'abbé Poinsel, doyen du chapitre, à Dijon.
Hipolyte Prévot, rédacteur de *l'Ami de la Religion.*
Renaud de Vilbac, organiste du grand orgue de Saint-Eugène.
Camille Saint-Saëns, organiste de la Madeleine.
F. Séguin, à Avignon.
Camille Stamaty.
Gaston de Saint-Valry, rédacteur du *Pays.*
L. Vitet, de l'Académie française.

Total général : 112 membres.

OBSERVATIONS.

1° La liste des adhésions au Congrès demeure ouverte.

2° Les adhésions, aussi bien que les manuscrits et imprimés destinés au Congrès, doivent être adressés, *franco*, à M. J. d'Ortigue, directeur de *la Maîtrise*, 53 *bis*, rue Saint-Lazare.

3° La qualité de membre du Congrès donne le droit de prendre part à tous ses travaux, d'avoir une place réservée en toute circonstance, et de recevoir la collection des procès-verbaux.

4° La cotisation a été fixée par le bureau à 10 francs. Les fonctions de Trésorier sont provisoirement remplies par M. Calla, membre du conseil de fabrique de Saint-Vincent-de-Paul, rue Lafayette, n° 11, chez lequel MM. les membres du Congrès peuvent, dès à présent, aller retirer leur carte d'admission en échange de leur contribution.

5° *La Maîtrise* (bureaux 2 *bis*, rue Vivienne) est le journal officiel du Congrès. On y trouvera jusqu'après la session tous les détails qui peuvent intéresser les membres.

6° MM. les éditeurs qui, dès l'origine du retour à la liturgie romaine, ont publié des livres de chant grégorien, sont prévenus que le Congrès accueillera avec empressement toutes communications propres à l'éclairer sur le mérite et la valeur de ces travaux.

7° MM. les membres du Congrès qui n'ont point assisté à la réunion préparatoire, sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire général la section ou les sections auxquelles ils désirent s'adjoindre.

CORRESPONDANCE.

Les lettres suivantes n'ayant pu trouver place dans *la Maîtrise*, il nous a paru d'autant plus à propos de les donner ici, en tout ou en partie, qu'elles sont relatives au Congrès. Elles témoignent, d'ailleurs, de l'empressement avec lequel on s'occupe déjà de préparer des matériaux pour les discussions importantes qui seront soulevées durant la session.

M. Boissier-Duran, ancien directeur de la musique du pensionnat de Fribourg, ex maître de chapelle de la cour de Parme, actuellement professeur au Sacré-Cœur à Bourges, salue ainsi le Congrès.

Monsieur,

Je joins avec empressement l'obscur témoignage de mes sympathies aux adhésions importantes qu'a déjà obtenues le Congrès pour la restauration du plain chant et de la musique religieuse. Les idées que j'ai émises dans une lettre insérée dans la Revue de musique religieuse, il y a quelques années, tout en faisant une large part à la musique mod rne, laissent au plain-chant, que je considère comme la musique d'église par excellence, la première place. Travailler à sa restauration, propager le goût de ces admirables mélodies qui ont pris naissance dans les premiers temps du christianisme, empruntant à cette époque la vie, la sève que la foi seule donne, se vouer à cette œuvre ainsi que vous le faites, Monsieur, est une tâche pour laquelle les dévouements de tous les artistes religieux, grands et petits, ne doivent point vous faire défaut. Je regrette, Monsieur, de n'avoir à vous offrir qu'un très-faible et bien imparfait concours, mais je tiens à vous convaincre que tout minime qu'il est, il est acquis au Congrès et à l'œuvre que vous avez fondée et que vous dirigez à travers les obstacles que mon expérience devine et apprécie.

M. Martineau, maître de chapelle à Nantes, adhère au Congrès dans les termes suivants, et promet des matériaux pour la section de statistique.

Monsieur,

Je veux, avant tout, vous donner mon adhésion pleine et entière au Congrès annoncé dans la *Maîtrise*. Je n'espère guère avoir le bonheur d'y assister ; mais, connaissant d'avance les excellents principes de votre Journal sur la musique religieuse, je ne puis qu'approuver, les yeux fermés, tout ce qui pourra se faire dans l'intérêt du plain-chant et de la musique d'église. Je travaille du mieux que je puis, dans ma petite sphère.

Nous achevons en ce moment l'impression de notre Processionnal, avec des principes de psalmodie et des éléments de plain-chant que j'aurai l'honneur de vous envoyer, et que je crois dignes de votre approbation.

Si je ne peux me rendre au Congrès, je veux du moins vous envoyer bientôt l'organisation de notre chapelle.

M. A. Massart, maître de chapelle de la Collégiale de Saint-Quentin « nage dans nos eaux, » et promet au Congrès des renseignements sur l'état de la musique dans le diocèse de Soissons. Il a fait des recherches dans la bibliothèque de l'ancien chapitre de Saint-Quentin, et y a découvert des manuscrits de musique des anciens maître de chapelle, Jumentier, Ennellin, etc., etc.

M. d'Aubigny, organiste de la cathédrale de Beauvais, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance préparatoire du Congrès; mais il tient à renouveler son adhésion, et déclare accepter d'avance toutes les résolutions qui seront arrêtées dans cette réunion. Nous attendrons qu'il désigne lui-même celles des sections auxquelles il lui conviendra d'apporter le tribut de ses lumières et de son expérience.

M. Vervoitte, l'habile maître de chapelle de Saint-Roch, en s'excusant aussi de ce qu'une répétition le retenait le jour de la séance préparatoire, nous dit que la cause que nous défendons est celle qu'il s'efforce de servir dans la mesure de ses moyens ; c'est donc, ajoute-t-il, de très-grand cœur qu'il souhaite à nos efforts un succès digne du but que nous poursuivons avec tant de dévouement.

M. J.-M.-Joseph Jouan, instituteur organiste à Caro, fait des vœux pour le Congrès et insiste sur la nécessité d'avoir un inspecteur propagateur du plain-chant dans chaque diocèse.

M. le comte de Mellet sur la nouvelle de la formation du Congrès écrit la lettre suivante à notre honorable président, M. l'abbé Pelletier.

Monsieur l'abbé,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans mon journal *le Monde* le récit d'une séance préparatoire du Congrès pour la restauration de la musique religieuse. Si j'avais été à Paris en ce moment, j'y aurais certainement assisté.

Je ne suis point musicien, mais je porte un haut intérêt à cette partie de l'art chrétien et je me suis assez tenu au courant de l'importante question que vous voulez résoudre. Si le Congrès, que vous préparez, s'était tenu à Paris aussi bien en février, mars ou avril 1861 qu'il se tiendra en novembre 1860, j'y aurais certainement pris part. J'ai voulu vous exprimer toutes mes sympathies pour votre si nécessaire initiative. Quand verrons-nous tous les fidèles unir, comme autrefois, leurs voix pour chanter les louanges de Dieu et rappeler ainsi les bons temps du Catholicisme ? Puisse Dieu répandre sur notre œuvre ses fécondes bénédictions !

Comte de Mellet
de l'Acad. de la Relig. Cathol. de Rome.

L'adhésion de M. l'abbé Jules Bonhomme est une de celles qui nous ont le plus flatté.

Monsieur,

J'ai chargé M. l'abbé Baillard de vous transmettre mon adhésion au Congrès. Je tiens à vous l'envoyer moi-même.

Quoique les occupations du ministère paroissial m'aient empêché depuis assez longtemps de donner suite aux études que j'avais commencées sur le plain-chant, je vous prie de croire, Monsieur, que j'ai lu avec le plus vif intérêt tout ce que regarde cette belle partie de l'art catholique. J'applaudis de tout mon cœur aux efforts qui sont faits pour son amélioration ; et quand même je ne partagerais pas tout à fait les vues de plusieurs de ceux qui s'en occupent, je m'accuserais d'une coupable indifférence, si je manquais à une réunion provoquée dans un si noble but.

Veuillez accepter, Monsieur, mes félicitations sincères pour le courage que vous montrez à défendre une cause sacrée et l'expression de mon profond respect.

L'abbé Jules Bonhomme,
à Sainte-Elisabeth.

M. Alfred Lair de Beauvais, compositeur, membre de l'académie pontificale de Sainte-Cécile à Rome et de l'académie des beaux-arts de Florence, met à la disposition du Congrès des renseignements qu'il a recueillis sur le diocèse de Bayeux ; il s'occupe de répandre le plain-chant et de l'accompagner selon les principes de la tonalité Grégorienne.

A peine rentré dans son séminaire de Beauvais, après la séance préparatoire, l'infatigable abbé Marthe, nous écrivait :

J'ai été heureux, Monsieur, de voir vendredi dernier un assez bon nombre d'amateurs et d'hommes éminents répondre à votre appel; j'ai été heureux d'entendre M. le chanoine d'Orléans plaider avec tant d'élévation et de liberté la cause de la musique sacrée. Je me persuade que cette première séance vous aura réjoui par l'espérance qu'elle nous donne d'arriver à quelque résultat. Pourquoi cette excellente idée ne s'est-elle pas réalisée il y a dix ou vingt ans?

Nous regrettons vivement d'avoir laissé s'égarer une excellente et chaleureuse lettre de M. Domergue, de Beaucaire, au sujet du Congrès, dont il veut être membre, au moins de nom, dût-il être condamné à rester *membre muet*.

Le Congrès a également toutes les sympathies de M. l'abbé Alamant, du grand séminaire de Cahors, qui nous écrit :

Hâtez donc le Congrès auquel j'applaudis de tout mon cœur, et je vous dirai après M. Fallouard : « Je voudrais voir sortir de l'urne un décret portant que chaque évêque nommerait dans son diocèse un inspecteur de chant religieux, car ici, comme ailleurs, le chant languit faute d'excitant.

M. l'abbé Riquier, professeur au Collége libre de Saint Winoc, à Bergues, ne peut malheureusement pas assister au Congrès. Il est bon de voir néanmoins de quelle manière s'exprime à ce sujet ce dévoué correspondant, aussi encourageant pour les autres qu'il est modeste pour lui-même :

Certainement, Monsieur, l'idée de ce Congrès me sourit beaucoup; et c'est avec bonheur que je la vois se réaliser. Honneur à Monsieur le chanoine d'Orléans qui a conçu ce projet magnifique! Honneur aussi à *la Maîtrise* qui l'a accueilli et fécondé, et qui a su en préparer et en amener la réalisation! Je n'ai pas osé vous envoyer mon adhésion parce que je ne puis être d'aucune utilité, ni me rendre aux réunions qui pourront avoir lieu. Toutefois, j'éprouve le regret que la réunion prochaine ait été fixée au mois de novembre. Je m'y serais probablement rendu en août ou en septembre, époque de nos vacances, non pas évidemment pour y porter des lumières que je ne prétends pas avoir, mais pour contempler ce sénat de musiciens, pour entendre les belles dissertations qui seront lues et les discussions intéressantes qui ne manqueront pas de s'élever. Je me console de cette privation par la pensée que *la Maîtrise* nous donnera un compte détaillé de toutes les séances.

En terminant, je fais des vœux pour que tout aille au gré de vos désirs, et que les résultats soient ceux que nous attendons. Je souhaite surtout que nos efforts réunis puissent faire adopter dans les séminaires, dans les écoles normales (car c'est là la grande question), un programme sérieux et solide, du genre de celui qui est en usage au grand séminaire de Beauvais.

Enfin, Son Em. Monseigneur l'Archevêque de Paris, informé trop tard de notre séance préparatoire, n'a pu s'y faire représenter, et nous a fait exprimer son regret par l'intermédiaire le plus bienveillant et dont les sympathies nous sont depuis longtemps acquises, M. l'abbé de Cuttoli.

J. D'ORTIGUE,
Directeur de la *Maîtrise*.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 4253.

LA MAITRISE

JOURNAL des PETITES MAITRISES.

J. D'ORTIGUE, Directeur.

HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE:

AMBROISE THOMAS. **F. BENOIST.** **CHARLES GOUNOD.**

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

2. Chant seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

4me ANNÉE. N° 2. 15 JUIN 1860.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur.

JOURNAL des PETITES MAITRISES.

HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE:

AMBROISE THOMAS. **F. BENOIST.** **CHARLES GOUNOD.**

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

2. Chant seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 2.

Les Abonnés de la 1re, 2e et 3e année de la MAITRISE qui désirent renouveler leur abonnement pour la 4e année, sont priés d'en informer immédiatement l'administration de la *Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne, en adressant un bon sur la poste ou sur Paris, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. (Voir ci-dessus pour les conditions d'abonnement.)

SÉANCE PRÉPARATOIRE DU CONGRÈS

Pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

Avec quelle émotion nous avons assisté à cette séance et comme elle a bien justifié toutes les espérances que nous avions conçues, si même elle ne les a pas dépassées! Nous n'en retracerons pas ici les principales circonstances. Le procès-verbal est là; il contient les faits, nous ne voulons pas faire de double emploi; mais M. l'abbé Pelletier, le promoteur du Congrès, venant s'établir pendant une semaine auprès de nous pour préparer, organiser cette séance; mais ce concours d'hommes d'Église, d'hommes du monde de toutes les professions, où le militaire se trouvait côte à côte du maître de chapelle et de l'organiste; où l'ecclésiastique coudoyait le feuilletoniste dramatique; mais M. l'abbé Marthe, directeur du grand séminaire de Beauvais, quittant le troupeau qui lui est confié et arrivant là, spontanément et à point nommé, avec quatre prêtres du diocèse auquel il appartient, deux d'entre eux maîtres de chapelle, les deux autres curés; mais ces nobles hommes de guerre, M. le général Moline de Saint-Yon, ancien ministre, M. le général Mellinet, M. le colonel Gorrant, répondant les premiers à notre appel, et venant se mettre aux avant-postes comme naguère sur les champs de bataille; ce ne sont pas là, certes, de vaines démonstrations, et la cause qui suscite un pareil élan et de semblables rapprochements entre des hommes de caractères si différents et d'habitudes si diverses, est à coup sûr de celles qui font battre les cœurs élevés!

Quant à nous, nous aurons longtemps devant les yeux le spectacle si curieux, si intéressant, si touchant même, de cette assemblée où prêtres et laïques se confondaient dans une seule pensée, dans un seul vœu. Nous entendrons longtemps résonner à nos oreilles cet accent vibrant de la parole de M. l'abbé Pelletier, soit, lorsque prononçant son discours, il présentait le Congrès comme l'auxiliaire de l'Épiscopat français et se rangeant sous la bannière de la doctrine promulguée dans les derniers Conciles provinciaux ; soit lorsque dirigeant la

discussion, l'animant et la contenant tout à la fois, il captivait l'auditoire par la précision de ses observations, la netteté de ses idées, la promptitude de ses répliques et son élocution élégante et facile. Nous ne faisons pas, nous le répétons, de procès-verbal, et c'est précisément pour cela qu'il doit nous être permis de rendre témoignage à la rare habileté dont, au sentiment de tous, a fait preuve notre excellent et honorable président.

Quiconque a vu cette séance préparatoire peut se dire que non-seulement le Congrès est une réalité, un fait acquis à l'histoire et à la science, mais encore que la cause pour laquelle il existe est désormais victorieuse.

J. d'Ortigue.

Nous engageons nos lecteurs à lire attentivement le procès-verbal et les observations, correspondances, etc., qui y sont annexées.

Il est bien important aussi que chacun examine les questions indiquées dans le programme des travaux du Congrès, pour choisir celles qui rentrent plus particulièrement dans ses goûts et ses études, et pour désigner le plus tôt possible les sections auxquelles il veut appartenir.

Nous exhortons aussi les membres du Congrès qui habitent la province à prendre dès à présent leurs mesures pour qu'ils puissent se rendre à Paris dans la seconde quinzaine de novembre. Le bureau, chargé de fixer le jour de l'ouverture de la session, aura soin de prévenir les membres au moins quinze jours à l'avance.

SAUVONS LE PLAIN-CHANT !

Allons, chers lecteurs ! Il s'agit de sauver le plain-chant, le vénérable chant grégorien, la vraie musique religieuse. Il s'agit d'arracher encore une fois le sanctuaire à la barbarie, à la pire des barbaries, à celle qui provient de l'excès de la civilisation.

Aidez-nous, aidons-nous !

Il s'agit de remplir nos temples, non d'une foule de désœuvrés et de profanes qui viennent se récréer à un spectacle, mais de vrais chrétiens qui viennent prier et adorer Dieu en esprit et en vérité.

Vous voulez, dirons-nous à certaines âmes pieuses, vous voulez attirer du monde dans l'église. Et nous aussi, grand Dieu ! Mais ce n'est pas tout que d'attirer le monde dans l'église; il faut encore l'y retenir. Vous attirerez des indifférents à une cérémonie d'une demi-heure, à un salut, à un exercice du mois de Marie. Vous attirerez une foule de gens qui causent et qui rient, qui analysent, en vrais dilettantes, la voix, les inflexions et les roulades de Mademoiselle une telle, l'organe et les fleurs de rhétorique de Monsieur le prédicateur un tel. A quoi bon tout cela si, la cérémonie finie, vous ne les revoyez pas, et si vos offices, la messe, les vêpres sont célébrés dans le désert ? Attirer ainsi du monde dans l'église, n'est-ce pas donner lieu à des profanations sans nombre ? Non, pour attirer les vrais fidèles dans l'église, pour les y retenir, les y fixer, faites leur chanter du plain-chant, du plain-chant avant tout; ranimez-en le goût et l'étude, rendez-lui son antique popularité. Vos musiques les plus pompeuses, les plus brillantes étonnent, plaisent un instant; mais elles ont un immense défaut : elles ne disent rien à l'âme ; elles laissent le peuple froid, en dehors; elles l'isolent, le séparent du sanctuaire. Ce qui unit les fidèles entre eux, c'est le plain-chant : lui seul établit en quelque sorte une solidarité de prières entre les membres de la grande famille; tous y participent; tous s'y associent. Pour notre compte, nous ne comprenons pas qu'une âme chrétienne puisse penser sans attendrissement à ces *Kyrie*, ces *Gloria*, ces *Credo*, ces psaumes, ces hymnes, ces litanies, ces cantiques des heureux jours de notre enfance, et que chacun doit se rappeler, comme on aime à se rappeler la voix de sa mère.

Sauvons donc le plain-chant, chers lecteurs, car, sachez-le, si, par impossible, notre œuvre venait à échouer, ce résultat serait d'autant plus désastreux qu'il ne faudrait en accuser que nous-mêmes. Oui, le concours effectif de *tous* nos amis, de *tous* ceux qui partagent les doctrines de *la Maîtrise*, serait plus que suffisant pour assurer à notre œuvre une longue prospérité, pour nous remettre en possession de notre ancien format, pour tripler et quadrupler notre action sur les masses. Nous en avons sans doute beaucoup de ces amis qui proclament notre œuvre bonne, utile et chrétienne, tout en nous laissant nous débattre comme nous pouvons contre les obstacles dont nous sommes entourés; or, n'est-ce pas là faire cause commune avec nos adversaires, à la différence près que ceux-ci sont conséquents et que les autres ne le sont pas ?

Voulez-vous donc, chers lecteurs, sauver le plain-chant ? Soutenez *la Maîtrise*, adhérez au Congrès. Nous pouvons aujourd'hui vous parler ainsi avec d'autant moins de répugnance que le sacrifice qu'on vous demande est bien léger et qu'il n'est personne qui ne puisse se l'imposer. Encore un coup, il ne s'agit pas de nous-mêmes. Nous ne sommes pas au bout de notre tâche. Quelques peines que nous endurions, quelques efforts que nous tentions, ils seront toujours assez payés s'ils sont utiles à la cause que nous défendons. Dieu merci ! nous ne rêvons pas ici-bas d'autre récompense.

J. d'Ortigue.

CORRESPONDANCE.

Voici la correspondance que nous avons annoncée dans notre précédent numéro ; nous ne publions que les lettres relatives à la transformation que notre publication a subie. Il ne nous a pas été toujours possible de supprimer, comme nous l'aurions voulu, certaines expressions trop flatteuses échappées à la courtoisie de

nos correspondants et que nous prenons pour ce qu'elles sont en réalité, c'est-à-dire un simple encouragement. On nous croira sans peine lorsque nous dirons que ce qui nous touche le plus ici, c'est le sentiment qui ressort de cette correspondance, à savoir un dévouement unanime à une cause qui n'est pas seulement celle de l'art religieux, mais encore celle de la foi.

Commençons par M. l'abbé Marthe, le digne directeur du grand séminaire de Beauvais, qui, répondant aux sentiments douloureux que nous avions exprimés dans notre article d'avril : *quelle sera la Maîtrise de la quatrième année*, nous écrit ce qui suit :

Monsieur,

Votre dernier article, publié dans *la Maîtrise*, m'a laissé sous une pénible impression. J'éprouve donc le besoin de vous présenter de nouveau mon humble reconnaissance et ma respectueuse sympathie. Je serai peut-être dans le diocèse le seul qui vous exprimera ces sentiments, mais je ne suis pas, assurément, le seul qui les partage. Tant de prêtres intelligents et pieux, sortis de nos séminaires depuis bien longtemps, s'empresseraient au besoin de vous offrir les mêmes témoignages. Ils auraient à cœur de reconnaître les services que vous avez rendus à l'Église et que vous ne cesserez de lui rendre; ils vous encourageraient dans la lutte pénible que vous soutenez avec tant de zèle, de dévouement et de sagesse. Non, Monsieur, vos travaux ne sont pas inutiles; ils mériteraient sans doute de fixer davantage l'attention du clergé, mais ils rencontrent au moins partout des hommes d'intelligence et de cœur qui les comprennent et qui y applaudissent. Continuez donc, en serviteur fidèle de l'Église, et en défenseur habile de tout ce qui intéresse sa gloire, continuez de combattre pour cette noble cause, avec la ferme conviction qu'elle triomphera toujours davantage de tous les obstacles que lui opposent et la légèreté et le mauvais goût, et même l'indifférence et l'oubli.

— Je regrette fort, nous écrit M. l'abbé A. Dufay, maître de chant au séminaire de Saint-Sulpice, je regrette fort, avec vous, la nécessité où vous vous trouvez de réduire votre publication; mais j'espère, en même temps, que le prix en devenant moins élevé, vous permettra d'avoir un plus grand nombre d'abonnés, et d'arriver ainsi à des résultats plus considérables et plus satisfaisants.

Je suis fort partisan de l'idée que vous avez d'un congrès où seront sagement discutées les questions relatives aux moyens à employer pour bannir complétement de nos églises l'esprit et le goût païen qui s'y sont introduits et tendent chaque jour à y dominer.

— Messieurs, nous écrit M. l'abbé Pierre, chanoine honoraire et aumônier du lycée impérial de Metz, quels que soient les efforts que vous ferez pour rendre à l'Église son chant pur et noble, j'ai confiance en votre foi et en votre savoir, et je vous déclare que je m'associe, de tout cœur, dans la mesure de mon temps et de mes ressources, au bien que vous vous proposez de faire.

Un ami de M. l'abbé Pierre, M. L. Rupert, de la rédaction du *Monde*, nous dit à son tour :

Bien cher monsieur,

Que ne puis-je vous seconder mieux que je ne le fais, et que ne puissiez-vous obtenir tout le succès que j'appelle bien sincèrement de tous mes vœux! Il y a peu de choses au monde plus désirables que celle-là, car ce sont les joies du ciel offertes aux chrétiens dans leurs églises.

M. l'abbé Séguy, vicaire à Die (Drôme), après nous avoir écrit une lettre pleine de détails intéressants sur la pratique du chant religieux dans le diocèse de Valence, qui pourront fournir d'utiles renseignements au comité de statistique du congrès, nous en écrit une seconde dans laquelle il regrette vivement que nous ayons été contraints de restreindre notre programme. A cette occasion il nous « renouvelle l'expression de ses sympathies et la volonté constante où il est de poursuivre, dans l'exécution qui lui est confiée, le plan que depuis longtemps déjà il s'était tracé, et qui est toujours suivant la doctrine professée et développée dans *la Maîtrise* ».

Nous passons à la lettre de M. l'abbé Augeac, vicaire organiste à Castel-Sarrasin. Quel que soit le désanchantement qu'il éprouve en voyant la *Grande-Maîtrise* se réduire aux proportions de la petite, il n'hésite pas à se faire inscrire sur la nouvelle liste des abonnés, et il ajoute :

J'ai reçu jusqu'ici mon journal par l'intermédiaire d'un marchand de musique de province; maintenant je m'abonne directement, surtout afin que M. le Directeur connaisse bien par leur nom tous ses *fidèles*, et qu'il sache bien que les amis, que sa rédaction si prudente, si éclairée, si polie lui a acquis, ne lui feront jamais défaut, tant qu'il tiendra debout la bannière de la musique sacrée.

M. l'abbé L. Cailhol, chanoine, curé de la paroisse de Sainte-Marie-Majeure, à Marseille, a toujours approuvé le programme de *la Maîtrise*.

Bannir, dit-il, de nos églises une musique toute profane, et qui n'aurait jamais dû oser en franchir le seuil, et la remplacer par une musique d'un caractère grave et religieux, c'était faire une œuvre à laquelle on ne peut qu'applaudir dans l'intérêt de la religion comme dans l'intérêt de l'art chrétien, et cette œuvre faisait autant d'honneur à votre bon goût qu'à vos principes religieux.

Néanmoins, M. l'abbé Cailhol trouvait la musique de la *Grande-Maîtrise* trop au-dessus des moyens d'exécution dont il dispose. Aussi, est-ce avec plaisir qu'il apprend la transformation du journal, et il croit qu'à raison de la simplicité des morceaux il rendra de plus grands services à l'Église et aux paroisses par la facilité qu'on aura à les introduire dans les offices religieux.

Voici maintenant un élève de l'Institut des jeunes aveugles, M. Guidon, organiste de la cathédrale de Coutances, qui nous dit :

J'ai trouvé, dans les morceaux d'orgue de *la Maîtrise*, d'excellents modèles qui guident et excitent mon imagination en même temps qu'ils ornent ma mémoire, étant obligé, par ma position de jouer par cœur. Quant au texte, c'est pour moi un conseiller, un ami, qui m'encourage dans la poursuite de l'idée que je me suis toujours formée d'un organiste qui aime et comprend ses fonctions.

M. Georges Legeay, du grand séminaire d'Angers, écrivant à notre éditeur, lui dit :

J'ai peut-être trop tardé à vous écrire une lettre que nécessitaient de ma part les modifications introduites dans *la Maîtrise*. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, les impressions que m'a causées l'article de M. d'Ortigue dans votre dernier numéro ; c'est avec une profonde douleur que j'ai vu un des organes les plus éminents des saines doctrines sur la musique religieuse, forcé, pour ainsi dire, de restreindre ses publications ; mais ce que vous perdrez d'un côté, vous le regagnerez de l'autre, et la *Petite Maîtrise* seule, dirigée par des hommes aussi éminents que ceux qui veulent bien lui prêter leur concours, devenue accessible à tous et par la modicité du prix et par le caractère même des morceaux, sera, comme le disait si bien M. d'Ortigue, « un levier d'action « qui, dans un temps donné, nous remettra en possession de « la *Grande Maîtrise*. » La *Petite Maîtrise*, fidèle à son titre, ira jusque dans les campagnes réveiller le sens religieux et hâter une transformation longtemps attendue, et à laquelle le congrès musical, dont *la Petite Maîtrise* nous fera sans doute connaître les décisions, aidera puissamment. Il n'est pas besoin de vous dire quelle en est la nécessité ; on vous l'a dit bien plus d'une fois et bien mieux que je ne pourrais faire, et, malheureusement, le triste état que vous signalez n'est que trop général.

M. l'abbé Hiriart, prêtre, chanoine à Bayonne, tant en son nom qu'au nom de son frère, M. le curé d'Urcuit, veut nous donner un signe de sympathie :

Personne plus que moi, dit-il, n'avait regretté la disparition de l'excellente revue de musique de M. Danjou. Personne, par conséquent, ne désire davantage que *la Maîtrise* fasse son bon chemin. Personne mieux que moi ne voit toutes les difficultés de votre œuvre.

J'ai voulu vous faire comprendre que, sans même que vous le sachiez, il y a beaucoup de prêtres qui entrent parfaitement dans vos idées et ne manquent pas, à l'occasion, de prendre fait et cause pour la vérité. S'il n'y avait rien à faire !... mais quel mérite auriez-vous donc ? Persévérance et courage !

— Courage, Monsieur, nous écrit M. Gallet, archiprêtre de Bar-le-Duc, votre publication aura un grand succès ; je vous remercie pour ma part de vos efforts pour rendre au plain-chant et à la musique d'église son caractère religieux. Il faut avoir entendu, comme moi, les hideuses compositions dont on déshonore certaines églises pour apprécier à leur valeur le bienfait de vos longs et pénibles travaux.

— Du grand séminaire de Cahors,

Monsieur,

J'avais depuis longtemps la pensée de vous écrire pour vous faire connaître l'impression qu'a produite *la Maîtrise* dans ce séminaire ; mais je ne pouvais bien la juger qu'après avoir fait circuler de temps en temps votre journal dans les divisions de plain-chant, et après avoir fait exécuter quelques-uns des motets qui, à mon avis, devaient leur convenir. — Toutefois, je voulais laisser venir la fête de la translation des reliques de saint Vincent de Paul, parce que ce jour-là, dans notre chapelle, devaient se réunir des personnes de tout rang et de toute condition, circonstance favorable pour faire porter l'attention des ecclésiastiques surtout sur ce nouveau genre de musique qui, à coup sûr, était inouï pour eux.

L'auteur de cette lettre, M. l'abbé Alamant, dit que le P. Lambillotte et *la Maîtrise* se sont trouvés en présence dans le grand séminaire de Cahors, comme jadis l'antiphonaire grégorien et l'antiphonaire ambrosien dans l'église de Milan, luttant à qui l'emporterait. Mais le grand saint Vincent de Paul a voulu que *la Maîtrise* triomphât de son redoutable concurrent, et la victoire nous est restée.

Un jeune homme de dix-sept ans, M. Jules R..., dont nous n'avons pu déchiffrer le nom, organiste du grand orgue et directeur de la maîtrise de Sainte-Croix-aux-Mines (Haut-Rhin), en nous envoyant un vieux livre de plain-chant d'une notation bizarre, et dont nous nous empressons de le remercier, nous dit que :

Lui aussi voudrait voir sortir le plain-chant et la musique religieuse du rang infime où on les a relégués depuis nombre d'années, pour faire place à cette honteuse et immorale musique théâtrale !

Macte animo! generose puer.

Terminons par notre excellent ami, l'abbé Jouve, dont nous avons tant regretté l'absence à la séance préparatoire du Congrès, mais que nous verrons dans nos rangs pendant la session de novembre. Il trouve le nouveau format fort gentil, commode, et de beaucoup préférable à l'ancien. Il donne de grands éloges à la composition musicale du numéro de mai ; il espère d'heureux résultats de la publication des décrets des Conciles, qui ne doivent pas rester à l'état de *lettre morte*. — Nous l'espérons bien ainsi.

J. D'ORTIGUE.

FAITS DIVERS.

— La *Revue des Bibliothèques paroissiales d'Avignon* contient un compte-rendu très-savant et très-développé de l'exécution de la messe du pape Marcel, de Palestrina, qui a eu lieu le jour de la Pentecôte, à la métropole, par les élèves du petit séminaire et de la maîtrise de cette ville. Cette exécution a été très-remarquable, au jugement de M. F. Séguin, l'auteur très-compétent de ce compte-rendu. A cette occasion Monseigneur Debelay a dit un mot d'un sens profond et exquis : « Jamais, je n'ai pu prier pendant une messe en musique ; cette fois, la musique m'a aidé à prier. »

— Notre précédent numéro était composé lorsque la note suivante a été communiquée par l'Archevêché de Paris à *la Patrie*.

« Un avis inséré dans plusieurs journaux annonçait pour samedi 12, à Saint-Roch, un salut en musique, dans des termes qui n'auraient pu convenir qu'à un concert profane. Cet avis avait été publié à l'insu de l'autorité ecclésiastique, et dès que M. le curé de Saint-Roch en a eu connaissance, il a interdit l'exécution d'un programme qui ne pouvait être admis dans une église. »

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 4252.

4me ANNÉE. N° 3. 15 JUILLET 1860.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE:

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

1. Orgue seul.	CONDITIONS D'ABONNEMENT :	2. Chant seul.
7 fr. Paris et Province.	3. Orgue et Chant réunis.	7 fr. Paris et Province.
(Étranger : 10 fr.)	Paris et Province : 12 fr. (Étranger: 18 fr.)	(Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 3.

Les Abonnés de la 1re, 2e et 3e année de la MAITRISE qui désirent renouveler leur abonnement pour la 4e année, sont priés d'en informer immédiatement l'administration de la *Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne, en adressant un bon sur la poste ou sur Paris, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. (Voir ci-dessus pour les conditions d'abonnement.)

Ont adhéré au Congrès : M. l'abbé Baptiste, au petit séminaire de Saint-Gaultier; M. Brumare, professeur d'histoire au petit séminaire de Rouen; M. Cavaillé-Coll, facteur d'orgues; M. L. Dietsch, maître de chapelle à la Madeleine et chef d'orchestre de l'Opéra; M. le duc de Fezensac; M. John Lambert, de Peterborough (Angleterre); M. S. de Rémusat; M. le vicomte Sérurier; M. Alfred Yung, organiste, maître de chapelle de Notre-Dame de Bar-le-Duc.

Une grande partie des membres du Congrès ayant désigné les sections auxquelles ils désiraient appartenir, une réunion des trois sections aura lieu prochainement, dans les salons d'Érard, à l'effet de procéder à l'organisation définitive des Commissions par la nomination des présidents, vice-présidents et secrétaires.

LES CHANTRES DE LA CHAPELLE PAPALE.

En 1855 nous lisions sur les murs de Rome un placard dont la traduction intéressera certainement les lecteurs de *la Maîtrise*. C'était une affiche annonçant un concours pour l'admission de quatre voix de soprano à la chapelle papale, et faisant connaître l'organisation du corps des chantres attachés à ladite chapelle. Voici la pièce :

« AVIS. Le collége des Chapelains-Chantres de la « chapelle papale doit, conformément aux bulles et « constitutions apostoliques, tenir un concours public « à l'effet de choisir quatre voix de soprano.

« On fait savoir en conséquence à tous ceux qui sont « dans le cas de concourir, et qui voudraient s'attacher « au service de ladite chapelle, d'avoir à déposer, dès « les premiers jours de février, entre les mains du « maître de chapelle leurs certificats authentiques de « baptême, confirmation, condition libre et bonnes « mœurs; et, s'ils sont engagés dans les ordres sacrés, « outre leur certificat d'origine, ils produiront encore « les attestations des ordinaires respectifs.

« On fait également savoir que, le susdit collége « étant un corps canonial formé de personnes ecclé- « siastiques, aussitôt que le choix des voix sera fait, « les candidats élus seront admis en qualité de surnu- « méraires. Ces surnuméraires reçoivent un titre « inamovible, un honoraire mensuel de seize écus « (85 fr. 76 c.), et ils sont appelés à jouir de tous les « émoluments et priviléges dont ont joui et jouissent

« les surnuméraires actuels; lesquels émoluments « pourront au besoin suppléer à toute insuffisance de « patrimoine sacré. Plus tard, et par ordre d'ancienneté, « ils parviendront à la portion canoniale de vingt-deux « écus (117 fr. 92 c.) et aux émoluments attribués à « chacun des trente-deux membres dudit collége; au « bout de trente années de service ils obtiendront la « jubilation.

« De plus on prévient MM. les candidats que, le con« cours devant être précédé de trois épreuves, ils de« vront se trouver à Rome dans les premiers jours du « mois de février.

« Enfin, si les candidats n'ont pas reçu la tonsure, « ils devront la recevoir dans le délai de deux mois à « partir du jour de leur admission, les constitutions « apostoliques astreignant les Chapelains-Chantres « pontificaux à la cléricature et au célibat, et leur « prescrivant de porter habituellement le costume ec« clésiastique.

« Ce concours se tiendra publiquement, selon les « règles de la chapelle pontificale, dans la matinée du « 15 mars 1856.

« De notre collége, le 15 décembre 1855.

« *Chanoine* ANDRÉ CAIA, *maître de la* « *chapelle papale.*

« PIERRE LELMI, *secrétaire chargé de* « *la pointe.* »

Ainsi les chantres de la chapelle papale sont constitués capitulairement. La compagnie se compose de trente-deux titulaires jouissant chacun d'un revenu annuel de 1,415 fr. 04 c., et de surnuméraires ayant chacun 1,029.12, non compris les émoluments spéciaux, qui probablement sont perçus en raison des assistances, à l'instar des distributions manuelles. Tout surnuméraire une fois admis possède un titre et des droits qu'on ne peut plus lui enlever, et il prend rang pour entrer, au moyen de l'ancienneté, dans le collége des chapelains, au fur et mesure des vacances; enfin, au bout de trente ans il est dispensé de tout service.

Cette organisation pourrait, sauf quelques détails, servir de modèle aux grandes églises. On remarque, en effet, que, dans certaines cathédrales, les chantres reçoivent un traitement, sinon supérieur, au moins égal à celui de la plupart des desservants et des vicaires, et l'on se demande pourquoi des ecclésiastiques, ayant l'aptitude nécessaire, ne seraient point appelés, de préférence aux laïques, à concourir à la célébration de l'office divin, principalement dans les diocèses où il y a abondance de sujets. Pour cela, il faudrait que les fonctions, déjà très-honorables en elles-mêmes, fussent suffisamment honorées; que les ecclésiastiques faisant partie du chœur eussent, avec le titre de chanoine semi-prébendé ou autre équivalent, une position fixe et assurée, et même l'espérance d'arriver au canonicat après un certain nombre d'années de service. Il est aisé d'entrevoir tous les avantages qui résulteraient, à divers points de vue, de cette innovation qui, à vrai dire, ne serait qu'un retour à l'antique discipline. Pour notre part, nous connaissons plus d'un prêtre qui s'estimerait très-heureux d'être attaché à une cathédrale, et de contribuer de sa personne et de sa voix à la célébration intelligente et digne des saints offices, au lieu et place d'employés qui, quelle que soit leur bonne volonté et leur décence, ne répondent pas entièrement aux intentions de l'Église.

VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Église d'Orléans.

CORRESPONDANCE.

Notre correspondance ne se ralentit pas, et il nous est bien agréable d'en poursuivre l'analyse.

M. le général Moline de Saint-Yon, nous remercie dans les termes suivants de l'envoi que nous lui avons fait du numéro dernier :

Mon cher ami,

Merci mille fois de votre aimable envoi et surtout de votre bon souvenir; mais depuis le mois de mai, *je suis un des abonnés de la Maîtrise*, pour le texte et le chant. Je vous avais bien dit que je tenais à compter parmi ceux qui applaudissent à vos efforts et apprécient l'utilité de vos longs travaux; aussi n'ai-je point oublié l'époque à laquelle devait paraître votre publication nouvelle.

M. Alfred Yung, un ancien élève de l'École de musique religieuse, et des plus distingués, actuellement maître de chapelle à Notre-Dame de Bar-le-Duc, nous écrit :

Monsieur, je vois avec peine que plusieurs circonstances m'empêcheront d'assister à vos grandes et belles réunions. Je viens néanmoins me ranger sous votre drapeau et vous dire combien, pour ma part, je suis heureux de voir enfin à l'art religieux sa tribune.

J'adhère avec la plus grande confiance à tout ce qui sera dit et fait, et, suivant vos enseignements, je m'efforcerai plus que jamais de répandre, autant qu'il me sera possible, les belles et saines traditions de la musique sacrée.

Comme il y a beaucoup à faire pour la rénovation du chant dans les églises de la Meuse, j'aurai souvent recours à vos lumières et je ne serai pas un des derniers à tirer profit de vos savantes discussions. Je compte d'ailleurs vous envoyer sous peu l'état actuel de la musique religieuse, du chant dans les écoles, des sociétés chorales, enfin la statistique musicale de notre département.

Je suis, Monsieur, etc. ALFRED YUNG.

Nous exprimerions difficilement le sentiment que nous ont fait éprouver les deux lettres suivantes :

Monsieur,

Soyez béni de Dieu pour tout ce que vous avez déjà fait dans le passé! mais vous ferez encore plus, nous l'espérons, à l'avenir, maintenant surtout que voilà vos principes solidement arborés, et qu'une forte légion va se mouvoir sous le drapeau commun.

Que n'êtes-vous apparu plus tôt avec votre présente orga-

nisation ! Beaucoup d'esprits qui avaient déjà saisi un peu de vrai, seraient venus au devant de vous ; beaucoup d'autres, qui flottent encore, seraient fixés ; un plus grand nombre, dont les yeux sont fermés, verraient peut-être s'entrouvrir quelque chose. Courage donc ! il est impossible que d'un si grand concours la lumière ne jaillisse pas. Tenez ferme l'étendard, et vous aurez bientôt autour de vous une multitude intelligente. Le jour n'est pas éloigné où toute dissidence disparaîtra, pour opérer la fusion des esprits dans l'unité de la pratique, dernier terme de tous les efforts. Ce qui me réjouit par-dessus tout, c'est de voir que vous vous appuyez en première ligne sur le témoignage des Conciles qui doivent être en ce point, comme en tout le reste, le principal canal de la vraie doctrine. C'est par les Évêques, en effet, que la vérité pourra descendre jusqu'aux derniers degrés du sanctuaire. Eux seuls, au moyen d'une forte surveillance établie dans chaque diocèse, pourront consolider, en la rendant universelle, la pratique de l'enseignement du Congrès. C'est par là seulement que la restauration du beau chant grégorien peut devenir catholique.

J'adhère donc de tout mon cœur à vos idées qui sont si saines, et je viens humblement demander l'entrée dans une société que je recherche depuis longtemps sans avoir pu la rencontrer dans les conditions que je demandais : la vôtre me satisfait. Si je le puis, je ne refuse pas de vous être utile en quelque chose. Je m'occupe peu de musique, assez de la théorie du plain-chant, beaucoup de sa pratique et de son exécution.

J'ai ressenti jusqu'au fond de l'âme le cri plaintif que vous avez poussé sur le péril du plain chant ; bien des fois auparavant j'en avais gémi, sinon avec un accent aussi pénétrant, au moins d'une manière aussi sincère et aussi vraie devant Dieu. Qui pourrait rester sourd à votre appel ?

Je demande à faire partie, selon mes faibles forces, de la troisième section.

Je ferme ma lettre, l'âme pleine de joie, parce que j'espère que, de ce grand concours de volontés fortes et bien unies, il ne peut manquer de sortir quelque chose de positif et de consolant.

Votre très-humble serviteur,

N. Brumare,

Professeur d'histoire au petit Séminaire de Rouen.

— Monsieur,

Oui, le plain-chant ! sauvons le plain-chant ! Hier j'ai lu, dans *le Monde*, l'appel que vous faites à vos lecteurs en faveur du chant grégorien. Bien certainement votre voix sera entendue des amis du chant de l'Église. Déjà de nombreux échos vous ont répondu, et des hommes de science, de talent et de goût vous ont offert leur généreux concours pour la restauration du plus beau des arts catholiques. Simple soldat dans cette belle et glorieuse croisade, et ne me voyant pas assez initié aux secrets de l'art et de la science, je ne me suis pas cru en droit de vous envoyer mon nom pour figurer sur la liste de ceux qui adhèrent au Congrès ; je m'étais contenté d'applaudir en secret à cette belle œuvre dont il semble que nous avons lieu d'attendre de grands résultats. Mais en parcourant les phrases chaleureuses dans lesquelles vous cherchez à intéresser à la cause du plain-chant les *lecteurs de la Maîtrise*, la honte m'a pris de ne pas être de ce nombre.

Oui, Monsieur, c'est de grand cœur que j'adhère au Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'Église, et je ne suis pas le seul ici qui partage vos idées. Vous pouvez compter sur l'adhésion pleine et entière de notre vénérable supérieur, de M. le préfet des études et de mes autres confrères, notamment de M. le professeur de rhétorique, de M. le professeur de musique, de M. le vicaire de la paroisse.

Tous, nous espérons que le Congrès va faire avancer considérablement la question du chant de l'église, et peut-être, enfin, faire dire à la science son dernier mot. L'ouvrage de M. Gontier, que vous avez honoré de votre approbation, est un progrès très-sensible, en attendant la dissertation que l'auteur prépare encore sur les matières les plus délicates du chant grégorien.

L'abbé Baptiste,

Maître de chœur au petit séminaire de Saint-Gaultier (Indre).

M. l'abbé Aubert, membre de la Commission ecclésiastique de Digne, veut bien joindre son suffrage aux précédents :

...... Je profite volontiers de cette circonstance pour vous offrir, en mon nom personnel et au nom de mes collègues de la commission liturgique de Digne, le témoignage de notre franche et cordiale sympathie. L'œuvre modeste à laquelle nous nous sommes dévoués, trouve naturellement sa place dans votre programme, et la bienveillance dont vous avez daigné nous donner quelques marques, a été pour nous un puissant encouragement.

Il est malheureusement vrai que le clergé en général n'a pas encore compris la question de la musique religieuse. Tandis que, dans nos séminaires, on donne une importance exagérée à une *inclination* plus ou moins profonde et à mille autres détails qui échappent complétement aux fidèles, on néglige, pour ne rien dire de plus, ce qu'il y a de plus sensible, de plus saisissant dans le culte. On fait avec beaucoup de soin un cours de cérémonies ; quant au chant, on n'a pas le temps de s'en occuper, et on l'abandonne *au bon goût* des élèves. C'est bien déplorable, sans doute ; mais, courage ! le nombre des indifférents diminue chaque jour, et les difficultés de la lutte ne serviront qu'à rendre le triomphe de la bonne cause plus éclatant et vos efforts plus méritoires devant Dieu.

Pour la Commission : Aubert.

Voici enfin un brave et excellent curé de campagne qui nous dit, dans son langage brusque, mais plein de franchise et de cordialité :

D'une paroisse de deux cents habitants, je viens de passer dans une paroisse de quinze cents. Le chant fait pitié, compassion. Je viens d'acheter un orgue-Alexandre de 700 fr. J'envoie un élève à la maîtrise de L.... pour y puiser des principes sérieux d'orgue. Il me faut maintenant Théorie et Pratique. On me dit que je trouverai tout cela dans votre *Maîtrise*. J'en serai très-heureux.... Nous sommes ici trois ou quatre fortes paroisses. Les voix ne manquent pas, et point de chant ! Vous avez vraiment bien raison de vous mettre en colère après les curés. Il y a beaucoup de notre faute. Continuez, Monsieur le directeur, à plaider pour la bonne cause. Vous viendrez à bout d'en réveiller quelques-uns, vous gagnerez du terrain.....

Nous répondrons à notre nouveau correspondant, que nous ne nous mettons pas précisément *en colère*

après les curés. Gros-Jean ne faisait que *remontrer* le sien, et nous prétendons être plus poli et plus respectueux que Gros-Jean. *Irascimini et nolite peccare.* Nous nous permettons seulement de gourmander quelquefois les curés sur leur indifférence pour le plain-chant : QUOD TURPE EST ! dit le cardinal Bona ; nous les prions de faire attention à ne pas tendre la main au paganisme, et nous leur disons que ce n'est pas tout de le condamner, qu'il faut encore le combattre. Nous ajoutons que quiconque est pour nous et n'agit pas, est contre nous. Quoi de plus triste que d'être obligé de se frapper la poitrine et de se dire : *Video meliora, probo que; deteriora sequor!*

J. D'O.....

FAITS DIVERS.

Nous nous empressons de reproduire le petit article suivant que nous empruntons à la *Gazette Musicale*, et dans lequel notre excellent collaborateur, M. Benoist, apprécie deux compositions pour l'orgue dues au savant et habile organiste de Saint-Eustache, M. Édouard Batiste, en qui nous nous plaisons à signaler plus qu'un homme d'un talent fort distingué, mais encore un vigoureux champion de la cause que nous défendons :

« Parmi les dernières publications de musique sérieuse, il en est une qui a particulièrement fixé l'attention des amateurs : c'est l'œuvre 4 de M. Édouard Batiste, organiste du grand orgue de Saint-Eustache et professeur au Conservatoire impérial de musique. Cette œuvre renferme deux Communions pour l'orgue qui se distinguent par l'enchaînement logique des idées, le charme des mélodies et la correction d'une harmonie toujours élégante. Quant à l'entente des combinaisons de mélanges et des accouplements de claviers, on peut s'en rapporter à l'auteur, qui possède l'orgue le plus complet de Paris et qui sait en faire apprécier toutes les richesses. Aussi, nous pensons qu'il avait en vue son gigantesque instrument, quand il a écrit en tête de chaque morceau des notes où il explique quels sont les registres qui conviennent à chaque clavier. Cependant nous pouvons dire avec certitude à ceux de MM. les organistes qui n'ont à leur disposition qu'un petit orgue, que deux claviers à la main et un pédalier suffiront à l'exécution des deux nouvelles compositions de M. Édouard Batiste. — F. BENOIST. »

— Nous avons donné le mois dernier le *communiqué* de l'archevêché de Paris relatif à un salut en musique qui devait avoir lieu dans l'église de Saint-Roch.

L'Océan de Brest, à ce sujet, faisait les réflexions suivantes :

« Nous ferons ici quelques observations qui ne manqueront pas d'à-propos. La musique religieuse est essentiellement et profondément *différente* de la musique de théâtre, autant par le caractère et la tonalité qui lui sont propres que par le but qu'elle se propose. Et comme ce serait blesser toutes les convenances que de mêler le profane au sacré dans la musique d'église, il ne serait pas moins inconvenant de parler des effets et des succès de cette musique, exécutée pendant les offices religieux, avec les mêmes principes et les mêmes formes d'appréciations artistiques que s'il s'agissait d'une représentation théâtrale. De telles appréciations, si louangeuses qu'elles puissent être, sont un appui compromettant pour l'œuvre, et un manque d'égards pour les exécutants et les chanteurs. L'Église a toujours eu soin de maintenir à cet égard les règles les plus sévères, et elle a toujours fini par y rappeler ou y ramener ceux qui s'en écartaient. L'observation de ces règles traditionnelles est d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que les efforts tentés partout, depuis quelque temps, pour la restauration du chant grégorien et une rénovation complète de la musique religieuse, doivent être soumis moins que jamais aux caprices de la mode ou de l'art profane. V.-A. WAILLE. »

Depuis que ce *communiqué* a paru, nous avons trouvé dans *le Pays* une note que nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs : « On sait que ces réunions pieuses (les mois de Marie) sont placées sous le patronage de la confrérie du Rosaire et que la musique qu'on y exécute est choisie et dirigée par une personne spéciale. C'est ainsi que dans les grandes paroisses comme Saint-Roch et la Madeleine, MM. Vervoitte et Dietsch, maîtres de chapelle, restent complétement étrangers à la composition et à l'exécution de la partie musicale du mois de Marie ; ils ne sauraient conséquemment en être responsables, et ne peuvent être atteints par les avis que Mgr l'archevêque a cru devoir tout récemment faire publier à ce sujet. »

— Il vient de se former à Florence une Commission pour l'érection d'un monument à la mémoire de L. Cherubini. Cette commission, qui a pour promoteur, M. le professeur Ferdinand Morini, compte dans ses rangs le duc di San Clemente, le marquis Pompée Azzelino, et le professeur Édouard Fantacchiotti, ce dernier choisi pour l'exécution du monument. Un pareil hommage rendu au grand compositeur qui avait pris la France pour son pays d'adoption, ne peut manquer de trouver de l'écho parmi nous.

— On nous écrit que M. Jérémie Sbolci, président de la Société fondée à Florence pour l'étude de la musique classique, se propose de faire chanter par ses élèves le cantique à six voix de M. Meyerbeer, sur des paroles de l'*Imitation* de Pierre Corneille, que l'illustre compositeur a écrit pour la *Grande Maîtrise.* Le texte a été, dit-on, fort heureusement traduit en italien.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 4455.

CONGRÈS

POUR LA

RESTAURATION DU PLAIN-CHANT ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

DEUXIÈME SÉANCE PRÉPARATOIRE

Tenue à Paris, le vendredi 3 août 1860, dans les salons d'Érard, rue du Mail, 13.

PROCÈS-VERBAL.

Le vendredi 3 août 1860, les membres du Congrès, dûment convoqués, se sont réunis dans les salons d'Érard.

Présents : MM. Pelletier, *président ;* d'Ortigue, A. de La Fage, F. Benoist, *vice-présidents ;* Calla, Lecomte, Schmitt, général Moline de Saint-Yon, de Bridieu, Bertrand, Dhibaut, A. Simiot, Allier, E. Gautier, l'abbé de Geslin, l'abbé Marthe, l'abbé Barat, l'abbé Jules Bonhomme, l'abbé Arnaud, Leprévost, Repos, Grillié, Serrier, Laboureau, Ch. Pollet, l'abbé Chantôme, Populus, E. Gautier, Nicou-Choron, Heugel, L. Gastinel et l'abbé Raillard, ce dernier faisant fonctions de secrétaire en l'absence de M. Rabutaux, *secrétaire général.*

MM. l'abbé Hilaire Aubert, l'abbé Brumare, Domergue, Bazin, Ed. Batiste, Stamaty, l'abbé Baptiste, l'abbé Gontier, le vicomte Sérurier, Martineau, Rupert, d'Aubigny, J.-M. Jouan, A. Massart, ont écrit pour témoigner leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Avant la séance, M. le Président invite les membres présents à s'inscrire au bureau et à désigner, s'ils ne l'ont déjà fait, la section à laquelle ils désirent appartenir.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

M. le Président expose que le procès-verbal de la séance du 25 mai a été rédigé avec l'adjonction et le concours de plusieurs membres du Congrès, et notamment de ceux qui ont pris la parole dans ladite séance; que ce procès-verbal ayant été imprimé et distribué, il est superflu d'en donner lecture, et qu'il ne s'agit plus que de l'adopter ou de le rectifier, s'il y a lieu.

Personne ne demandant la parole, le procès-verbal est adopté.

M. le Président propose de compléter les nominations déjà faites par celle d'un trésorier. Les nécessités du service ont déterminé le bureau à prier M. Calla de vouloir bien en remplir provisoirement les fonctions; mais il est indispensable de procéder à un choix définitif. En conséquence, l'assemblée, à l'unanimité, nomme trésorier M. Calla qui déclare accepter.

Lecture est donnée de la circulaire suivante, adressée par le bureau au nom du Congrès à NN. SS. les Archevêques et Évêques.

Paris, le 15 juin 1860.

« Monseigneur,

« Nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux le Procès-verbal d'une réunion préparatoire qui s'est tenue à Paris, le 25 mai dernier, à l'effet d'organiser un Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église. Nous osons prier Votre Grandeur de vouloir bien en prendre une connaissance attentive.

« Un des premiers soins du Congrès a été de se ranger pour ainsi dire sous la bannière des doctrines et des principes concernant le plain-chant et la musique, de tout temps reconnus par l'autorité ecclésiastique et proclamés récemment par l'Épiscopat dans les Conciles provinciaux.

« L'assemblée a décidé ensuite que, pour rendre les travaux du Congrès aussi complets et aussi autorisés que possible, le bureau se mettrait en relation avec NN. SS. les Archevêques et Évêques, et qu'il solliciterait, par leur entremise, tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'état actuel du plain-chant et de la musique religieuse dans chaque diocèse, les améliorations désirables, les obstacles et les moyens. Le programme adopté indique les points et les faits qu'i s'agit de mettre en lumière.

« Nous serions extrêmement reconnaissants, Monseigneur, si Votre Grandeur daignait bénir notre entreprise à son début, la recommander aux sympathies du Chapitre Cathédral, de MM. les Supérieur et Directeurs du Séminaire et du Clergé; et, au besoin, désigner un ou plusieurs ecclésiastiques pour correspondre avec nous en ce qui touche les détails,

Nous sommes avec un profond respect,
Monseigneur,
De Votre Grandeur,
Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Victor Pelletier, *Chanoine de l'Église d'Orléans ;* Adrien de La Fage, F. Benoist, J. d'Ortigue, Laurentie, F. Calla, *Trésorier ;* Rabutaux, *Secrétaire général.*

Lecture est également donnée de la lettre adressée à M. le Président, par S. Em. Mgr. le Cardinal Archevêque de Paris, et des pièces qui suivent :

Paris, le 6 juillet 1860.

« Monsieur le Président,

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le Procès-verbal de a première séance du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

« J'aurais désiré qu'un ou deux Ecclésiatistiques de l'Archevêché pussent y assister ; mais les occupations en ce temps-ci, surtout, sont tellement multipliées pour out le monde, que cela n'a pas été praticable.

« J'ai trouvé du moins une compensation et un dédommagement dans la lecture que j'ai faite du compte rendu que vous avez bien voulu m'adresser ; et cette lecture n'a pu qu'ajouter à la confiance où j'étais déjà qu'une assemblée comme la vôtre, composée d'hommes aussi éclairés et aussi compétents, est destinée à rendre des services du premier ordre à la Religion et à l'art religieux, par une étude consciencieuse et approfondie de tout ce qui a rapport au plain-chant et à la musique d'Église, par des travaux intelligents et soutenus, qui permettront de mettre en lumière et en honneur les vrais principes et les saines traditions, quant à cette partie si importante du culte divin que l'Église a toujours considérée comme un des objets les plus dignes de sa vigilance et de sa sollicitude.

« Veuillez être assuré, Monsieur le Président, de mes vœux pour le succès de vos efforts et de ceux qui vous sont associés dans l'œuvre si heureusement commencée.

« Recevez aussi l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

-|- F.-N. *Cardinal Archevêque de Paris.*

Soissons, le 27 juillet 1860.

A Messieurs les Membres du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

« Messieurs,

« J'ai reçu votre circulaire du 15 juin dernier, par laquelle vous me signalez vos efforts et réclamez mon concours pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

« En ce qui concerne le plain-chant, je conçois trèsbien que les Diocèses qui sont sur le point de revenir à la liturgie romaine, se préoccupent vivement du choix à faire entre les nombreuses éditions actuelles du chant romain, et les diverses méthodes proposées pour sa meilleure exécution.

« Je suis heureux, Messieurs, de vous faire savoir que ce choix important est déjà fait pour mon diocèse, où j'ai adopté l'édition et la méthode de chant romain Rémo-Cambraisienne, depuis 1852, à la grande satisfaction de mon clergé. Je laisse aux savants auteurs de cette édition, qui se présenteront à votre Congrès, la tâche facile d'y faire valoir l'autorité et le mérite de leur travail.

En ce qui concerne la musique religieuse, j'applaudis à la pensée du Congrès de la dépouiller et de ses affinités avec la musique profane, et des fastidieuses répétitions qui lui font prendre un temps trop considérable sur la durée des offices.

« Dès que le Congrès aura signalé l'existence de Messes, ou morceaux de musique religieuse exempts de ce double défaut, et réunissant d'ailleurs toutes les conditions d'une bonne composition, je m'empresserai d'en provoquer l'acquisition pour la maîtrise de ma Cathédrale.

« Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

-|- Paul-Arm. *Évêque de Soissons.*

Bourges, le 30 juillet 1860.

A Monsieur J. d'Ortigue.

« Monsieur,

« J'ai différé jusqu'ici de vous envoyer mon adhésion à l'œuvre éminemment chrétienne et artistique que vous venez d'entreprendre; mais dès le début, mes sympathies vous étaient acquises. Je n'ai plus à hésiter, aujourd'hui que Mgr. l'Archevêque, qui s'occupe de tout ce qui est bien et beau, vient de me faire l'honneur de me désigner comme correspondant pour le diocèse. En lisant les noms des hommes éclairés qui déjà vous ont assuré de leur concours, je me réjouis à l'avance du succès de votre entreprise.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

l'Abbé E. Protat, *Maître de chapelle de la Cathédrale de Bourges.*

Digne, le 18 juillet 1860.

« Monsieur,

« Bien volontiers je vous donne, au nom de la Commission liturgique de Digne, mon adhésion au Congrès. Tout faible qu'il est, notre concours vous est acquis sans réserve. Nous vous adresserons au premier moment un exemplaire des livres que nous avons publiés ainsi que le montant de notre cotisation.

« Comme toujours, Mgr. Meirieu s'est montré trèssensible à votre bon souvenir, et vous pouvez doublement compter sur sa haute sympathie. Il accueillera avec plaisir et intérêt, la lettre circulaire des Membres du bureau, et y répondra.

« Veuillez agréer, Monsieur, cette nouvelle assurance de mon profond respect et de mon entier dévouement.

Aubert, *membre de la Commission ecclésiastique de Digne, pour le chant romain.*

M. le Président fait observer que les lettres destinées aux Évêques quoique portant la date du 15 juin, n'ont été remises que le 20 juillet, au Ministère de l'Instruc-

tion publique et des Cultes, qui a bien voulu se charger de les expédier (1).

Ensuite il annonce à l'assemblée que M. l'abbé Clergeau, membre du Congrès, a versé entre les mains du trésorier, à titre de don et sans affectation spéciale, une somme de 500 fr. L'assemblée charge le bureau de transmettre à M. l'abbé Clergeau l'expression de sa vive reconnaissance.

M. l'abbé Allier demande à M. le président si l'assemblée n'a pas d'observation à faire sur un article relatif au Congrès, publié par M. l'abbé Clergeau dans un prospectus portant le titre de *Bulletin n° 41*. Lecture est donnée de cet article. Il en ressort que M. l'abbé Clergeau se félicite des différences et des *bigarrures* qu'on signale dans les diverses éditions du chant grégorien, et cela, en ces termes : « Il est heureux pour » le goût, pour le progrès, pour l'art, que le rétablis- » sement de l'unité liturgique ait laissé dans le chant » une bigarrure qui choque, qui n'est tolérée que mo- » mentanément, et qui, jointe à la barbarie du vieux » chant lui-même, ne peut avoir d'autre résultat que » de le faire rejeter. Telle est, ajoute-t-il, la grande » question d'utilité publique, très-sérieuse pour l'Église, » qu'est appelé à traiter le Congrès qui s'annonce...... » Nous remettons à dire prochainement ce qui s'est » passé dans la réunion précitée, et quelles sont les » bonnes espérances qu'elle nous a inspirées. »

On fait d'abord remarquer que M. l'abbé Clergeau, dans la séance du 25 mai, a positivement demandé au Congrès de travailler à rétablir l'unité dans les mélodies grégoriennes, comme elle existe déjà dans les textes liturgiques, et qu'il assurait que ce but nettement accusé concilierait au Congrès les sympathies universelles. Le procès-verbal de la séance du 25 mai est sur ce point très-explicite, et M. l'abbé Clergeau lui-même, dans le sein du bureau, en a reconnu la parfaite exactitude.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Allier, Pelletier, de la Fage, d'Ortigue, Dhibaut, Schmitt, Calla, Gautier, Arnaud, de Geslin, Jules Bonhomme et autres, il est résolu que le bureau exprimera à M. l'abbé Clergeau l'étonnement qu'a causé à l'assemblée la lecture du prospectus, bulletin n° 41, attendu que dans cette publication, où M. Clergeau excipe de sa qualité de membre du Congrès, l'idée mère du Congrès est totalement dénaturée. Le bureau est également chargé de prier M. l'abbé Clergeau d'insérer dans le bulletin le plus prochain une rectification, et de lui donner l'assurance que le Congrès, pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église ne peut que se montrer fidèle à son nom.

Plusieurs membres font observer que la rectification demandée à M. l'abbé Clergeau se fera nécessairement attendre, du moins jusqu'au jour où paraîtra un nouveau prospectus-bulletin; que l'article dont on s'est plaint a été tiré à grand nombre d'exemplaires, et qu'il importe, dans l'intérêt de l'œuvre, de détruire le plus tôt possible les fâcheuses impressions que le public a pu en ressentir. En conséquence, l'assemblée décide qu'une note ayant pour objet de désintéresser complétement le Congrès des pensées et des vues qui lui sont attribuées, sera sans délai insérée dans les principaux organes de la publicité.

M. le président donne lecture d'un projet de règlement. Il dit que, pour assurer la marche régulière des choses, il est opportun d'adopter dès à présent certaines dispositions, que les divers articles que renferme le projet n'expriment rien précisément de nouveau, et qu'ils ressortent de tout ce qui a été précédemment reconnu et équivalemment adopté ; que, néanmoins, l'assemblée peut y introduire les amendements qu'elle jugera nécessaires.

Après explications échangées entre MM. Pelletier, de la Fage, Gautier, Calla, d'Ortigue et le général de Saint-Yon, l'article concernant les membres de l'Institut est modifié dans sa rédaction, et l'on décide qu'une disposition portant que ce règlement est exécutoire par provision, sauf les modifications que le Congrès pourra faire, soit au début, soit dans le cours de la session, sera ajoutée.

Suit le texte du règlement amendé comme il vient d'être dit.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS.

1. Le Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église a pour objet d'étudier, de résoudre, s'il est possible, les questions théoriques et pratiques formulées dans le programme adopté dans la séance préparatoire du 25 mai 1860, ou qui s'y rattachent.

2. Quiconque veut faire partie du Congrès doit envoyer son adhésion à M. Calla, trésorier, 11, rue Lafayette, et retirer sa carte en échange de sa cotisation.

3. Les cartes portent la signature du président et celle du trésorier : elles sont et demeurent personnelles.

4. Le titre de membre du Congrès donne le droit de prendre part à ses travaux, d'avoir une place réservée en toute circonstance et de recevoir après la session les procès-verbaux, discours et documents qui auront été jugés dignes d'être imprimés.

5. La cotisation est fixée à 10 fr.

6. Le Congrès sera convoqué pour le mardi 27 novembre. Il se tiendra dans le local de la *Société d'encouragement des Beaux-Arts et de l'Industrie*, rue Bonaparte, 44.

7. Ce même jour, à onze heures très-précises, une messe du saint Esprit sera célébrée dans une des églises de Paris. Les membres du Congrès trouveront des places réservées.

8. Le soir, à trois heures précises, se tiendra la première assemblée générale. Le président donnera un

(1) On trouvera plus loin une lettre de Mgr l'évêque de Beauvais, celle de M. l'abbé Laroque, au nom de S. Em. Mgr l'Archevêque de Bordeaux, et, dans la *Maîtrise*, la lettre de S. Exc. le Nonce apostolique.

aperçu des travaux qui doivent être soumis au Congrès, et, s'il y a lieu, des rapporteurs seront entendus.

9. Durant la session, et sauf les changements nécessaires, les commissions auront séance de midi à trois heures, chacune dans une pièce séparée, et l'assemblée générale de trois heures à six heures.

10. Les membres du Congrès seuls assisteront aux séances, soit particulières, soit générales. Ils voudront bien porter sur eux leur carte, afin de pouvoir, dans l'occasion, justifier de leur qualité.

11. Cependant, les membres de l'Institut résidents ou non résidents seront invités aux assemblées générales; ils occuperont des siéges disposés dans l'hémicycle. Le bureau est, en outre, autorisé à déférer une présidence d'honneur à NN. SS. les Évêques, et aux diverses notabilités dont la présence et la parole pourraient augmenter l'intérêt et l'éclat des séances.

12. Les membres du Congrès sont invités à suivre de préférence les travaux de la section dans laquelle ils se sont fait inscrire; néanmoins il leur est loisible d'assister aux séances des autres commissions.

13. Les membres du bureau font partie de toutes les commissions, mais ils n'y remplissent pas nécessairement les fonctions de président, vice-président et de secrétaire.

14. Ceux qui se proposent de traiter les diverses questions du programme sont instamment priés de le faire par écrit, leurs études devant être acquises à la science et à l'art, et conservées, s'il y a lieu, par la voie de l'impression avec les procès-verbaux du Congrès.

15. Les dissertations devront être préparées d'avance, afin qu'elles puissent être, sans retard, lues dans le sein des diverses commissions.

16. A cet effet, et avant le 1er novembre, les membres qui se proposent de faire des lectures voudront bien communiquer l'objet et l'étendue de leurs travaux à leurs présidents respectifs, qui, de cette manière, pourront prévoir et fixer l'ordre du jour particulier de chaque commission.

17. Il appartient aux présidents des commissions de grouper les divers travaux annoncés autour de chaque article du programme, et de ne pas permettre de passer à une autre question avant que la précédente ne soit épuisée, à moins qu'il n'y ait personne pour la traiter.

18. Dans les commissions, toute discussion sur une dissertation quelconque sera terminée par la nomination d'un rapporteur chargé de présenter en séance générale l'opinion de la commission.

19. Chaque jour, les présidents des commissions informeront le président du Congrès de l'état de leurs travaux et des rapports à faire à l'assemblée générale.

20. Les rapporteurs viseront à la brièveté et à la concision. Indépendamment des appréciations formulées dans le sein de la commission, et qu'ils s'efforceront de résumer, ils auront toujours à conclure sur deux points, savoir: 1° la dissertation dont il s'agit doit-elle être lue en séance générale? 2° doit-elle être admise aux honneurs de l'impression?

21. La séance générale commencera par la lecture du procès-verbal. Ensuite les rapporteurs seront successivement appelés. Après la lecture d'un rapport, la discussion s'ouvrira tant sur les conclusions dudit rapport que sur la matière principale. Ceux qui voudront prendre la parole auront soin de se faire inscrire au bureau et de retenir leur rang.

22. Nul ne pourra parler de sa place, si ce n'est pour dire un mot et avec l'autorisation du président.

23. Tout en jouissant dans la discussion de la plus grande liberté, les membres du Congrès voudront bien écarter toutes études et considérations étrangères au programme, et respecter scrupuleusement les principes proclamés par l'Église, les Conciles et les Évêques touchant le plain-chant et la musique.

24. Le Congrès seul peut autoriser l'impression d'un manuscrit. Cependant, après la session, lorsqu'il s'agira de coordonner et de réviser les procès-verbaux, dissertations et discours, et de calculer l'importance du volume qu'il s'agira de demander à la presse, le bureau aura la faculté de faire un choix parmi les pièces, s'il y a nécessité de proportionner la dépense aux ressources disponibles.

25. Le Congrès sera définitivement clos le samedi 1er décembre.

26. Lorsque le volume des procès-verbaux et autres documents sera prêt, MM. les membres recevront les indications nécessaires pour le retirer : ils voudront bien en donner récépissé.

27. Le présent règlement est exécutoire par provision; le Congrès se réserve d'y faire, soit au début, soit dans le cours de la session, toutes modifications jugées nécessaires.

M. le Président appelle l'attention sur les médailles que les éditeurs de la *Maîtrise* mettent à la disposition du Congrès. M. E. Gautier exprime le vœu que des récompenses soient attribuées aux auteurs qui produiraient un bon ouvrage sur le plain-chant, et aussi aux Maîtrises qui se recommanderaient par la meilleure exécution du plain-chant et de la musique d'église.

M. Heugel développe la proposition des éditeurs de la *Maîtrise;* il en détermine l'étendue et les limites. Voici ce qui résulte de ces explications : le prix total de la série des médailles offertes par les éditeurs de la Maîtrise est de 1250 francs.

Les médailles sont ainsi distribuées :

Messes brèves.

1er Prix.

Une medaille en or de la valeur de 300 fr. sera attribuée à la meilleure *messe brève*, comprenant un *Kyrie*, un *Gloria*, un *Credo*, un *Sanctus*, un morceau pour l'élévation et un *Agnus Dei*, avec orgue, d'un style simple et sévère, d'une accentuation correcte,

d'un diapason restreint et d'une exécution facile pour trois voix égales. Il conviendrait que les compositeurs commençassent le *Gloria* aux mots : *Et in terra pax*, et le *Credo* aux mots : *Patrem omnipotentem*, l'intonation appartenant toujours au célébrant. Ils pourraient, du moins, s'arranger de manière à ce qu'on pût détacher de leur œuvre l'intonation, c'est-à-dire, *Gloria in excelsis Deo* et *Credo in unum Deum.*

2me Prix.

Une médaille d'argent de la valeur de 150 fr. est instituée pour le même objet.

Motets et chants sur des textes approuvés par l'Ordinaire.

1er Prix.

Une médaille en or de la valeur de 200 fr. sera attribuée au meilleur recueil de trois morceaux, soit motets ou pièces chantantes d'église applicables aux offices, d'une exécution facile, d'une bonne accentuation et dans un diapason restreint (à 1, 2 ou 3 voix), avec accompagnement d'orgue.

2me Prix.

Une médaille en argent de la valeur de 100 fr. pour le même objet.

Pièces d'orgue.

1er Prix.

Une médaille en or de la valeur de 200 fr. attribuée au meilleur recueil de trois pièces d'orgue applicables aux offices, avec ou sans pédale, mais d'une exécution facile, et pédale *ad libitum.*

2me Prix.

Une médaille, en argent de la valeur de 100 fr. pour le même objet.

De plus : 12 médailles en bronze, d'une valeur totale de 200 fr., seront décernées, ainsi que des mentions honorables, aux morceaux qui, dans leur ordre de mérite, viendront après les œuvres couronnées.

Les manuscrits destinés au concours, tous inédits, devront être adressés du 1er au 10 novembre prochain, à MM. Heugel et Cie, éditeurs de la *Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne, avec les noms et adresses de leurs auteurs, ou, faute de noms, avec un signe indicatif, le tout *franco, sans aucune lettre d'envoi*. Il ne sera tenu *aucune correspondance à ce sujet*, et les manuscrits non couronnés et non mentionnés ne seront point renvoyés à leurs auteurs.

Les morceaux couronnés et ceux mentionnés seront publiés par les éditeurs de la *Maîtrise* qui en auront, de droit, la toute propriété, à titre gratuit, pour la France et l'étranger.

M. Heugel ajoute que le bureau ferait bien de solliciter de la chapelle impériale une médaille, une autre du ministère des cultes, une troisième de l'archevêché, et que cette nouvelle série de médailles d'honneur, pourrait être attribuée soit au même objet, soit aux travaux sur le plain-chant.

Quant aux récompenses à décerner à la bonne exécution, M. Calla pense également qu'il y aurait quelque chose à faire, et dans cette conviction, sollicité par l'exemple de M. Heugel, il déclare mettre à la disposition du Congrès une somme de 300 fr. pour être convertie en médailles destinées aux Maîtrises les plus méritantes.

Une discussion s'engage sur le point de savoir comment un concours pourrait s'établir entre les maîtrises, soit de Paris, soit des provinces, dont les forces et les ressources sont très inégales; comment fonctionnerait le jury d'examen, et plusieurs concluent qu'il sera très-difficile de réaliser pratiquement les vues généreuses de M. Calla. M. le président fait observer qu'il n'est pas nécessaire pour le moment de déterminer les voies et moyens, qu'il suffit au Congrès de prendre note des excellentes intentions de M. Calla.

Conformément à l'ordre du jour, les membres présents répartis dans les trois sections, procèdent à leur organisation intérieure. A cet effet, la séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. le président fait connaître les résultats.

Ont été nommés :

1re section : *président*, M. l'abbé Raillard; *vice-président*, M. l'abbé J. Bonhomme; *secrétaire*, M. Schmitt.

Cette section se compose de MM. l'abbé Balthasar, l'abbé J. Bonhomme, Ed. Bertrand, l'abbé Milice, l'abbé Raillard, Schmitt.

Le texte du programme relatif à cette section est ainsi conçu :

Histoire de la musique d'église en France; partie grégorienne et non grégorienne. — Indications bibliographiques. — Actes du Saint-Siége, des Conciles et des Évêques, concernant le chant et la musique.

2e Section : *président*, M. A. de la Fage; *vice-président*; M. l'abbé de Geslin; *secrétaire*, M. Nicou-Choron.

Cette section se compose de MM. D'Aubigny, l'abbé Barat, E. Batiste, l'abbé Billaut, l'abbé Bézolles, l'abbé J. Bonhomme, l'abbé Delacroix, F. Delsarte, Domergue, X. Van Elewyck, E. Gautier, l'abbé de Geslin, l'abbé Girou, J.-M. Jouan, A. Kunc, Laboureau, L. Laroque, Lecomte, l'abbé Marthe, Martineau, le général Mellinet, l'abbé Milice, Nicolas, Nicou-Chöron, l'abbé Perrot, Simiot, l'abbé Vachette, de Vaucorbeil, Alfred Yung.

Le texte du programme relatif à cette section est ainsi conçu :

Situation présente des églises des villes et des campagnes, sous le rapport du chant et de la musique. — Enseignement du chant, de la musique et de l'orgue, dans les Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, les Séminaires et les Maîtrises; ses résultats. — Maîtres de chapelle et organistes : leur nombre, leur répertoire, les ressources d'argent et d'exécution dont ils disposent. — Concours des sociétés chorales. — Cantiques en langue vulgaire; usage et abus, caractère et défauts.

3e Section : *président*, M. d'Ortigue; *vice-président*, M. F. Benoist; *secrétaire*, M. l'abbé Bézolles.

Cette section se compose de MM. l'abbé Alix, D'Aubigny, l'abbé Allier, l'abbé Baptiste, Ed. Batiste, F. Benoist, de Bridieu, N. Brumare, F. Calla, Cavaillé-Coll, l'abbé Chantôme, Chauvet, l'abbé Delacroix, F. Delsarte, Dhibaut, le duc de Fezensac, Garnier, Léon Gastinel, E. Gautier, l'abbé de Geslin, Grillié, A. Hénon, Jouan, L. Kreutzer, A. Kunc, L. Laroque, Laurentie, l'abbé Léger, Leprevost, Martineau, Nicou-Choron, Populus, l'abbé Raillard, S. de Rémusat, Rupert, Schmitt, Serrier, Simiot de Vaucorbeil, Verimst, Alfred Yung.

Le texte du programme relatif à cette section est ainsi conçu :

Véritable caractère de la musique d'église vocale et instrumentale. — Composition. — L'orgue, son style, son expression, les limites de cette expression ; facture. — Plain-chant ; sa restitution ; son exécution, soit mélodique, soit psalmodique. — Son accompagnement.— Vœux à formuler et à émettre ; principes à proclamer.

On demande s'il est dès à présent loisible aux adhérents de prendre sur une publication musicale ou en toute autre circonstance, la qualité de membre du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église. M. le président répond affirmativement

A cinq heures et demie la séance est levée.

Ont signé à la minute : l'abbé Victor Pelletier, *président ;* A. de la Fage, F. Benoist, J. d'Ortigue, *vice-présidents ;* l'abbé Raillard, faisant les fonctions de *secrétaire général.*

Postérieurement à la séance du 3 août, M. le président a reçu de Mgr l'évêque de Beauvais et de M. l'abbé Laroque, directeur de la maîtrise de Bordeaux, au nom de S. Ém. Mgr l'archevêque de Bordeaux, les lettres suivantes qui trouvent naturellement leur place à la suite du procès-verbal.

Beauvais, le 7 août 1860.

« Monsieur le Président, Messieurs,

« Je donne bien volontiers mon approbation et mes encouragements à une œuvre qui a pour but de remettre toujours plus en honneur dans les populations chrétiennes le chant traditionnel de l'Église. J'ai lu avec attention le compte rendu de votre séance préparatoire. Le programme des questions sur lesquelles vous appelez la discussion me paraît être du plus haut intérêt. Je désire que tous les hommes sérieux et compétents, prêtres et laïques, vous apportent le concours de leurs lumières et de leur expérience. J'autorise plusieurs prêtres de mon diocèse, et j'engage l'excellent organiste de ma cathédrale à assister aux réunions du Congrès et même à en partager les travaux autant qu'ils le pourront. Je leur recommande expressément de soutenir et de défendre au besoin contre tout novateur, le chant de l'Église catholique, le chant grégorien, qui sera toujours le plus populaire et le plus digne de la majesté de nos temples. Que s'il faut admettre de temps en temps à l'église les inspirations de l'art moderne, je ne m'y oppose pas absolument; mais ces nouveaux chants sacrés devront toujours réunir toutes les conditions de convenance, de gravité et de piété qui édifient le peuple chrétien. Il appartient à un Congrès, composé d'hommes religieux et instruits, de discuter et de formuler ces conditions indispensables.

« Je désire, Messieurs, que vos travaux soient couronnés d'un plein succès ; le mérite personnel de M. le président et le zèle de ses dignes collaborateurs nous permettent les plus légitimes espérances. Que le Congrès pour la restauration du plain-chant nous donne, avec la pureté et l'unité dans la mélodie, des règles sûres pour un même mode d'exécution, et il aura rendu à l'Église et au culte divin un éminent service.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

« ✝ Jos. *Ar.-év. de Beauvais, Noyon et Senlis.* »

Bordeaux, le 13 août 1860.

« Monsieur,

« Ayant été désigné par S. Ém. Mgr le cardinal archevêque de Bordeaux, comme membre correspondant du Congrès, pour le diocèse soumis à sa juridiction, je vous prie de vouloir bien accepter mon adhésion, et je m'associe vivement à tous les vœux qui ont été déjà formés pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

« Son Éminence vous prie de me tenir au courant des travaux du Congrès, par l'envoi fidèle des procès-verbaux et comptes rendus des séances.

« Quant au concours que je pourrai offrir, il sera bien modeste et se rapportera plus spécialement aux sujets indiqués dans la 2e et 3e section.

« Veuillez agréer, Monsieur, avec la promesse de mon zèle, l'assurance de mon profond respect.

Votre très-humble serviteur.

« L. Laroque,

« *Prêtre directeur de la maîtrise Saint-André de*
« *Bordeaux et maître de chapelle.* »

Liste des personnes qui ont adhéré au Congrès depuis la publication du procès-verbal de la première séance préparatoire.

MM.

L'abbé Auber, chanoine de l'église de Poitiers.

L'abbé Aubert, membre de la Commission ecclésiastique de Digne pour le chant romain, au nom de la Commission.

L'abbé Baptiste, maître de chœur au petit séminaire de Saint-Gaultier (Indre).

L'abbé Barat, maître de chapelle à la cathédrale de Châlons-sur-Marne.

Léon Bernard, organiste à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône).

L'abbé Bourbon, directeur au grand séminaire de Luçon.
L'abbé N. Brumare, professeur d'histoire au petit séminaire de Rouen.
A. Cavaillé-Coll, facteur d'orgues.
L. Dietsch, maître de chapelle à la Madeleine.
Le chevalier Xavier Van Elewyck, docteur en sciences politiques, à l'Université catholique de Louvain (Belgique).
Le duc de Fezensac.
L'abbé P. de Geslin, organiste de Notre-Dame de la Gare.
L'abbé Jeulin, curé de Cerdon (Loiret).
Laboureau, ancien maître de chapelle à Saint-Laurent.
John Lambert, à Peterborough (Angleterre).
L'abbé L. Laroque, directeur de la maîtrise de Saint-André de Bordeaux, au nom de S. Ém. Mgr l'Archevêque.
Leprévost, organiste accompagnateur, à Saint-Roch.
Nicou-Choron, compositeur de musique.
L'abbé Perrot, chanoine de l'église de Dijon.
Populus, organiste de Saint-Pierre de Chaillot.
L'abbé E. Protat, maître de chapelle de la cathédrale de Bourges.
L'abbé Réaume, chanoine de l'église de Meaux.
S. de Rémusat.
E. Sauzay, compositeur, professeur de violon.
Le vicomte Sérurier.
L'abbé Teysseyre, chanoine honoraire à la Baraque, île d'Alby (Tarn).
Alfred Yung, organiste et maître de chapelle à Notre-Dame de Bar-le-Duc (Meuse).
Ernest Yung, organiste de Saint-Antoine, à Bar-le-Duc.

Total de la présente liste...	28
Total de la première liste...	112
Total général...	140

OBSERVATIONS.

1° Les objets, manuscrits, lettres, etc., à destination du Congrès, doivent être adressés à M. Calla, trésorier, 11, rue Lafayette;

2° MM. les membres du Congrès qui résident à Paris, et qui n'ont pas encore retiré leurs cartes, sont prévenus que M. Calla fera présenter ces mêmes cartes à leur domicile;

3° MM. les membres qui habitent dans les départements, sont priés de s'adresser à M. Calla pour réclamer leur carte qui leur sera immédiatement expédiée;

4° Les lettres de convocation indiqueront les dernières dispositions arrêtées par le bureau;

5° Le présent procès-verbal faisant partie, comme le précédent, des documents relatifs au Congrès, suit la pagination commencée. MM. les membres du Congrès sont priés de les conserver pour avoir les publications du Congrès dans leur intégrité;

6° Les nouveaux adhérents recevront le procès-verbal des deux séances préparatoires tenues les 25 mai et 3 août. En cas d'oubli, ils peuvent réclamer. Ces deux procès-verbaux sont le préambule indispensable des publications du Congrès;

7° MM. les membres du Congrès, anciens et nouveaux, qui n'ont pas encore choisi leur section, sont priés de le faire, afin que les présidents des diverses Commissions soient le plus tôt possible renseignés sur les collaborateurs qui doivent se joindre à eux;

8° Le Bureau a l'honneur de prier MM. les membres du Congrès qui auraient déjà publié quelque ouvrage sur les matières comprises dans le programme ou s'y rattachant, de vouloir bien transmettre à M. le président le titre exact de leurs publications, avec le nom de l'éditeur et le prix, ces renseignements pouvant être utiles au Congrès.

CORRESPONDANCE.

M. l'abbé Teysseyre, chanoine honoraire à la Baraque (Tarn), accueille en ces termes le Congrès :

J'applaudis de tout cœur à la belle œuvre du *Congrès pour la restauration du plain-chant.* Je désire ardemment que cette belle œuvre obtienne tout le succès que semblent lui promettre vos lumières, votre zèle, vos efforts aidés des efforts, du zèle, des lumières et des talents de tant de personnages distingués qui vous ont déjà promis un noble et généreux concours. J'ai lu avec un vif intérêt le procès-verbal de votre séance préparatoire. J'ai été édifié du bon esprit qui a présidé aux discussions qui ont eu lieu dans cette séance. C'est d'un excellent augure pour l'avenir. Évidemment tous vos illustres coopérateurs ne veulent, comme vous, Monsieur, qu'une chose, mettre au service de l'Église, en lui laissant toutefois une entière liberté d'action, leurs veilles, leurs recherches, leurs découvertes, leur érudition. Quand il n'y aurait pas autre chose, le choix de l'honorable président qu'ils se sont donné, que vous vous êtes donné avec eux, suffirait seul pour le prouver. Avec cela, Monsieur, on peut se promettre d'aller sûrement au but.

Qu'il me tardera de connaître les autres pièces qui pourront être publiées! Soyez convaincu que je suivrai vos travaux avec une attention et un empressement toujours nouveaux.

M. Martineau, à Nantes, nous annonce un travail pour le Congrès :

Je ne tarderai pas à vous envoyer un petit travail sur des questions qui se rattachent à la seconde et à la troisième sections :

1° Sur l'organisation de la Maîtrise de la cathédrale de Nantes;

2° Sur les anciennes éditions du chant romain en usage dans notre diocèse, avec quelques idées sur la manière d'exécuter le plain-chant; sur l'enseignement du chant dans les séminaires; sur l'accompagnement du plain-chant, sur les qualités que devrait, selon moi, posséder une bonne édition de chant. Ce travail est presque terminé.

M. Delsarte nous communique la lettre suivante que lui a adressée M. l'abbé de Geslin, organiste de Notre-Dame-de-la-Gare :

J'ai réfléchi à la proposition que vous m'avez faite de faire partie du Congrès ayant pour objet la conservation et la réhabilitation du *plain-chant*, et je l'accepte avec reconnaissance. L'art religieux qui se déprave tous les jours par suite de l'ignorance du passé et des extravagances du présent, a besoin d'être entouré, non-seulement de notre respect, mais encore soutenu de notre intervention active et collective, si nous ne voulons voir notre siècle lui servir de tombeau.

Vous connaissez mes convictions chrétiennes sur cet article. Vous savez que je ne puis vous être que d'une utilité bien secondaire; mais vous pouvez compter sur moi dans toute l'étendue de ma possibilité.

Je m'unis d'autant plus volontiers à vous, que le nom de M. J. d'Ortigue m'est un double garant de l'esprit qui préside à cette œuvre sainte.

M. Domergue, à Beaucaire, nous communique, relativement à l'Orphéon, quelques idées utiles et qui pourraient être développées dans une séance du Congrès :

Je reçois toujours avec le plus grand intérêt les nouvelles du Congrès, et je regrette en même temps d'être loin du lieu de sa réunion.

Permettez-moi de vous adresser le programme du concours d'orphéons qui vient d'avoir lieu à Beaucaire, à l'occasion de la foire, et qui a été une fête fort brillante.

Je suis heureux de vous dire que les orphéons d'Avignon et de Sorgues se sont vaillamment comportés; mais ce que je tiens surtout à vous faire remarquer, c'est le choix d'un *Veni creator* fait pour l'orphéon de Marseillan, qui a eu le premier prix de sa division. Ce choix a été critiqué par des journaux comme singulier et bizarre, tandis que, suivant moi, il faut regretter que les orphéons s'en tiennent en général à un régime trop léger, — et ceci rentre tout à fait dans les questions soumises au Congrès. — Quel puissant concours les orphéons, qui prennent faveur en ce moment, ne pourraient-ils pas apporter à la pompe de nos cérémonies religieuses, s'ils voulaient se convaincre davantage que la musique d'église renferme au plus haut degré les grandes inspirations! Le vrai journal des sociétés chorales devrait être *la Maîtrise*, et c'est là la voie où je voudrais la voir s'engager. Ad. Adam, et bien d'autres, ont composé de charmants morceaux pour les orphéons. — Vous avez, Monsieur, une voix autorisée pour demander aux compositeurs quelque chose de plus : des chants d'église à quatre voix d'hommes, simples et dignes.

M. Léon Bernard, organiste à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône), nous fait la profession de foi suivante :

Je regrette vivement de ne pouvoir assister à vos grandes et belles réunions qui ont pour but la restauration du plain-chant et de la musique d'église. Cela étant, je viens néanmoins me ranger sous votre drapeau et vous dire combien, pour ma part, je serais heureux de voir arriver à bonne fin votre noble et glorieuse entreprise.

Hélas! moi aussi je reconnais que le chant laisse beaucoup à désirer, et qu'il serait bien plus doux à l'âme pieuse de n'entendre, durant les saints offices, que de la musique propre à toucher son cœur et à le porter à Dieu.

Votre cause est sainte, Monsieur, j'adhère donc de tout mon cœur à vos idées qui sont si justes, et j'ai la ferme espérance que vos efforts seront couronnés d'un plein succès.

M. le chevalier Xavier Van Elewych, docteur en sciences politiques de l'Université catholique de Louvain, donne son adhésion au Congrès dans les termes qu'on va voir. Nous avons M. John Lambert pour l'Angleterre, M. le duc di San-Clemente pour Florence; la Belgique sera représentée par M. X. Van Elewych :

Si le Congrès ne se borne pas à l'examen de la musique religieuse en France, — et je comprendrais assez difficilement qu'on voulût limiter cette étude aux frontières d'un pays, — je vous prierais de m'inscrire également sur la liste des personnes qui viendront y assister. Je ferai le voyage de Paris exprès pour cela. Et j'aurai soin de me procurer à Malines tous les renseignements qui pourront servir à constater *l'état actuel de la musique religieuse en Belgique.*

Si MM. les organisateurs du Congrès me jugent digne de prendre part à leurs délibérations, je demanderai à faire partie de la 2e section (statistique et situation présente de la musique religieuse), et de la 3e (véritable caractère de la musique d'église vocale et instrumentale).

M. l'abbé Auber, chanoine de l'église de Poitiers, écrit à M. le Président du Congrès :

Venons-en à votre Congrès : je vous félicite beaucoup de la conception ; il est bien et il importe à l'Église qu'elle vienne d'une notabilité prise dans son sein... Je ne doute pas que quelque musicien laïque et peut-être aussi quelque ecclésiastique amoureux d'une basse ou d'un cornet à pistons, ne s'ingénie à faire cacher dans un coin de vos réformes ces magnifiques instruments que, pour mon compte, j'estime, dans nos églises, à l'égal d'un tambour de basque et d'un flageolet. Si Dieu me prête vie et santé, j'irai vous trouver à Paris en novembre prochain,... je plaiderai, fort de ma *vieille* expérience et des chagrins profonds que m'ont si souvent donnés vis à vis du saint autel, l'archet, la grosse caisse et la clarinette; je plaiderai la cause absolue et exclusive du plain-chant et de l'orgue seuls... Je suis consciencieusement convaincu que cette conclusion doit être celle d'un Congrès de chant religieux...

L'abbé Auber,
Chanoine de l'église de Poitiers.

AVIS.

Le Directeur de la *Maîtrise* devant s'absenter aussitôt après la publication de ce procès-verbal, les personnes qui, d'ici au 10 novembre, auraient à lui écrire, sont priées de s'adresser à M. Calla, rue Lafayette, 11, pour ce qui regarde le Congrès, et à MM. Heugel et Cie, rue Vivienne, 2 bis, pour ce qui regarde la Maîtrise.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 5634.

4me ANNÉE. N° 4. 15 AOUT 1860.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. — HEUGEL et Cie, Éditeurs.

• Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse ; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année ; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul.	3. Orgue et Chant réunis.	2. Chant seul.
7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)	Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)	7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 4.

AVIS. Le Directeur de la *Maîtrise* devant s'absenter après la publication du présent numéro, les personnes qui, d'ici au 10 novembre, auraient à lui écrire, sont priées de s'adresser à M. Calla, 11, rue Lafayette, pour ce qui regarde le Congrès, et à MM. Heugel et Ce, 2 bis, rue Vivienne, pour ce qui regarde la *Maîtrise*.

L'IDÉE-MÈRE DU CONGRÈS.

Si quelques personnes avaient pu concevoir des doutes sur la pensée qui a présidé à la formation du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, ces doutes se seraient certainement dissipés à la séance du vendredi, 3 août, dont nous publions le procès-verbal. La discussion qu'ont appelée certains points du règlement et un incident qui n'avait, du reste, rien d'imprévu, a montré avec toute évidence que le Congrès n'avait rallié un si grand nombre d'adhésions parmi le clergé, les artistes chrétiens et tous ceux qui ont à cœur la décence et la dignité du culte catholique, que parce qu'il est né, et, pour ainsi dire, sorti naturellement de la nécessité, plus urgente que jamais, d'opposer une digue au débordement le plus formidable qu'on n'ait jamais vu, dans les temples, de l'art séculier, mondain, profane et théâtral. Et comment opposer une digue à ce débordement scandaleux, si ce n'est par un prompt retour à l'étude sérieuse, à l'enseignement complet, à la pratique correcte de cette forme musicale, de ce chant vénérable, auguste, antique, que les Conciles, les Papes, les Pasteurs, l'Église tout entière ont proclamé le chant véritable de l'Église ? de ce chant qui a retenu, à la fois, et le nom du grand pape qui a été le réformateur de la liturgie, et le nom de la cité qui est la cité mère, la cité reine du monde chrétien : le CHANT GRÉGORIEN, le CHANT ROMAIN ? de ce chant que les rois, les empereurs, les personnages les plus illustres se sont fait gloire de cultiver ; qui fait encore, on pourrait le prouver, la base et le fonds de la doctrine des Conservatoires, et dont la prédominence, dans l'Église, sur l'art séculier est si avérée, que, dans les derniers Conciles Provinciaux, les Évêques français l'ont de nouveau confirmée, en limitant à des cas très-restreints l'emploi de la musique, et sous la condition que, dans son expression élevée, austère, onctueuse, déprécatoire, elle participerait autant que possible au caractère inhérent au plain-chant ?

Telle a été et telle est l'idée mère du Congrès. L'idée mère du Congrès était déjà celle de *la Maîtrise*. *La Maîtrise* et le Congrès sont deux formes d'une même

pensée. L'une devait engendrer l'autre. Il est clair comme la lumière du soleil que le but de l'œuvre représentée par *la Maîtrise*, et qui doit trouver dans le Congrès son expression la plus imposante, sa physionomie la plus vivante, son action la plus directe et la plus décisive, il est clair, disons-nous, que ce but est de mettre au service de l'Épiscopat le concours de tous les efforts tentés, et, s'il se peut, réalisés par tous les adhérents à l'œuvre. Agir sous l'inspiration de l'Épiscopat, marcher de concert avec lui, et sous ses auspices, c'est là notre vœu, et l'on peut croire que ce vœu est sincère, car alors même qu'il ne serait pas conforme à nos sentiments les plus profonds, à nos croyances les plus chères, ce serait encore là notre moyen de succès le plus assuré.

Voilà le principe vital du Congrès, *principium et fons;* voilà le fait en vertu duquel il subsiste; principe et fait que le Président n'a pas manqué d'invoquer dans son discours qui a été le premier symptôme de l'existence du Congrès; principe et fait que le Bureau du Congrès a également exprimés dans la lettre que, sur la proposition de M. Laurentie, il a adressé à tous les Évêques de France.

L'adhésion au Congrès implique donc, aux yeux des artistes et du clergé, l'adhésion au principe qui vient d'être exposé ; je vais plus loin : l'adhésion au Congrès est un acte de conviction catholique.

Ne craignons pas de faire une supposition qui s'est présentée déjà à l'esprit de plusieurs personnes. Supposons que, dans une séance du Congrès, un membre se lève et demande la suppression du plain-chant. Il y aurait là plus qu'une proposition mal sonnante; il y aurait encore une attaque au principe même du Congrès. On dirait à l'auteur de cette étrange motion, qu'en dehors du Congrès, et en son nom personnel, il est bien libre de soutenir telle opinion qui lui conviendra ; mais qu'au sein du Congrès, et même en dehors, il n'est pas permis d'ébranler, au nom du Congrès, un des principes fondamentaux en vertu desquels le Congrès a été institué. Il y a mieux : on dirait à l'orateur que non-seulement il méconnaît la pensée du Congrès, que non-seulement il se met en dissentiment avec la totalité des membres du Congrès, mais encore qu'il se met en contradiction avec lui-même, puisque, par cela seul qu'il a fait adhésion au Congrès, institué avant tout *pour la restauration du plain-chant*, il est censé s'être engagé à concourir, dans la mesure de ses forces, à l'œuvre de cette restauration.

Mais de quel plain-chant parlez-vous, dira-t-on ?

De grâce, Messieurs, ne subtilisons pas. Le plain-chant dont nous parlons est le plain-chant usuel, le chant grégorien, qui est noté dans tous les livres à l'usage des offices de l'église ; et quand nous disons *chant grégorien*, nous n'entendons nullement que saint Grégoire soit l'auteur, l'inventeur, le *compositeur* de ce chant. Quand nous parlons du plain-chant, nous parlons du plain-chant dont tous les savants se sont occupés depuis D. Jumilhac, auteur de *la Science et la Pratique du plain-chant*, 1673, jusques à M. Adrien de la Fage, auteur des livres intitulés : *De la reproduction des livres du plain-chant romain*, 1853, et *Cours complet de plain-chant, ou Nouveau traité méthodique et raisonné du chant liturgique de l'Église latine à l'usage de tous les diocèses*, 1856. C'est précisément ce *chant liturgique de l'Église latine à l'usage de tous les diocèses* que nous entendons par le mot de plain-chant. Nous savons bien qu'il y a un mauvais plain-chant et un bon plain-chant, comme il y a une mauvaise et une bonne musique, une mauvaise et une bonne médecine, une bonne et une mauvaise philosophie, une science fausse et une science vraie. Mais c'est pour cela même que le Congrès a été fondé; c'est pour qu'il nous dise : Ceci est le vrai et le bon plain-chant. Cela est le faux et le mauvais plain-chant. Nous ne voulons pas de celui-ci; mais, celui-là, nous voulons qu'il règne à jamais dans le sanctuaire.

J. d'Ortigue. — L'abbé Victor Pelletier.

CORRESPONDANCE.

C'est encore M. l'abbé Riquier qui ouvre la marche :

Je vous remercie, Monsieur, pour ce que vous me dites d'aimable au sujet de ce que vous appelez « mon zèle pour la propagation de *la Maîtrise.* » Il est vrai que depuis la fondation de cette excellente *revue*, j'ai toujours travaillé activement à augmenter le nombre de ses abonnés et de ses lecteurs. Je l'ai fait, et je continuerai de le faire encore, par sympathie pour votre personne, par conviction des doctrines que vous défendez avec un zèle et une ardeur au-dessus de tout éloge, et enfin par un sentiment du devoir qui me porte à attacher autant d'importance à la propagation de *la Maîtrise* qu'à celle des bons livres.... Je m'associe de grand cœur à tout ce que vous avez reçu de plus flatteur pour vous personnellement, et de plus encourageant pour votre œuvre. Oui, Monsieur, espérez et reprenez courage ! Vous triompherez tôt ou tard, car la cause que vous défendez est juste et sainte, puisque, comme vous le dites fort bien dans votre lettre : « C'est la cause de l'art, c'est encore plus celle de la foi, car le chant a toujours été un des plus puissants moyens de gagner des âmes à Dieu. » Vos ennemis sont nombreux, il est vrai, mais souvent ce ne sont pas les plus compétents, et il suffit de les éclairer pour les ramener. J'en sais bien un peu quelque chose, et les abonnements que je procure à *la Maîtrise* sont une preuve que je n'ai point tout perdu dans les luttes que j'ai soutenues.

Un lecteur assidu de *la Maîtrise* nous écrit à propos de certains *musicastres* qui déshonorent le lieu saint par des chants de *saltimbanques :*

Ces gens-là ont élevé une barrière entre le sentiment religieux et le sentiment de l'art. Et puis, quand nous manifestons nos répulsions, ils nous récusent dédaigneusement ! Mais, franchement, qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que nous nous donnons pour des juges compétents sur des questions où les hommes spéciaux seuls peuvent se prononcer ? Point du tout. Nous disons seulement que nous sommes

chrétiens et que nous voulons à l'église, au pied des autels, n'entendre que des chants qui nourrissent et entretiennent ce sentiment chrétien. Rien de plus.

M. Aimé Briançon nous donne quelques détails peu édifiants sur la manière dont le plain-chant est mis en pratique dans certaines localités reculées des Basses-Alpes :

La musique est fort peu comprise dans ces montagnes, et le plain-chant même y est très-mal servi par des voix ingrates, par un manque complet de direction. Ces graves mélodies que les siècles nous ont transmises, qui élèvent l'âme et la remplissent de je ne sais quelle sainte émotion là où elles sont dignement interprétées, sont ici tellement dénaturées, tellement précipitées par les uns, ralenties par les autres, chantées avec des voix si criardes, si nasillardes et si discordantes, que la majesté du culte en est en quelque sorte atteinte, et qu'il faut ne pas être tout à fait impie ou indifférent pour aller affronter chaque dimanche cette sorte de parodie du chant grégorien. Le journal *la Maîtrise* me semble créé tout exprès pour remédier au mal que je viens de vous signaler.

AIMÉ BRIANÇON.

M. l'abbé Guillermin, ancien aumônier de l'évêque d'Annecy, aujourd'hui vicaire à Notre-Dame-de-Genève, écrit ce qui suit à notre ami M. l'abbé Jouve :

Je ne veux pas terminer cette lettre sans vous féliciter du succès qu'a obtenu, dans l'église de Dieu, *la Maîtrise* à laquelle vous avez donné votre nom et votre dévouement. Nous y puisons nos beaux morceaux pour l'église de Notre-Dame-de-Genève, et nos chants font impression sur bien des âmes encore égarées, qui, après les avoir entendus, nous disent : *Mais ce n'est que dans l'église catholique* qu'on sait chanter de cette manière. Courage donc, M. le chanoine, et croyez que votre revue est une de celles que Dieu bénit pour le retour de bien des âmes qui demandent pardon, après avoir entendu chanter la pénitence et le repentir.

M. l'abbé Baptiste, au séminaire de Saint-Gaultier, désirerait que :

« Les textes liturgiques sur lesquels on applique des mélodies nouvelles soient mis en musique *ut jacent*, comme le veut la Congrégation de la Visite apostolique, en expliquant le décret d'Alexandre VII (1663), et ici, dit-il, j'appuie mon avis sur celui du vénérable archevêque d'Arras, Mgr Parisis. Je souhaite, avant tout, que le Congrès ne fléchisse point relativement au but qu'il s'est proposé en faisant du plain-chant le chant essentiel, dominant des offices de l'Église : c'est l'esprit de l'Église ; c'est le seul moyen d'obtenir un chant multitudinaire. Il faut que le chant soit pour tous, catholique comme le symbole.

— « Dès ce moment, nous dit M. Ernest Yung, organiste de Saint-Antoine à Bar-le-Duc, il n'est plus permis à ceux qui aiment et qui pratiquent la musique, et surtout la musique d'église, de rester en dehors du mouvement magnifique qui se produit d'un bout à l'autre de la France. »

EXTRAITS DE LA VIE DE L'ABBÉ MARPREZ

Nous nous sommes plaints bien souvent de l'indifférence d'une partie du clergé pour tout ce qui se rapporte au chant d'église, à son étude, à sa pratique, à sa bonne exécution. Aussi, quand il nous arrive de rencontrer un prêtre qui donne à cette partie de la liturgie l'importance qu'elle devrait avoir, qu'elle avait anciennement, et qu'elle est appelée à reconquérir sous peine des plus graves désordres dans la discipline et l'économie du culte chrétien, nous nous sentons véritablement encouragés à signaler de tels exemples.

M. l'abbé H. Congnet, chanoine de l'église de Soissons, nous donne aujourd'hui un exemple de ce genre, par la publication de son livre intitulé : *Soldat et Prêtre, ou Vie de l'abbé Timothée Marprez*, que l'on pourrait appeler le livre des bons conseils, tant il est plein d'utiles enseignements pour tout ce qui concerne la carrière et la mission du ministre du Seigneur. Mais, pour nous borner à notre objet, disons qu'il y a, dans le livre de M. l'abbé Congnet, trois chapitres, les XXXII[e], XXXIII[e] et XXXIV[e], qui sont tout entiers consacrés à faire ressortir l'étroite obligation, pour tout prêtre, de s'instruire dans la science du chant liturgique et de l'enseigner aux autres, et qu'il faudrait transcrire dans leur entier. C'est là une tâche que nous nous serions imposée bien volontiers il y a trois mois pour notre plaisir et celui de nos lecteurs. Contentons-nous de mettre sous leurs yeux deux ou trois anecdotes spirituellement racontées, qui les engageront à recourir au livre lui-même, livre qu'on ne saurait d'ailleurs trop recommander et trop répandre.

J. D'O....

« Un chanoine qui passait pour habile en beaucoup de choses, et qui chantait fort mal, dit un jour naïvement à ses confrères : « Si je voulais, en six jours je saurais le plain-chant. — Eh bien ! lui répondit-on, mettez-vous-y et apprenez-le. — Je m'en garderai bien, répliqua ledit chanoine, avec cet air de dédain qui lui était familier. » Et cependant cet ecclésiastique avait une grande piété, et, de plus, il se disait théologien, canoniste, grand lecteur des saints Pères et des livres ascétiques, etc. ! ! ! — C'était celui-là même qui disait avec humeur : « On m'a ôté de mon doyenné, et on ne m'a fait venir à la cathédrale que pour *grogner des antiennes ! ! !* »

« Parole vraiment regrettable !... mais qui est évidemment le fruit fatal d'une inintelligente éducation cléricale. C'est que, en effet, à une certaine époque, *heureusement bien éloignée de nous*, on était dans les séminaires enclin à penser que l'assistance et la participation active aux saints offices sont un temps perdu. La plupart des séminaristes ne portaient à l'église que leur corps... en se réservant toutefois, pour leur usage particulier, les yeux, la bouche et les oreilles. — Aux jours de dimanches et de fêtes, le chœur se remplissait à la vérité de nombreux élèves, lesquels, s'ils eussent

été instruits et exercés, auraient pu produire de merveilleux effets de chant, de manière à attirer habituellement à l'église une assistance considérable ; mais, semblables à ces idoles dont parle le prophète-roi, leurs lèvres restaient closes, et ils étaient indifférents à ce qui se faisait autour d'eux : *Os habent et non loquentur; oculos habent et non videbunt; aures habent et non audient* (Ps. 113.) On avait la réputation de fervent, lorsque, au lieu de suivre l'office, on lisait l'*Imitation de Notre-Seigneur* ou une vie de saint. — On passait pour *studieux*, quand on étudiait à l'église un sermon de Bourdaloue ou de Bossuet, ou de Massillon... c'était ce que l'on appelait *savoir employer son temps*. Telles étaient alors les traditions anticanoniques de quelques séminaires. On ne se rendait au chœur que comme certaines personnes vont aux réunions profanes... pour y *faire tapisserie!!!* — Faut-il s'étonner après cela que ces mêmes clercs, devenus curés, aient laissé tomber le culte divin dans leurs paroisses? et que, devenus chanoines, ils aient pris si fort à dégoût les saints offices. — Aujourd'hui veut-on sérieusement faire retrouver aux peuples le chemin de l'église? non-seulement il faut former les *clercs* à la vertu, et leur enseigner la théologie et le droit canon, mais *il y a de plus nécessité indispensable* de leur inspirer l'estime, l'amour et le goût du chant et des offices; et de faire en sorte que *tous* mettent leur bonheur à chanter et à suivre dans leur livre toutes les parties de la messe ou des vêpres, sans jamais demeurer étrangers aux prescriptions et à l'ordonnance de la sainte liturgie. » (Pag. 273 et 274).

(*La suite au prochain numéro.*)

FAITS DIVERS.

— Les concours de l'École de musique religieuse de Paris, dirigée par M. L. Niedermeyer, viennent d'avoir lieu en présence du Comité de surveillance des études dont M. le prince Poniatowski est président.

On sait que le but de cette institution, en faveur de laquelle S. Exc. le ministre des cultes a fondé trente-six demi-bourses mises à la disposition de l'Épiscopat français, est de former pour toute la France des organistes et des maîtres de chapelle, et que des diplômes sont délivrés par M. le ministre des cultes à ceux des élèves qui se sont particulièrement distingués. Déjà un grand nombre de villes importantes sont en possession de maîtres de chapelle et d'organistes sortis de l'École. Le résultat des concours a été, de l'avis unanime du jury, on ne peut plus satisfaisant. La distribution des prix aura lieu au mois d'octobre prochain ; nous n'attendrons pas cette époque pour faire connaître le nom des lauréats.

Composition musicale. — Prix : Lack (boursier de Mgr l'évêque de Quimper) ; 1er accessit, E. Gigout (de Nancy); 2e accessit, A. Jessel (Strasbourg). — *Harmonie*, 2e division : prix *ex æquo*, G. Fauré (Pamiers), et Vasseur (Arras) ; 1er accessit, Lehmann (Strasbourg) ; 2e accessit, Pilinski (Paris); mention honorable, E. Legrand (Nantes). — *Orgue :* 1re division, rappel du 1er prix de 1859, E. Gigout, déjà nommé : 1er prix donné par S. Exc. le ministre des cultes, J. Permann, déjà nommé; 2e prix, L. Vasseur, déjà nommé; 1er accessit, L. Bodovillée (Châlons); 2e accessit, Ed. Audran (Paris); mention honorable, Jessel, déjà nommé. 2e division : 1er prix, Lehmann, déjà nommé; 2e prix, Dietrich (Strasbourg) ; accessit *ex æquo*, Joly (Verdun), et Pilinski, déjà nommé; mention honorable, Hochstetter (Strasbourg). — *Plain-chant*, faux-bourdon écrit, accompagnement et transposition à première vue; rappel du 1er prix de 1859, E. Gigout, déjà nommé; 1er prix donné par S. Exc. le ministre des cultes, J. Bertrand (Arras) ; 2e prix, Permann, déjà nommé. — *Piano :* 1re division, 1er prix, G. Fauré, déjà nommé; 2e premier prix, A. Laussel (Paris); 2e prix, E. Gigout, déjà nommé; 1er accessit, A. Dietrich, déjà nommé; 2e accessit, Lehmann, déjà nommé; mention honorable, J. Permann, déjà nommé. 2e division : prix, A. Dreyer (Strasbourg) ; 1er accessit, T. Laurent (Autun); 2e accessit. J. Tridemy (Verdun).

— La ville d'Angoulême vient de faire une perte sensible. L'organiste de la cathédrale de cette ville, M. Angel Wœlffle, vient de mourir à peine âgé de vingt-quatre ans. C'était un jeune homme de mérite, artiste et exécutant habile, qui avait trouvé une sympathique bienveillance auprès de quelques-unes de nos célébrités musicales, et dont la mort laissera des regrets durables chez tous ceux qui l'ont connu.

Nous insérons ici la lettre de S. Exc. Mgr le Nonce apostolique, adressée à M. le Président du Congrès, et qui n'a pu trouver place à la suite du procès-verbal :

NONCIATURE APOSTOLIQUE EN FRANCE.

Paris, le 16 août 1860.

« Monsieur l'abbé,

« J'ai reçu, avec la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, un exemplaire du procès-verbal de la réunion préparatoire du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, ainsi que la circulaire adressée aux Évêques de France.

« En vous remerciant, Monsieur l'abbé, de votre obligeant envoi, je fais des vœux pour que tout réponde à votre zèle et marche dans l'intérêt de l'Église.

« Agréez, Monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments très-distingués.

« *Le Nonce apostolique*,
« C., Archev. de Nicée. »

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 5635.

4me ANNÉE. N° 5. 15 SEPTEMBRE 1860.

LA MAITRISE

JOURNAL des PETITES MAITRISES.

J. D'ORTIGUE, Directeur.

HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse ; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année ; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. **F. BENOIST.** **CHARLES GOUNOD.**

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

2. Chant seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 5.

LA MESSE DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND,

A SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Le 3 septembre a eu lieu, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, la messe annuelle que l'association des chantres des paroisses de Paris fait célébrer en l'honneur de saint Grégoire le Grand. La messe, chantée en plain-chant, est suivie d'une quête en faveur des membres âgés et infirmes de l'association. Comme à l'ordinaire, c'est la messe de Dumont, appelée *Messe royale* en certains lieux, qui a été choisie pour cette solennité. Elle a été exécutée par soixante voix de basse prises dans les diverses églises de Paris, et l'effet de cet unisson a été des plus imposants. Le plain-chant dans les églises! ne nous écartons pas de cette règle générale ; c'est le chant liturgique, c'est le chant populaire ; nous ajouterions volontiers : c'est le seul beau chant, car le Beau, c'est la convenance, c'est l'ordre, c'est l'appropriation de la chose à sa destination. Tout ce qui trouble cet ordre, cette convenance, cette simplicité, peut être beau sans doute dans d'autres conditions, mais ne l'est pas certainement hors des conditions de la prière, de ce qui réunit les fidèles aux pieds des autels pour y abjurer leurs vanités, leurs préoccupations terrestres; et se retremper à la source de la vie spirituelle. *Qui seminat in carne sua*, dit l'apôtre, *de carne et metet corruptionem; qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.* L'art qui s'inspire de la chair exprimera ses affections charnelles ; l'art qui s'inspire de l'esprit exprimera les choses de l'esprit. Il n'y a rien de plus clair. Or, le plain-chant, les chants traditionnels de l'église, sont ceux qui sont inspirés de l'esprit ; les chants mondains et de théâtre sont ceux qui s'inspirent de la chair. Ces derniers peuvent avoir, et ont incontestablement leurs beautés ; mais ces beautés sont au moins déplacées dans le temple ; elles y sont une insulte à la majesté de Celui qu'on y invoque ; elles sont en contradiction avec l'esprit de gravité, d'austérité, de sainteté, qui préside aux cérémonies du culte.

Nous en faisons l'aveu : *la Maîtrise* aurait dû parler plus tôt de cette messe annuelle de saint Grégoire le Grand à Saint-Germain-l'Auxerrois. Malheureusement elle vient dans le temps des vacances, lorsque nous sommes loin de Paris. Cette fois-ci, un des membres du bureau du Congrès a eu l'idée d'y assister, et il nous a parlé avec enthousiasme du magnifique ensemble de

ces soixante chantres, de la perfection de leur exécution et de l'excellente et chaleureuse allocution que M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois a prononcée en chaire sur la dignité du chant ecclésiastique et son véritable caractère. Il y a trois ans, nous fûmes assez heureux nous-même pour pouvoir entendre cette messe de saint Grégoire le Grand, et nous nous empressâmes de féliciter et de remercier M. le curé des éloquentes paroles que son zèle et sa prédilection pour le chant ecclésiastique lui suggérèrent à cette occasion.

Nous voilà donc entrés dans la voie ouverte par nos Évêques et par les derniers conciles provinciaux. Messieurs les curés nous y devancent aussi de leur côté. Bientôt, espérons-le, il n'y aura plus de divergence sur les principes si bien résumés par Mgr l'Évêque de Beauvais dans la lettre qu'il a bien voulu adresser à M. le Président du Congrès : « Je recommande, dit le Prélat, « de soutenir et de défendre, au besoin, contre tout « novateur, le chant de l'église catholique, le chant « grégorien, qui sera toujours le plus populaire et le « plus digne de la majesté de nos temples. Que s'il « faut admettre de temps en temps à l'église les inspi- « rations de l'art moderne, je ne m'y oppose pas abso- « lument; mais ces nouveaux chants sacrés devront « toujours réunir toutes les conditions de convenance, « de gravité et de piété qui édifient le peuple chré- « tien. »

Écouter de telles paroles, c'est écouter la voix de l'Église.

J. D'ORTIGUE.

L'OPÉRA DE *COSI FAN TUTTE*

TRANSFORMÉ EN MESSE.

On sait que Castil-Blaze a fait une messe avec des morceaux pris dans divers opéras de Rossini, et qu'il a publié cette œuvre avec le nom de l'illustre compositeur. La *Maîtrise* a parlé de cette fameuse *Messe de Rossini* en stigmatisant, comme elle le mérite, une semblable bouffonnerie. Si Castil-Blaze vivait encore, quel serait son étonnement d'apprendre qu'il n'est pas l'inventeur de ce procédé qui consiste à faire des messes avec de la musique dramatique, mais qu'il a eu des prédécesseurs en Allemagne qui ont exploité de la même façon la musique de Mozart! On en jugera par les détails suivants qui, je pense, ne sont pas sans intérêt.

Dans la collection musicale de Charles Zulehner, à Mayence, se trouvait une messe en *ut majeur*, portant le nom de Mozart et désignée sous le titre de *Messe du couronnement*. Elle se composait, à l'exception du *Credo*, de fragments et de morceaux entiers de l'opéra de *Cosi fan tutte*, auxquels on avait fait subir quelques changements, soit en les transposant dans d'autres tons, soit en modifiant les parties instrumentales.

Cette messe, je ne l'ai jamais vue; mais je puis en donner une analyse d'après les indications de M. Jahn, qui, plus heureux que moi, en a eu une copie sous les yeux (1).

Le *Kyrie* est le trio n° 10 : *Suave sia il vento*, transposé en *ut majeur*, et sans autres instruments à vent que deux flûtes. On y a ajouté une partie de ténor pour remplir l'harmonie et faire de ce morceau un chœur à quatre voix.

Christe eleison. C'est le premier motif du duo n° 4 : *Ah guarda sorella*, transposé en *sol majeur* pour soprano et ténor, avec deux hautbois et deux cors; on y a fait quelques coupures, et la ritournelle est mise à la fin.

Au commencement du *Gloria*, il y a quelques mesures de l'invention de l'arrangeur inconnu; le reste se compose de motifs pris dans le premier chœur du second finale; puis, au *Gratias agimus*, suivent les soixante-dix premières mesures de l'air n° 11 : *Smanie implacabili*, solo pour soprano, en *fa majeur*. Au *Qui tollis*, il y a sept mesures qui ne sont pas empruntées à l'opéra; mais, au *Miserere*, on retrouve quatre mesures du premier finale : *Ed il polso*. Après la répétition du *Qui tollis*, on continue le *Suscipe* avec la musique du premier finale : *Ah se tarda*, jusqu'à la fin de ce morceau. *Quoniam tu solus*, se compose du trio n° 3 : *Una bella senerata*, sans changements, excepté l'addition d'une quatrième partie pour les *tutti*. La ritournelle finale est supprimée.

Sanctus et *Hosanna*. C'est l'andante du premier finale: *Dove son*, raccourci de six mesures, et transposé en *ut majeur*. Les parties vocales ont subi quelques modifications exigées par l'ajustement des paroles.

Benedictus. C'est le duo avec chœur n° 21 : *Secondate*, transposé en *fa majeur*, et accompagné des instruments à cordes, avec flûtes et hautbois.

L'*Agnus Dei* commence avec onze mesures non empruntées, qui sont suivies par la musique du second finale : *Idol mio*, dont on a retranché la partie de Despina.

Dona nobis. C'est l'ensemble final de l'opéra.

Que dites-vous d'un pareil arrangement? Certes, il est curieux; mais ce qui est plus curieux encore, c'est que Zulehner, dans une lettre adressée à Godefroid Weber, a émis l'opinion que cette messe avait été écrite par Mozart avant la composition de son opéra, et que c'est pour cet opéra qu'il avait fait les emprunts à sa messe. Rien ne prouve cette inconcevable assertion; il est bien plus vraisemblable que la messe est l'œuvre de quelque arrangeur obscur. Ce qui le ferait supposer, c'est le témoignage de musiciens âgés, qui, au rapport de M. Jahn, lui ont affirmé avoir connu dans leur jeunesse des messes semblables composées avec des morceaux de *Figaro* et de *Don Juan*.

G.-E. ANDERS.

---

(1) Voyez l'ouvrage : W. A. MOZART, par Otto Jahn, Leipzig, 1856-1859, tom. IV, p. 767 et suiv.

CORRESPONDANCE.

Lettre de Mgr l'Évêque de Digne, au Directeur de la Maîtrise.

Nous avons reçu de Monseigneur Meirieu, évêque de Digne, de qui nous avons eu le bonheur d'être le condisciple, une lettre relative au Congrès, et dont nous ne pouvons donner que quelques extraits. La partie que nous en supprimons est sans doute la meilleure pour nous, car c'est celle où l'âme de l'éminent Prélat s'abandonne aux doux souvenirs des premières émotions et des premières luttes d'un temps bien loin de nous; mais cette partie nous appartient en propre, et nos lecteurs, dussent-ils y perdre beaucoup, comprendront que nous sommes jaloux de lui conserver tout son prix.

J. D'O....

ÉVÊCHÉ DE DIGNE.

Digne, le 8 août 1860.

Monsieur,

Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de la séance préparatoire du Congrès pour la restauration de la musique religieuse. Venant de vous, il m'a rappelé de vieux et touchants souvenirs. . . . .

. . . .

. . . .

La restauration du chant ecclésiastique que vous avez entreprise est une très-bonne œuvre, et vous possédez tout ce qu'il faut pour la faire prospérer. Dès votre enfance vous avez été impressionné par les divines mélodies de l'Église, et vous en avez pénétré ensuite, par la réflexion, le sens mystérieux. C'est, je pense, un grand avantage d'avoir reçu dans son âme, au moment de son premier épanouissement, cette effusion céleste. La science peut bien la justifier, rarement elle la donne. Continuez de démontrer et de faire sentir les beautés, les magnificences du chant ecclésiastique. Vous n'exposez pas seulement les merveilles d'un art, vous défendez une doctrine; car le chant, comme la parole, est l'expression de la vérité ou de l'erreur, du bien ou du mal.

Je partage vos regrets et votre douleur en voyant que cette partie du culte divin est négligée. J'espère qu'on finira par en comprendre davantage l'importance, et par s'appliquer à la représenter dans l'assemblée des fidèles d'une manière plus digne de sa destination.

J'applaudis de tout cœur au Congrès que vous vous proposez de réunir. Vous pouvez compter sur toutes mes sympathies.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère et bien affectueux dévouement.

Signé : ✠ M. Julien, *Év. de Digne.*

ÉVÊCHÉ D'ANGERS.

Angers, le 4 septembre 1860.

Monsieur, empêché depuis longtemps par mes occupations, j'écris enfin à M. d'Ortigue pour lui exprimer ma plus complète adhésion au Congrès et à toutes ses vues. Si Messieurs les membres de cette utile assemblée veulent bien m'accorder une petite place, c'est avec un grand bonheur que je vous envoie ma cotisation, en vous priant de me ranger particulièment dans votre 2e ou 3e section.

Agréez, je vous prie, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur.

Signé : Tardif, *Chanoine honoraire et secrétaire de l'évêché.*

Beauvais (Oise), le 5 septembre 1860.

Monsieur, je regrette bien sincèrement de ne pouvoir assister aux réunions du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse. Mais, désirant néanmoins en faire partie, je vous prie, Monsieur, de recevoir mon adhésion.

Oui, certes, Monsieur, je m'associe de tout cœur à une réunion qui a pour unique but la restauration du plain-chant et de la musique religieuse...... Heureux si je puis du moins prouver ma bonne volonté et toute l'affection que j'éprouve pour le succès d'une si belle œuvre.

Puissé-je, Monsieur, voir réaliser les vœux et les souhaits que je forme à votre intention, c'est mon désir le plus ardent.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : F. Delahache,
Organiste-accompagnateur à la cathédrale de Beauvais.

Nous sommes heureux de donner presque en son entier la lettre suivante de M. N. Karren, ancien élève de la maîtrise de Notre-Dame-de-Paris, actuellement à Caen, qui n'a pu trouver place dans notre précédent numéro :

Monsieur,

J'ai lu dans l'excellent journal *la Maîtrise*, qu'un Congrès destiné à s'occuper de toutes les questions se rattachant au chant sacré, allait s'assembler à Paris, en novembre prochain. Associé de cœur et de pensée à cette œuvre, et voulant vous donner le concours qu'il m'est possible de fournir, je viens vous renseigner en quelques mots sur l'état des choses, à ce point de vue, dans la ville de Caen que j'habite depuis dix mois environ, après un séjour de neuf ans chez les Bénédictins de Solesmes, en qualité d'organiste. — A Caen et dans toute la Normandie (Rouen excepté), la pratique du chant sacré a été négligée depuis fort longtemps. Frappés des graves inconvénients qui en résultaient pour le culte religieux, quelques prêtres et un plus grand nombre de laïques dévoués au culte et à l'art, sous le haut patronage de Monseigneur l'Évêque de Bayeux et Lisieux, et aidés du concours de l'administration municipale, ont fondé à Caen, sous l'invocation de saint Grégoire le Grand, une classe gratuite de chant sacré, destinée à former des élèves capables de chanter dignement les offices de l'Église. Grâce au zèle des fondateurs, l'œuvre est en bonne voie de réussite. Ces Messieurs m'ont appelé comme professeur en chef de la classe, qui comprend aujourd'hui trente-trois élèves, hommes et enfants. Après dix mois d'étude de plain-chant et faux-bourdons, une maîtrise, dont j'ai la direction, a été organisée dans la paroisse de Notre-Dame. Sans être complets, les résultats sont satisfaisants; l'élan est donné, et malgré l'insou-

ciance et la routine, toujours difficiles à vaincre, nous pouvons espérer que dans notre ville, qui compte tant de belles églises, MM. les curés des autres paroisses suivront l'exemple donné par M. Ameline, curé de Notre-Dame et président de notre société. Comme vous le voyez, Monsieur, nous nous associons de loin à la pensée qui a inspiré tous vos travaux, et nous applaudissons d'avance à l'œuvre de restauration que vous avez entreprise. Nous espérons que vous voudrez bien nous faire participer aux résultats heureux qu'on est en droit d'attendre d'une réunion dans laquelle seront associés des hommes illustres et dévoués, dont la compétence ne saurait être contestée. Il existe une école normale à Caen. La commission de surveillance, présidée par M. le Maire, obéissant aux mêmes pensées, a introduit dans cette école l'étude de l'orgue. Nommé professeur en janvier dernier, je donne à l'école des leçons d'orgue, de solfége et de plain-chant. Cinq heures par semaine sont consacrées au chant, et à l'orgue. Chaque élève restant trois ans à l'école, il y a lieu d'espérer qu'en sortant et devenus maîtres, ils pourront enseigner eux-mêmes et propager dans les campagnes l'étude du chant, et rendre service à leur paroisse.

Voici l'ordonnance par laquelle Mgr Didiot, évêque de Bayeux, a approuvé les Statuts de la Société de *Saint-Grégoire-le-Grand*, dont il vient d'être question :

ÉVÊCHÉ DE BAYEUX.

ORDONNANCE D'APPROBATION.

Charles-Nicolas-Pierre DIDIOT, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siége apostolique, Évêque de Bayeux et Lisieux.

Vu les statuts de l'Association de *saint Grégoire le Grand*, fondée dans la ville de Caen en notre diocèse, dans le but de propager la science du plain-chant et de former une école populaire de musique religieuse;

Considérant que le chant grégorien bien exécuté est le seul qui, par son antiquité et par la pureté de ses mélodies, convienne aux offices de l'Église; que, s'il est permis d'y joindre, dans quelques circonstances exceptionnelles, des morceaux de musique proprement dite, ces pièces doivent toujours conserver le caractère grave et austère que réclame la majesté du culte divin;

Considérant qu'en l'absence des anciennes maîtrises, placées autrefois auprès des grandes Églises, une école publique de chant sacré surveillée et dirigée par des hommes religieux, aussi distingués par le zèle du bien que par le goût du beau, est le plus puissant moyen de régénérer la musique d'église si profondément altérée par l'invasion de la musique profane;

Avons approuvé et approuvons les statuts de la Société dite de *Saint-Grégoire-le-Grand*, et ordonnons qu'un exemplaire de la présente sera adressé au Président de ladite association pour être annexé aux statuts.

Donné à Bayeux, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le seizième jour de décembre de l'an mil huit cent cinquante-sept.

CHARLES, *Évêque de Bayeux et Lisieux.*

Par mandement de Monseigneur,

Ducellier, *Pro-sec^re^.*

EXTRAITS DE LA VIE DE L'ABBÉ MARPREZ

Par M. l'abbé H. Congnet, chanoine de l'église de Soissons.

(*Suite et fin.*)

« — Rien ne serait plus facile que *d'enseigner à tous les élèves les principes de la musique*, et de les habituer peu à peu à exécuter exactement et avec ensemble, d'abord tous les *chants usuels:* l'ordinaire des messes des différents rites, les antiennes à la Vierge, les hymnes et les antiennes des vêpres et des saluts, les litanies de la sainte Vierge. — Ensuite, on les exercerait à la psalmodie d'après des règles sûres et rationnelles. — Enfin on attaquerait des morceaux plus difficiles : les introïts, les offertoires et les graduels. — Quand les enfants verraient qu'on met de l'importance aux chants d'église, quand ils commenceraient eux-mêmes à en apprécier la beauté simple et majestueuse, une louable émulation s'établirait bientôt entre tous; ils suivraient avec plaisir les différentes parties des offices, auxquels ils prendraient une part active, et où ils sentiraient leur piété se nourrir et se fortifier. — De cette manière, et en moins de quatre ans, tous les élèves sauraient la musique et le plain-chant et ne l'oublieraient plus pendant le reste de leur vie. — On pourrait, en outre, faciliter l'*étude de l'orgue* à ceux qui y montreraient de l'aptitude. — Lorsque, plus tard, ces mêmes jeunes gens auraient été promus au sacerdoce et placés à la tête d'une paroisse, ils s'attacheraient très-certainement, dans leurs petites églises, à reproduire, autant qu'il serait en leur pouvoir, ce dont ils auraient été témoins dans les chapelles de leurs séminaires. Et les peuples accourraient aux offices et aux pieux exercices de persévérance, parce que l'on aurait su les rendre intéressants par des chants bien exécutés.— Qui ignore, dans le diocèse de Soissons, ce qui se passe à Landouzy-la-Ville? Par le moyen de la *musique, que son zélé pasteur, M. l'abbé Martin, a enseignée à toute sa paroisse*, il est parvenu à rassembler à l'église, l'après-midi des dimanches et fêtes, la plus grande partie de ses ouailles : jeunes gens, jeunes personnes, femmes mariées, hommes mariés, et jusqu'à des vieillards. » (Pages 277 et 278).

« — Quand il (l'abbé Marprez) était doyen ou archidiacre, il avait souvent éprouvé une vive peine, lorsqu'il lui arrivait du grand séminaire des vicaires qui, ignorant la pratique du plain-chant, étaient un objet de distraction ou de risée pour ses paroissiens. « Que vous apprend-on donc au séminaire? leur disait-il vivement; vous ne savez pas même chanter une préface ! » (P. 279).

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 5670.

4me ANNÉE. N° 6. 15 OCTOBRE 1860.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur.

JOURNAL des PETITES MAITRISES.

HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

1. Orgue seul. — **CONDITIONS D'ABONNEMENT :** — **2. Chant seul.**

7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 6.

LES CONCILES ET LA MUSIQUE.

Nous avons donné dans *la Maîtrise*, numéro du 15 mai dernier, la traduction littérale des décrets concernant le plain-chant et la musique, tout récemment portés par nos conciles provinciaux. Ces documents étaient pour nos lecteurs d'un grand intérêt; on nous a su bon gré d'avoir réuni comme en un faisceau ces pièces éparses, et plusieurs organes de la publicité ont voulu reproduire notre travail en tout ou en partie.

Aujourd'hui nous apportons de nouvelles autorités. Nous commençons par un décret du troisième Concile provincial célébré en 1837 à Baltimore, États-Unis de l'Amérique septentrionale, qui, en quelques lignes, a le mérite de dire beaucoup et de mettre, comme l'on dit vulgairement, le doigt sur la plaie. Voici le texte :

« VIII. Afin que toutes choses se fassent conformé« ment à la règle, et que les rites consacrés par l'Église « soient intégralement observés, nous avertissons les « recteurs des églises de travailler soigneusement à « extirper les abus qui, dans nos contrées, se sont in« troduits dans le chant ecclésiastique. Qu'ils s'attachent « à ce que la musique serve au très-saint sacrifice de « la Messe et aux autres divins offices, et non l'office « divin à la musique. Qu'ils n'oublient pas que, selon « les rites de l'Église, il n'est point permis de chanter « des cantiques en langue vulgaire durant la Messe ou « les Vêpres solennelles. »

Le mot est frappé et il restera : plusieurs font servir l'office divin à la musique, et non la musique à l'office divin. En général, compositeurs et exécutants sont très-flattés d'avoir une église à leur disposition, grand vaisseau, nombreux auditoire, attentif, indulgent, toutes choses difficiles à trouver ailleurs. Malheureusement ils ne se demandent pas toujours si la musique qu'ils vont faire entendre est appropriée au lieu et aux personnes, aux convenances et aux besoins. Pour eux l'office divin est tout simplement un prétexte et une occasion de suivre les impulsions mondaines d'un talent que nous supposons véritable, et de recueillir des applaudissements qui, pour ne pas éclater comme au théâtre, n'en sont pas moins prisés. Rien n'est plus contraire au bon ordre, et le Concile ne veut pas qu'on souffre de pareils abus.

On remarquera la sévérité du Concile à l'endroit des cantiques. Dans notre conviction, d'une part l'usage de plus en plus exagéré des cantiques en langue vul-

gaire a puissamment contribué à la dépravation de la musique d'église ; et d'autre part, aux États-Unis, l'exemple des protestants de toute secte a gagné les catholiques de proche en proche, jusqu'au point de menacer, si l'on peut ainsi parler, la liturgie elle-même. Il est d'expérience journalière que toute mélodie adaptée à une langue vivante s'use et se flétrit rapidement, en raison même de sa popularité et de son succès ; si l'on veut retenir le texte, bientôt on éprouve le besoin de le traduire sur un autre air : de là toutes les témérités imaginables. Du moins le Concile de Baltimore veut que la liturgie soit respectée et que les cantiques en langue vulgaire ne sortent jamais du cercle et des circonstances où l'on croit possible de les admettre ou de les tolérer. Ce principe est bon à retenir, même en France.

De l'Amérique du nord retournons en Europe, et ouvrons en second lieu la collection des décrets émanés du Concile de Vienne en Autriche, tenu en 1858. Au chapitre 6 du titre IV, nous lisons ce qui suit :

« *Du chant ecclésiastique et de la musique.* — La « condition de l'homme étant telle que des sons convenablement produits ont une efficacité particulière « pour exprimer et pour exciter les affections de l'âme, « le chant et la musique ont toujours occupé une place « dans les louanges de Dieu. Lorsque les chars et l'armée de Pharaon furent submergés dans la mer, « Moïse et les enfants d'Israël entonnèrent un cantique « à la gloire du Seigneur ; Marie la prophétesse prit « son instrument de musique et toutes les femmes la « suivirent avec des instruments semblables et en formant des chœurs. Dans le temple de Jérusalem, de « très-nombreux lévites étaient spécialement chargés « de louer le Seigneur dans des psaumes et cantiques, « accompagnés de harpes et d'autres instruments. « L'Église de la nouvelle alliance s'est approprié cet « usage, mais elle prescrit d'écarter absolument tout « ce qui serait plus propre à nuire à la piété qu'à « l'augmenter. Il faut que les modulations des voix et « que le son des orgues servent à imprimer plus profondément dans l'âme des assistants le sens des paroles saintes. Qu'il n'y ait donc rien qui sente le « monde ; qu'on ne recherche pas dans les symphonies « théâtrales ces morceaux qui expriment beaucoup « mieux les aspirations d'un cœur blessé de l'amour « des biens fragiles que les sentiments de la sainte « dilection ; et l'on ne doit pas souffrir que le chant « qui accompagne les mystères de la Rédemption, renouvelés dans le sacrifice de la Messe, tienne lieu « d'un spectacle profane. Quoique dans nos contrées il « soit impossible de ne pas admettre des laïques au « chœur, cependant on doit repousser ceux dont la « conduite est notoirement flétrie.

« Les écoles d'enfants qu'on forme au chant ecclésiastique contribuent puissamment à la beauté du « culte divin, pourvu qu'elles soient bien organisées. « En conséquence, au moins dans les cathédrales, si « elles existent on les améliorera, et si elles n'existent « point on en établira. »

Il est donc avéré que, sous toutes les latitudes, l'esprit de l'Église catholique demeure invariablement le même. Partout les Évêques demandent les chants graves et traditionnels, partout ils se préoccupent des abus qu'engendre la musique, partout ils réprouvent les accents qui du théâtre et des fêtes mondaines font irruption dans les temples. Que les admirateurs outrés des fantaisies musicales modernes en prennent leur parti : l'Église a prononcé, il ne reste qu'à obéir.

L'abbé Victor Pelletier,
Chanoine de l'Église d'Orléans.

CORRESPONDANCE.

Monseigneur l'Évêque de Saint-Claude a bien voulu adresser la lettre suivante à M. le Président du Congrès :

Saint-Claude, le 4 septembre 1860.

Monsieur le Chanoine,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire étant arrivée ici pendant une de mes absences, ne m'a été remise que fort tard, et je n'ai pu jusqu'à présent y répondre.

Le prêtre du diocèse le plus capable de correspondre avec le Comité de chant ecclésiastique est M. l'abbé Delatour, aumônier des religieuses du Saint-Esprit à Poligny (Jura). Il a fait des études sérieuses sur le chant grégorien. Je l'engagerai, si ses occupations le lui permettent, à se rendre à Paris à l'époque du Congrès.

Je fais les vœux les plus ardents pour le succès d'une entreprise qui intéresse à un haut degré le gloire de Dieu et de la sainte Église.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'assurance de mon plus respectueux dévouement.

† Charles, évêque de Saint-Claude.

Et nous aussi, nous serions heureux que les occupations de M. l'abbé Delatour lui permissent d'assister aux séances du Congrès. M. l'abbé Delatour est un des écrivains qui ont le plus approfondi la théorie et le mécanisme des modes ecclésiastiques, dans un ouvrage fort court mais très-substantiel, que nous avons eu l'occasion de mentionner plusieurs fois. Son concours serait très-utile à la cause que nous défendons, et nous voulons espérer qu'il s'empressera de nous l'accorder.

J. d'O...

Lettre à M. Hector Berlioz, de l'Institut.

M. Hector Berlioz n'est pas seulement un grand symphoniste, un compositeur d'un ordre élevé ; ceux qui ont lu ses livres et ses articles de critique savent de plus qu'il est un de nos écrivains les plus spirituels et un poëte enthousiaste. Il paraît que ces qualités sont des qualités de famille, à en juger par la lettre suivante que M. Jules Berlioz, chargé d'une mission littéraire dans les départements, a écrite à son cousin, M. Hector

Berlioz, et que ce dernier a bien voulu nous communiquer.

A l'exception de quelques détails que nous ne voulons pas supprimer, cette lettre rentre parfaitement dans notre cadre. J. D'O....

Ch...., 12 janvier 18..

« Mon cher Hector,

« Le 25 novembre 18.., j'ai quitté Paris à l'improviste, lancé en Champagne, sans préparation, par mes fonctions nouvelles. Il ne m'a pas été accordé une seconde pour faire mes adieux à personne ; pardonne-moi donc si je ne t'ai pas vu avant mon départ : *je ne l'ai pas pu.*

« Maintenant, voyageons ensemble, tous deux. Nous sommes à Troyes. Je remplis ma mission, et, dans mes courses, je vois des choses surprenantes....

« Cependant, j'ai rencontré *un* homme d'esprit : c'est un abbé, possesseur de 10,000 fr. de rentes et aumônier d'un couvent de Visitandines. Il m'a montré deux monuments effrayants sortis de ses mains : deux horloges dont la moins compliquée indique sur soixante-trois cadrans : l'heure moyenne de tous les pays du globe ; le temps vrai, le cycle, le nombre d'or ; le comput ecclésiastique, le calendrier ottoman, le calendrier russe, le calendrier juif; les heures, les jours, les mois, les années, les siècles ! ! les phases de la lune, de Saturne et des satellites, de toutes les planètes; les mouvements du soleil, de la terre, des diverses constellations; l'orbite des diverses comètes connues; la hauteur des marées, l'heure des marées dans soixante localités; les époques des éclipses de soleil annulaires, des éclipses de lune, etc., etc., etc.

« De plus, il y a des anges qui volent, des oiseaux qui planent, des morts qui ressuscitent, des saints qui se promènent, des groupes célébrant, *à leur époque*, les diverses fêtes de l'année, une sainte Vierge qui se promène en bateau, un orgue jouant les offices *du temps*, en faux-bourdon, fort bien harmonisés. Je m'arrête n'ayant pas tout dit.

Ce bon abbé a fait deux horloges, l'une *pour essayer*, l'autre *pour de bon.* Il connaît les mathématiques comme Pascal, la mécanique comme Watt, l'orgue comme Cavaillé-Coll, et de plus il a de l'esprit et de la modestie. Je le soupçonne d'être musicien plus qu'il ne l'avoue. C'est un Champenois exceptionnel.

« Après lui j'ai cru devoir m'en aller, pensant qu'à Troyes je ne trouverais pas son pareil.

« Les phases diverses de mon voyage m'ont amené à X.... C'était le 24 décembre. Je suis allé à la messe de minuit. Là j'ai trouvé un bon orgue de Callinet.

« Mais l'organiste ne valait pas son orgue. C'était comme à Paris, comme presque partout, un *pianoteur* de beaucoup de doigts et de peu d'âme, infligeant au public une sorte de *bouille-baisse* anti-musicale, assaisonnée de débris de quadrilles, de valses et autres choses ressemblant à des hoquets entrecoupés d'éternuements.

« Pauvre orgue!... je ne puis entendre cet instrument sans avoir envie de pleurer. C'est un vieux rêve. J'ai travaillé sept ans pour en avoir un. Il m'a fallu le vendre il y un an; on m'en a donné 30 francs. J'ai passé les meilleures heures de mon existence les doigts fouillant dans un clavier... bien ou mal ; l'orgue et moi, nous nous entendions toujours.

« Il me semble aussi voir le petit orgue d'une église où mon ancien précepteur était curé. Que de journées j'y ai passées, ivre de musique ! orgue et organiste confondant leurs haleines! De telle manière que le son d'un orgue me fait frissonner encore, et toujours !

« As-tu écouté, comme moi, longtemps, la note profonde et oscillante d'une flûte de seize pieds? note qui seule est un concert! note qui est un déluge... un monde... un mystère d'harmonies!.. As-tu remarqué, dans cet océan qui chante et bourdonne, les *harmoniques* flottant çà et là en tierces sur-aiguës, en quintes faibles, en octaves dont la tonalité paraît lointaine? Tout cela fuyant, croissant, décroissant, beau, sublime, magnétique, capable de tuer ou au moins de rendre cataleptique si on écoute trop longtemps! Oui, tu dois connaître cette joie mortelle que peut produire la puissance du son.

« Peut-être suis-je trop matériel, trop charnel; mais à l'audition des notes basses d'un orgue, j'éprouve toujours un frisson; c'est la fièvre qui me prend, vraie fièvre d'amour pour la musique.

« L'amour pousse à des crimes... En cette nuit du 24 décembre 18... il m'a poussé à gravir l'escalier menant à l'orgue de X... Je me présente à l'organiste sur le dernier accord du *Kyrie.*

« — Monsieur, lui dis-je la bouche en cœur, après les saluts convenables, votre jeu *exceptionnel* m'a inspiré un vif désir de faire votre connaissance et celle de votre orgue. Veuillez agréer mes excuses pour le sans-façon avec lequel je me présente. Mes compliments pour l'habile rapidité de votre doigter. Je suis organiste à Paris, dans une *chapelle particulière*, je me nomme Berlioz.

« — Oh ! ciel ! Monsieur, seriez-vous....?

« — Non, Monsieur, je ne suis pas..., je suis le *petit* Berlioz que vous voyez, mais rien de plus.... Prenez garde ! voici le *Gloria* qui commence. »

« *Subito*, il se jette sur son clavier, l'ébouriffe avec la même agilité fiévreuse qu'auparavant. Tout en jouant il voulait faire l'aimable et parler. Il ne pouvait y parvenir; me regardait, la bouche entr'ouverte; un mot sur les lèvres, le reste de la phrase dans le gosier, avec un visage si drôle que je prenais des crampes à retenir un fou rire.

« J'avais mon idée: je lui laisse donc jouer son *Gloria* en accompagnant ses cadences de gracieux mouvements de tête qui indiquaient la satisfaction la plus douce, la sympathie la plus naïve.

« Le *Gloria* finit pendant qu'il tient son dernier accord; je m'approche de lui; je prends une de ses vail-

lantes pattes d'araignée et la serre en silence, admirativement.

« — Vous êtes trop bon, Monsieur, dit-il, pour des *badinages;* je ne me soigne plus ici. Qui voulez-vous qui m'anime? Je ne vois partout que des têtes de choux; personne ne comprend la musique à X...»

« (Il mentait effrontément. Son curé m'a dit le lendemain que l'organiste était excellent, et *qu'il jouait des airs charmants quand il s'y mettait.*)

« Puis il ajouta :

« — Mais je vais vous céder le clavier, Monsieur. Je serai heureux d'entendre un Parisien, car il n'y a que Paris, Monsieur, pour la musique... A propos, êtes-vous parent...?

« — Je vous remercie beaucoup, cher Monsieur, mais je ne veux point accepter votre offre; j'aime mieux vous entendre, interrompis-je en quittant un gant.

« — Du tout! vous jouerez. Êtes-vous... Ah, diable! voilà le *Graduel.* Pardon, Monsieur. »

« Pendant ce temps, j'ai quitté mon autre gant. L'*Offertoire* arrive; il m'offre encore le clavier, me demande si je suis parent de.... Mais je me cramponne à l'orgue des pieds et des mains; je joue, je tombe en transpiration; la messe finit; on sort; je joue encore... Il veut me complimenter, il veut savoir si je suis...., mais je me sauve en le remerciant, et il ne sait pas si...

« Et me voilà à Ch.... et j'ai noirci sept pages de mon griffonnage. Je te plains si tu as voulu tout lire. Pardonne-moi, mon bon cher cousin, cela m'a tant soulagé de passer sur toi un accès d'enthousiasme et de loquacité. Adieu. JULES. »

FAITS DIVERS.

Par arrêté de M. le Préfet de police en date du 28 août dernier, le Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église a été autorisé à tenir ses séances du 27 novembre au 1er décembre 1860.

— La correspondance de ce mois, relative au Congrès, est fort intéressante; cependant la plupart des lettres nous étant parvenues un peu tard, nous sommes forcés de les renvoyer au prochain numéro.

— Ont envoyé leur adhésion au Congrès : M. l'abbé Alips, curé de la cathédrale de Meaux; M. Bargallo, professeur de chant au petit séminaire de Beauvais; M. Bourgeois, curé de Bouzincourt (Somme); M. l'abbé Boutet, doyen du chapitre de la cathédrale, à la Rochelle, au nom du chapitre; M. l'abbé Delatour, chanoine honoraire, délégué par Mgr l'Évêque de Saint-Claude; M. l'abbé Déon, curé des Sennevoy-le-Bas, diocèse de Sens; M. E. Feuillet, à Alger; M. l'abbé L. Godefroid, curé d'Ardon (Loiret); M. Populus, organiste de Saint-Pierre de Chaillot.

— C'est par erreur que le nom du R. P. Martin Marty figure en tête de l'*Ave verum* à trois voix que nous avons publié dans notre livraison de septembre. C'est notre respectable collaborateur le R. P. Anselme Schubiger qui est l'auteur de cet *Ave verum.* Il en a offert la dédicace au R. P. Martin Marty.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées :* « L'inauguration de l'orgue que la chapelle de Bétharram doit à la générosité de l'Empereur et de l'Impératrice, avait attiré dimanche dernier un grand concours de personnes dans ce saint lieu de pélerinage. M. le Préfet du département et plusieurs notabilités assistaient à la cérémonie. L'orgue était tenu par MM. Kuhn, organiste de Notre-Dame de Bordeaux, et Kunc, maître de chapelle de la cathédrale d'Auch, dont le talent d'exécution a mis en relief les ressources des jeux dont il se compose. Cet instrument, sorti des ateliers de la maison Cavaillé-Coll, est digne de la réputation de ces habiles facteurs: l'ampleur et la pureté de sons qui le distinguent, ne laissent rien à désirer.

— *Boulogne-sur-Mer.* Une séance solennelle de musique religieuse vient d'avoir lieu dans notre ville à l'occasion de l'inauguration du grand orgue de l'église Saint-Nicolas. Ce magnifique instrument, sorti des ateliers de MM. Merklin, Schutze, célèbres facteurs de Paris et de Bruxelles, d'où sont sortis également les grandes orgues de Saint-Eustache de Paris, des cathédrales de Rouen, de Bourges, de Murcie (Espagne), et où se construisent maintenant les grandes orgues des cathédrales d'Arras, de Dijon, de Lyon, de Notre-Dame de Paris et de l'église Saint-Philippe-du-Roule, a excité l'admiration de l'auditoire d'élite qui remplissait notre vaste église. Après la bénédiction solennelle de l'instrument par M. le grand Doyen, MM. Édouard Batiste, professeur au Conservatoire impérial de musique, organiste de Saint-Eustache de Paris; Sergent, organiste de la métropole de Paris et Alex. Guilmant, organiste de Saint-Nicolas, ont fait entendre successivement tous les effets de l'orgue, et la maîtrise, à laquelle s'étaient joints des amateurs de la ville, ont exécuté plusieurs morceaux de Hændel, Mozart, Haydn, Mendelssohn, Rossini et Gounod, sous la direction de M. A. Guilmant, maître de chapelle; Mlle L. Guilmant tenait l'orgue d'accompagnement. Nous n'avons que des éloges à adresser sur la manière remarquable dont les morceaux de chant ont été interprétés et sur le talent déployé par les organistes que notre ville était heureuse de posséder. On a beaucoup remarqué la *Prière en mi* de Lemmens et la fugue en *sol mineur* de Bach, par M. Guilmant; le bel *Offertoire* de M. Sergent et surtout un *Morceau d'orgue* et une *Communion* joués avec une grande délicatesse de sentiment musical et un tact exquis des choses mélodiques par leur auteur, M. Edouard Batiste. Ces deux suaves mélodies, empreintes d'un cachet tout céleste, ont eu les honneurs de cette remarquable et imposante solennité.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 6261.

4me ANNÉE. N° 7. 15 NOVEMBRE 1860.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. — HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. **F. BENOIST.** **CHARLES GOUNOD.**

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuse, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

1. Orgue seul. — **CONDITIONS D'ABONNEMENT :** — **2. Chant seul.**

7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.) — **3. Orgue et Chant réunis.** Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.) — 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 7.

Mardi 27 novembre, messe du Saint-Esprit pour l'inauguration du Congrès, à onze heures précises, dans l'église Saint-Eustache.

Le même jour, à trois heures, séance générale au local de la *Société d'encouragement*, rue Bonaparte, 44.

Nous avions annoncé pour ce numéro une belle correspondance relative au *Congrès*. Voici vingt-deux lettres. On y voit figurer NN. SS. les Archevêques et Évêques de Toulouse, d'Angers d'Arras, de Luçon, de Limoges (1); les noms de D. Prosper Guéranger, du R. P. abbé de Solesmes; de l'abbé Lagacé, du collège de Sainte-Anne, près Montréal, dans le Canada; du chevalier X. Van Elewyck, docteur de l'Université catholique de Louvain; de M. Stéphen Morelot, de l'abbé Delatour, etc., etc. Tout porte à croire que le Congrès va s'ouvrir sous les plus favorables auspices.

AVIS.

MM. les membres du Congrès qui habitent la province et qui sont sur la ligne du Nord sont prévenus que l'administration du chemin de fer de cette ligne a bien voulu leur accorder une réduction de moitié prix. En conséquence, les membres se rendant au Congrès auront à payer la place entière *à l'aller*, et *pour le retour*, il leur sera accordé le passage gratuit sur la présentation de leur carte dûment visée par le président et le secrétaire général du Congrès.

Sur les réclamations d'un grand nombre de maîtres de chapelle et d'organistes de France et de Belgique, le bureau du Congrès a cru devoir : 1° proroger de trois mois l'envoi des manuscrits pour le concours de musique religieuse fondé par les éditeurs de *la Maîtrise;* 2° accorder la faculté d'écrire indifféremment les messes et motets à trois voix égales ou non.

ADHÉSIONS AU CONGRÈS.

M. Wegg Prosser, Esqre, à Londres.
M. John Hardman, Esqre, à Clifton.
M. l'abbé Tesson, aux Missions-Étrangères.
M. l'abbé Delissalde, direct. au grand sémin., à Bayonne.
M. l'abbé P.-L. Hiriart, chanoine, maître des cérémonies, à Bayonne.
M. l'abbé Cesbron, chanoine honoraire, ancien maître de chapelle, membre de l'Académie pontificale de Rome, à Chonzi (Loir-et-Cher).
M. Charreire, organiste de la cathédrale de Limoges.
M. l'abbé Valleix, secr. gén. de l'évêché, à Limoges.
M. Repos, 8, rue Cassette, éditeur des livres de Digne.
M. Pollet, professeur de musique, à Paris.
M. Eugène Richard, directeur du journal *le Languedocien*, à Pézenas (Hérault).
M. Stéphen Morelot, à Baudin, par Sellières (Jura).
M. l'abbé Blin, maître de chapelle à la cathédrale du Mans.
M. l'abbé Lagacé, au collège Sainte-Anne, près Montréal (Canada).
M. D. Beaulieu, correspondant de l'Institut, à Niort.

(1) Nous recevons une lettre de l'Évêché d'Alby, que nous regrettons de ne pouvoir insérer.

QUELQUES PRESCRIPTIONS LITURGIQUES
RELATIVES
AU CHANT ECCLÉSIASTIQUE ET A L'ORGUE.

Nous avons', dans deux livraisons précédentes, donné des extraits de la *Vie de l'abbé Marprez*, par M. l'abbé Congnet, chanoine de l'église de Soissons. Nous pensons qu'on lira avec autant de fruit que d'intérêt les passages suivants que nous empruntons à un *Cours élémentaire de liturgie à l'usage des séminaires*, par un ancien curé, et ancien directeur de séminaire (1 vol., chez Vivès, rue Cassette, 1856). C'est là un excellent ouvrage qui devrait être mis entre les mains de tous les desservants, des vicaires des paroisses et des jeunes séminaristes. J. D'O...

« Les chants en langue vulgaire sont défendus dans les offices liturgiques. On peut les mettre avant ou après. On doit chanter en entier l'office sans le tronquer.

« Ce que l'orgue joue doit être suppléé dans le chœur par une voix qui le lise. D'abord, l'orgue ne joue pas dans les *messes du temps de l'Avent*, *du Carême* et *des Morts*, sauf au *Lætare* et *Gaudete*. Il joue alternativement aux antiennes des vêpres, aux hymnes, aux cantiques évangéliques, à matines, laudes et vêpres, et à tierces quand l'évêque officie. Il alterne au *Kyrie*, *Gloria*, *Sanctus* et *Agnus*. Il peut accompagner au graduel, offertoire, communion, jamais au *Credo*. Le premier verset des hymnés et cantiques, le *Gloria patri*, la dernière strophe des hymnes, celles où l'on se met à genoux, doivent de nécessité être chantés par le chœur.

« Il est infiniment mieux de ne rien chanter durant l'élévation. Le cérémonial le prescrit. Le cérémonial prescrit à l'orgue de jouer pendant l'élévation *dulciori modo*. Il ne doit jamais jouer durant la bénédiction du Saint-Sacrement, laquelle se donne dans le plus grand silence (p. 61).

« — Le chant religieux, le plain-chant, doit être bien exécuté. Jean XXII, Benoit XIV, lui ont tracé des règles; il doit être grave, religieux; qu'il soit accompagné de sorte que l'on puisse toujours saisir le fond. On exclut les efforts trop mauvais, dangereux, etc.

« Le chant peut s'enrichir aux grandes fêtes par de faux-bourdons qui rendent, ainsi que le veut le cérémonial, le chant des psaumes plus élégant (1). Et aux grand'messes et saluts, on peut exécuter des compositions religieuses. Pour l'ordinaire du service divin, les curés ne sauraient trop s'appliquer à populariser les mélodies grégoriennes qui sont faciles à retenir. S'ils le veulent, ils peuvent bannir tous les airs irréguliers et souvent bizarres inventés de tous côtés, et faire revenir dans nos églises ce chant romain que l'on chantait partout avant la révolution liturgique (pp. 62-63).

(1) « D'après le cérémonial, les psaumes, même aux vêpres pontificales, doivent être chantés *in tono et cantu gregoriano cum gravitate et decore, ita ut eorum verba ab omnibus intelligantur* (lib. II, cap. 1 et 8). Leur seul et propre ornement sont les faux-bourdons. »

« — L'instruction produit la *foi*, *fides ex auditu*; aussi le peuple chante le *Credo* en signe d'adhésion à la sainte doctrine. Le *Credo* se chante sans orgues; on en devine la raison (p. 84).

« — Nous ne pouvons nous résoudre à finir sans insister sur le chant grégorien, le vrai et pur chant ecclésiastique (*Annales archéologiques*, VI, 119). L'étude, la prédication, la liturgie et le chant, voilà l'objet de l'application des séminaires; voilà ce que tout curé doit apporter dans sa paroisse. Pour le chant, outre son exécution exacte, il faut en posséder la science, c'est-à-dire connaître le caractère de ses huit tons et leurs effets, apprécier « *le goût judicieux qui a présidé à sa composition* (*ibid.* VI, 211) », et en savoir par cœur les hymnes et les principaux morceaux. Consacrons tous nos efforts à le ramener dans nos églises, dont il sera l'âme et la vie (pp. 328-329).

« — Singuli tenentur scire ea quæ ad eorum statum vel officium spectant.... Manifestum est autem quod quicumque negligit habere vel facere id quod tenetur habere vel facere peccat peccato omissionis; unde propter negligentiam ignorantiæ eorum aliquis scire tenetur est peccatum (Saint Thomas, 1, 2, 9, 76, art. 2). — Recepti et approbati catholicæ ecclesiæ ritus, qui in minimis etiam sine peccato negligi, amitti vel mutari haud possunt, peculiari stradio ac diligentia serventur (Benoît XIII, C. Rom., t. XX, c. 1).

« L'Église chrétienne est le lieu par excellence où l'art se développe dans toute sa suite et dans toute sa perfection. *L'architecture* qui l'a construite n'a fait que disposer les pierres selon les plans et d'après les lignes voulues, mais la pierre fleurit au mur, elle s'épanouit en fantaisies, en corolles, en animaux réels ou fantastiques. Cette saillie, ce relief, ce premier jet tend à se détacher; il se détache, se constitue, se fait statue, et ainsi la première floraison de l'architecture produit la *sculpture*. La sculpture, à son tour, amène la *peinture*, car celle-ci ne fait que réaliser sur un plan les contours et les effets de lumière que la sculpture présente en relief; ce plan ce sont les murs, les toiles, les vitraux surtout au travers desquels passe la lumière comme une âme divine. Ces trois arts, nés les uns des autres, ont tous le caractère de l'immobilité; en voici un dont le caractère est le mouvement et la mesure. Voyez dans les cérémonies l'ordre, la suite et le rhythme des gestes sacrés. Voyez dans la chaire l'*éloquence*, écoutez la *poésie* dans les hymnes du saint office, entendez la *musique* dans les mille sons qui se jouent parmi les vibrations de la cloche; entendez-la à l'intérieur dans les *mélodies* du chant grégorien, dans les harmonies de l'orgue, L'orgue! roi solitaire (1), ins-

(1) Nec alia instrumenta musicalia præter organum ipsum addantur (Cer. ep. lib. I, c. XXVIII. II) Ne cum ea proferantur cantus qui ad officium quod agitur non spectent, nedum profani aut ubrici (*ib.*).

trument religieux et catholique, dont les proportions, l'aspect architectural, les effets, la puissance et la richesse représentent si vivement l'harmonie universelle de la liturgie, thème divin qu'accompagnent en le rehaussant tous les arts réunis.

« Si dans le temple chrétien l'art se développe dans toute sa suite, il s'y développe aussi dans toute sa perfection. N'étant essentiellement que la reproduction du beau infini dans les formes qui le reflètent, c'est l'anéantir que de le condamner à ne faire de la forme que pour la forme. Il n'y a plus d'art, il lui faut l'infini ; or, comme l'Église lui montre partout l'infini, c'est dans l'Église qu'il s'épanouit sans entrave et sans relâche. Ce beau, qui est son rêve, il le reproduit dans les lignes de l'architecture, dans les créations de la sculpture, dans l'inspiration de la peinture, dans le symbolisme des cérémonies, sous la phrase de l'orateur, sous la note grégorienne et dans les multiples harmonies de l'orgue.

« Avec l'art, l'Église se sert de la nature ; ses bénédictions la purifient, les créatures les plus belles viennent dans le temple, et s'unissant à l'art, y chantent avec lui l'hymne universel par lequel toute créature célèbre le créateur : *Omnia serviunt tibi* (pp. 290-292). »

CORRESPONDANCE.

La lettre suivante, quoique datée du 4 septembre, n'a été remise en nos mains que le 12 novembre.

Angers, 4 septembre 1860.

Monsieur,

Depuis longtemps Monseigneur l'Évêque d'Angers voulait vous remercier, ainsi que M. le président et MM. les membres de la commission du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, de l'envoi que vous lui avez fait de votre circulaire et du procès-verbal de votre séance préparatoire. Il désirait vous exprimer combien il s'associait à la pensée éminemment catholique qui vous avait inspiré une œuvre si utile à la religion, et combien en même temps le zèle et le mérite incontesté de ceux qui dirigeaient l'œuvre étaient pour lui des garants du succès. Malheureusement de longues et fréquentes absences pour les besoins de son diocèse l'en ont jusqu'ici empêché, et m'obligent à me faire l'interprète de ses sentiments, jusqu'à ce qu'il puisse lui-même vous les rendre.

C'est cette même attente, Monsieur, qui a également arrêté le besoin personnel que j'éprouvais de vous exprimer plus tôt mes profondes sympathies, non seulement pour cette œuvre du Congrès si pleine d'avenir, mais aussi pour les doctrines que je vois poursuivre depuis quatre ans par votre excellent journal *la Maîtrise*, avec toute la persévérance de la conviction.

La même attache à ces principes, auxquels j'ai voué de longues années de ma vie, ainsi que mes fonctions de directeur de la maîtrise de la cathédrale et de membre de la commission du chant liturgique de notre diocèse, m'avaient aussi fait entreprendre, pour l'étude de cette partie trop longtemps négligée de l'enseignement clérical, un petit travail dont je désirais vous offrir l'hommage, en réclamant l'autorité de vos conseils. Des travaux incessants, que m'avaient imposés de nouvelles fonctions, m'ont encore fait différer. Aujourd'hui M. Maugeon, organiste et maître de chapelle de notre cathédrale, dont la profonde sympathie vous est aussi justement acquise, veut bien, en vous remettant cette lettre, se charger de cette petite offrande. Mon but a été, dans cet essai, ainsi que vous pouvez le voir, d'apporter, au moins pour notre diocèse, quelques pierres à la restauration tant souhaitée du grand édifice.

Depuis longtemps, de tous mes vœux, je m'associe à votre Congrès, et si, à l'époque de la réunion définitive, mes occupations me laissaient le temps (Monseigneur d'Angers a bien voulu m'en donner l'espoir), ce serait avec un vrai bonheur que j'irais assister à vos travaux et m'édifier au milieu d'amis sincères de l'art chrétien. Les matières dont mes travaux habituels me rapprocheraient davantage seraient ceux de la 2e ou de la 3e section.

Veuillez agréer l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

TARDIF,
Chanoine honoraire, secrétaire.

A M. le Président du Congrès.

Archevêché de Toulouse, le 22 octobre 1860.

Monsieur le président,

Monseigneur l'archevêque regrette vivement de n'avoir pu répondre plutôt à la lettre par laquelle vous avez bien voulu lui annoncer le Congrès pour la restauration du plain chant et de la musique d'église. Sa Grandeur approuve pleinement et encourage de toutes ses forces votre excellente pensée. Le plain chant est, de nos jours, si universellement ignoré, et la musique d'église tend de plus en plus à devenir si peu religieuse que c'est presqu'un devoir pour l'épiscopat, et au moins une noble mission pour des artistes, que de s'opposer énergiquement à la routine et au mauvais goût, en proclamant sur cette double question les véritables principes et les saines traditions.

Ces sentiments, monsieur le président, monseigneur l'archevêque vous les aurait exprimés beaucoup plutôt, s'il n'en avait été empêché par des considérations tout à fait exceptionnelles. Au moment où Sa Grandeur a pris possession du siége de Toulouse, la liturgie romaine avait été adoptée en principe par son vénérable prédécesseur, et l'ancien chant toulousain était conservé par l'adaptation du texte liturgique à ce chant local. Ce travail, que des artistes et des hommes compétents croyaient pouvoir condamner *a priori*, a subi dès son apparition, et à l'occasion d'une brochure chargée de le défendre, de redoutables attaques. Au milieu de ce conflit, monseigneur l'archevêque, plein d'ailleurs de respect pour les prêtres vénérables qui composaient la commission toulousaine, lié d'autre part par des engagements dont il avait hérité, n'a pu qu'accepter le travail presque terminé, qui avait coûté aux membres de la commission tant de fatigues et de peines.

Or, monsieur le président, en s'adressant à vous, Sa Grandeur n'avait-elle pas à craindre d'appeler votre attention sur une œuvre déjà adoptée pour le diocèse, et au sujet de la-

quelle un jugement du Congrès aurait, avec plusieurs autres inconvénients, celui d'arriver un peu tard? Toutefois, en se plaçant à un point de vue plus général, en faisant abstraction de ce qui regarderait seulement le chant de Toulouse, Sa Grandeur, monsieur le président, croit pouvoir accorder son entière adhésion à la pensée qui a donné naissance au Congrès, et elle me charge de vous exprimer à cet égard ses félicitations et ses souhaits les plus sympathiques.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, avec un profond respect, votre très-humble et obéissant serviteur.

G. Cayre,
Aumônier de monseigneur l'archevêque.

Quilen, en cours de visites, le 22 octobre 1860.

Mon cher abbé,

J'ai reçu toutes les pièces émanant de votre Congrès pour la restauration du plain chant, et j'en ai pris connaissance avec un vif intérêt; j'y ai trouvé des études sérieuses et des considérations élevées, mais il m'a semblé que l'on ne s'y occupait pas assez de la pratique.

Chacun sait cependant que l'exécution est, dans le chant, bien plus encore que l'action dans le discours, la partie la plus importante.

Cette partie est très-vaste, et j'aurais besoin, pour me faire comprendre, de quelques entretiens avec l'un de vous qui aurait entendu l'exécution du plain chant à la cathédrale d'Arras un jour de grande fête.

Voilà ma petite observation pour cette fois.

Agréez la comme un témoignage de ma vieille et tendre affection en Notre Seigneur.

† P. L.,
Évêque d'Arras.

Évêché de Luçon, le 25 octobre 1860.

Monsieur le chanoine,

Monseigneur l'Évêque verra avec plaisir le succès de votre œuvre du Congrès pour la restauration du plain chant et de la musique d'église, et est prêt à se rendre là dessus, comme en tout, au moindre désir de la cour de Rome. Sa Grandeur vous engage à vous adresser, pour le diocèse de Luçon, si vous avez un correspondant pour chaque diocèse, à M. l'abbé E. Bourbon, maître de chant à la cathédrale et au grand séminaire de Luçon. Ancien maître de chant à Saint-Sulpice, et ayant étudié à fond les questions qui s'y rapportent, il pourra vous apporter un concours aussi dévoué qu'éclairé (1).

Je suis, avec un très-profond respect, monsieur le chanoine, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

G. Simon,
Chanoine honoraire et secrétaire particulier de monseigneur.

Limoges, le 29 octobre 1860.

Monsieur le Directeur,

Monseigneur l'Évêque de Limoges aurait voulu répondre plus tôt à la communication qui lui a été faite, comme à ses vénérables collègues dans l'Episcopat, du projet de Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église.

(1) M. l'abbé E. Bourbon a adhéré au congrès.

Toute la sympathie de Sa Grandeur était acquise d'avance à une œuvre si digne du haut intérêt de l'épiscopat.

Quoi qu'il en soit des causes qui ont retardé sa réponse, Monseigneur me charge aujourd'hui, Monsieur le Directeur, de vous dire qu'il voit avec le plus grand bonheur les efforts généreux qui sont faits par des hommes animés du zèle pour le culte religieux et pour le chant, en particulier, qui en est la forme la plus saisissante.

Grâce à Dieu, la cathédrale de Limoges est revenue aux saines traditions en fait de musique religieuse. Le plain-chant y est en honneur et les moyens employés pour cette restauration mériteront un jour d'être connus.

Monseigneur veut que son diocèse soit représenté au Congrès; aussi me charge-t-il de vous annoncer que M. Charreire, organiste de sa cathédrale et professeur de chant, d'orgue, d'harmonie et de composition dans la Maîtrise de Limoges, sera l'un des membres de cette précieuse réunion. M. Charreire me charge de vous prier de l'inscrire comme membre de la première et de la troisième section. (Il est aveugle et jouera pourtant un rôle très-actif au Congrès).

Je vous prie aussi, Monsieur le Directeur, de m'inscrire moi-même comme membre du Congrès et de la deuxième section. Je serai heureux de suivre des travaux si pleins d'intérêt pour moi, puisque je m'occupe de la direction du chant à la cathédrale.

Monseigneur bénit de tout son cœur votre noble et sainte entreprise qui réussira, je l'espère, à réparer le mal déplorable fait à l'Église, avec une désolante bonne foi, par ceux qui avaient le plus d'intérêt à lui épargner tant d'outrages.

Je me ferai un plaisir, Monsieur le Directeur, de correspondre avec vous toutes les fois que vous aurez besoin de quelques renseignements; et, de mon côté, je m'empresserai de vous faire toutes les communications que je croirai pouvoir vous être de quelque utilité.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance du respect avec lequel je suis,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A. Valleix,
Chanoine honoraire, secrétaire général de l'Évêché.

Louvain, 30 octobre 1860.

Monsieur le très-révérend chanoine,

Nosseigneurs le cardinal archevêque de Malines, et plusieurs autres prélats, ont daigné me faire parvenir tous les documents tels que décrets, règlements, circulaires et décisions épiscopales qui pouvaient intéresser MM. les membres du Congrès. Je suis en mesure de fournir à cet égard un travail complet, mes nombreuses relations avec les compositeurs de Belgique m'ayant mis à même de suppléer aux quelques lacunes que les notes émanant des évêchés laissaient subsister. Pour la facture des orgues, par exemple, je crois posséder seul la liste de toutes les fabrications belges..... et ainsi pour la bibliographie musicale religieuse également, etc., etc.

De plus j'ai reçu, pour les offrir au Congrès, une vingtaine d'ouvrages de plain chant formant la collection des livres actuellement en vigueur dans notre pays (diocèses de Malines, Namur, Tournay, Gand, Bruges et Liége). Je viens de solliciter de l'ambassadeur de France, à Bruxelles, l'autorisation de les introduire en franchise de droit de douane, et j'ai in-

diqué qu'ils servaient d'*hommage rendu par les écrivains et éditeurs belges* à MM. les membres du Congrès.

Veuillez agréer, monsieur le très-révérend chanoine, l'hommage des sentiments respectueux et sympathiques avec lesquels j'ai l'honneur de me dire, de votre révérence, le très-humble et dévoué serviteur,

X. van Elewyck,

Docteur en sciences politiques et administratives de l'université catholique de Louvain, président de la société chorale de Sainte-Cécile, à Louvain (Belgique).

Le même M. Van Elewyck avait déjà écrit aux éditeurs de la *Maîtrise :*

Louvain (Belgique), le 4 octobre 1860.

Messieurs,

Je m'empresse de vous informer que je suis dès à présent en possession des documents émanant des dix diocèses de la Belgique. Nosseigneurs les Evêques belges ont mis une très-grande bienveillance à me les transmettre, pour en donner communication au Congrès.

Si je joins à ces données officielles les renseignements que mes relations avec le clergé et avec les artistes belges, m'ont permis de me procurer, j'ai quelque espoir de fournir un travail complet.

Je pourrai éclairer le Congrès sur chaque ville de Belgique, sur chaque maîtrise de chapelle, sur chaque orgue remarquable, sur tous nos compositeurs de musique, sur nos écrivains critiques, sur les productions de l'école belge, et sur toutes les réformes qui ont été tentées dans la grande question du plain-chant.

Vous voyez, Messieurs, que j'ai pris au sérieux la promesse que j'ai faite d'assister au Congrès. J'ai certainemens écrit plus de 400 lettres pour être complétement renseigné !...

Je ne pourrai jamais que résumer ces communications; mais je suis tenté de les faire imprimer à mes frais, soit avant, soit après le Congrès, pour les remettre à tous les membres.

Xavier van Elewyck,

Ardon, par Olivet (Loiret), 18 septembre 1860.

Monsieur,

Le journal *le Monde* m'a mis au courant de la grande entreprise conçue par l'un de mes compatriotes orléanais, et si bien encouragée par tout ce qu'il y a de plus distingué parmi nos notablités musicales. Mon adhésion fut acquise dès le premier instant à cette œuvre d'un Congrès régénérateur, et si j'ai tant tardé à vous la transmettre, c'est que je voulais savoir à quelle époque précise aurait lieu la réunion projetée. Appelé à prêcher une octave dans une de nos grandes paroisses dans le mois de novembre, je craignais qu'il ne me fût pas possible d'assister aux séances du Congrès, mais pouvant être libre avant le 27 novembre, qui est le jour officiellement choisi, je serai très-heureux de m'associer à ces travaux qui intéressent tous les amateurs de musique religieuse, surtout quand ils ont l'honneur d'être prêtres. Je vous apporterai donc le concours de ma pauvre petite expérience, ou plutôt j'irai m'inspirer de l'expérience des hommes si habiles et si dévoués dont l'Église sera vraiment heureuse d'utiliser le dévouement et les lumières. Il y a à faire, et l'œuvre entreprise est si pleine de laborieuses complications ! Espérons que le Congrès en sortira à son honneur et qu'une ère de résurrection datera du jour où seront prises les doctes décisions qui couronneront ses travaux. Cependant, permettez-moi d'exprimer ici une crainte qui n'est peut-être pas fondée. Je crains les idées *toutes faites* et par conséquent l'*exclusivisme* (passez-moi ce barbarisme) qui en serait la conséquence. Si chaque membre du Congrès arrivait avec un type préconçu et formellement arrêté, il serait difficile que l'on s'entendît jamais. Celui-ci serait pour la mélodie, cet autre pour la science, un troisième n'admettrait rien qui ne fût d'une simplicité élémentaire, un quatrième aurait d'autres idées; il y aurait en présence une multitude de systèmes contrastant ensemble sans qu'il fût possible d'en composer un système unique.....

Je m'alarme peut-être à tort, mais on n'est pas toujours maître de ses frayeurs. Pour mon compte, j'irai au Congrès avec un grands fond de conciliation, décidé à trouver bon ce qui sera bon, quelle que soit l'école d'où jailliront ces excellentes choses.

Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que j'ai prise de vous adresser ces observations qui n'ont rien d'hostile, croyez-le bien. Je n'ai qu'un désir, c'est que Dieu soit glorifié dans ses temples d'une manière plus digne, et que l'art musical, riche de son magnifique langage, ait du moins dans le sanctuaire un noble et saint rôle à remplir.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments dévoués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

Signé : L. Godefroy,

Curé d'Ardon, ancien maître de chapelle,

J'oubliais de vous dire que je m'inscris pour les deuxième et troisième sections.

A Monsieur Calla, membre du conseil de fabrique de Saint-Vincent-de-Paul.

Canada, collége de Sainte-Anne, 24 septembre 1860.

Monsieur, j'approuve de tout mon cœur l'heureuse idée du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, et je fais des vœux pour le succès d'une œuvre à la fois si religieuse et si artistique. Sans doute, Monsieur, votre dessein n'est pas de borner à la France un travail de restauration dont le besoin se fait universellement sentir. Non, et j'en suis persuadé, vous ne refuserez pas de communiquer une petite part de vos lumières à un pays qui, après la France, est de tout le monde le plus français.

C'est pour profiter de ces lumières et les répandre autant qu'il sera en mon pouvoir, que je vous envoie aujourd'hui mon adhésion au Congrès, en vous priant d'inscrire mon nom dans la deuxième section, si toutefois vous me faites l'honneur de me recevoir.

La contribution vous sera payée par MM. H. Bossange et fils, à qui vous voudrez bien remettre une carte d'admission.

Il est plus que probable que cette carte ne me servira pas, car je n'ai pas l'espoir de pouvoir assister jamais aux sessions du Congrès; mais du moins j'aurai le plaisir de recevoir les procès-verbaux, discours et documents qui auront été jugés

dignes d'être imprimés, et j'aurai peut-être contribué à encourager les amis de la musique religieuse, en faisant voir que dans les pays même les plus éloignés, on s'intéresse à sa restauration.

Recevez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

Signé : F. Lagacé, prêtre,
Professeur de musique au collége de Sainte-Anne (Canada).

Nantes, 15 octobre 1860.

Monsieur, je viens apporter ma pierre à l'édifice que les membres du Congrès cherchent à élever avec une si noble ardeur. Peut-être trouverez-vous mes matériaux confus et de peu de qualité. Je vous les abandonne pour ce qu'ils valent. Vous saurez bien prendre ce qui peut être utile et rejeter le reste.

Pour répondre au programme de la 2e section dont je fais partie, je donne un aperçu de l'organisation de notre maîtrise et de l'état de la musique religieuse dans les villes et les campagnes du diocèse de Nantes.

Je crois aussi répondre au texte du programme de la 3e section par les détails et l'état du plain-chant dans ce même diocèse.

Nous pensons tous qu'il y a beaucoup à faire dans l'intérêt de la cause que nous soutenons, et je ne craindrai pas de sacrifier quelques jours pour aller profiter des lumières que fera jaillir, je l'espère, le concours de tant d'hommes de bonne volonté.

L'impression de nos éléments de psalmodie et de plain-chant sera bientôt terminée. Je m'empresserai alors de vous les faire parvenir.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, etc.

Signé : F. Martineau.
Nantes, rue Royale, n° 1, maître de chapelle de la cathédrale de Nantes, membre de la commission pour le chant liturgique.

A Monsieur le Trésorier.

Baudin-sur-Sellières (Jura), 28 octobre 1860.

Monsieur, arrivé depuis peu en France, j'y ai appris la nouvelle de la formation et de la prochaine réunion du Congrès de musique religieuse. Je donne bien volontiers, et avec empressement, mon adhésion a ce projet, auquel je me propose de concourir dans la mesure de mes forces. Je désire prendre part aux travaux de la 1re et de la 3e section, et peut-être très-subsidiairement à ceux de la 2e. Veuillez, je vous prie, me faire parvenir, en même temps que ma carte, le plus tôt possible, les procès-verbaux et autres pièces que vous avez publiés ou que vous vous proposeriez de publier relativement à cette affaire.

Je vous demanderai aussi de vouloir bien, au retour de M. d'Ortigue, lui faire savoir que je lui enverrai prochainement un article sur les publications de musique religieuse de Ratisbonne.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signée : S. Morelot.

A Monsieur Calla.

Chauny, 28 octobre 1860.

Monsieur, un voyage d'une longue durée ne m'a pas permis, jusqu'à ce jour, de régler ma position de membre du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse. A ma rentrée je m'empresse de le faire.

En conséquence, Monsieur le Trésorier, je vous envoie sous ce pli un mandat sur la poste de la somme de 10 fr. montant de ma cotisati n, en échange de laquelle je vous prie de vouloir bien m'envoyer ma carte. Quand aux travaux du Congrès, mon intention est d'y prendre part dans la mesure de mes faibles moyens. Je me propose plus particulièrement de fournir certains documents ou renseignements classés dans la 1re et la 2e sections. C'est dans ces deux sections que je déclare me ranger.

Soyez assez bon, Monsieur, pour faire connaître, si vous le croyez utile à MM. les Présidents de ces sections, quelle sera la nature des communications que je pourrai faire dans leurs séances.

Et d'abord, mon intention est de donner connaissance des actes des conseils de la province de Reims et de ceux des synodes diocésains et de monseigneur l'évêque de Soissons, concernant le chant et la musique. J'indiquerai aussi, au moins, *un manuscrit* très-précieux. Voilà pour la 1re section. Je serai bref; mes occupations ne me permettraient pas un travail de longue haleine.

Voici, maintenant, dans quelles limites je compte prendre part aux travaux de la 2e section : renseignements sur la situation présente de quelques églises de villes et de campagnes, sous le rapport de la musique; enseignements dans les écoles normales, séminaires et maîtrises; concours de sociétés chorales; cantiques en langue vulgaire.

Je crois, Monsieur, par cette présente lettre, satisfaire aux obligations des membres du Congrès. S'il m'était arrivé d'en oublier quelqu'une, je vous serais très-reconnaissant de me la faire connaître.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : J.-Octave Poix,
Organiste à Chauny (Aisne).

Auch, 16 octobre 1860,

Monsieur le Trésorier,

Sous ce pli j'ai l'honneur de vous adresser ma cotisation de 10 fr., comme membre du Congrès. Je vous serai bien reconnaissant de vouloir m'envoyer ma carte. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous prier d'agréer l'hommage d'une brochure de quelques pages que je vous adresserai par le courrier de demain et veuillez agréer, Monsieur, l'expression des meilleurs sentiments de votre très-humble serviteur.

Signé : A. Kunc,
Maître de chapelle à la métropole.

Caro (Morbihan), le 20 octobre 1860.

Monsieur Calta,

C'est avec un bien vif plaisir que j'ai l'honneur de vous écrire et de vous prier d'agréer mes humbles et respectueuses salutations. Soyez béni de prendre aux travaux du Congrès une part si active, si généreuse. Dieu vous en récompensera,

soyez-en sûr. Je n'aurai pas le bonheur, pour moi sans pareil, d'y assister. Mes fonctions m'interdisent tout déplacement. Il en est ainsi des devoirs de père de famille que le ciel m'a imposés.

Dès que M. d'Ortigue, mon bon maître, sera de retour auprès de vous, ayez la bonté de me rappeler à son souvenir particulier.

Daignez aussi, Monsieur, offrir et faire agréer mes premiers et sincères hommages à M. de la Fage, que je connais si bien par ses belles et bonnes œuvres.

MM. Raillard, d'Ortigue et lui seront présidents de sections aux travaux desquelles j'eusse pris part si j'avais assisté au Congrès; c'est à dire que j'ose recommander à leur indulgence le travail que je soumettrai humblement à leur approbation ou à leur bienveillante censure, Qu'on me loue ou qu'on me blâme, je n'en serai pas moins pour la vie, honorable trésorier,

Votre humble serviteur,

J.-M.-J. Jouan,
Instituteur-organiste.

A M. le Président du Congrès.

Paris, le 20 octobre 1860.

Monsieur le Chanoine,

Conformément à l'observation n° 8 du dernier bulletin relatif au Congrès, j'ai l'honneur de vous indiquer les ouvrages que j'ai publiés sur les matières soumises à nos études.

1° *Simple réponse au P. Lambillotte*. Paris. — Lecoffre. 1855, in-8°, 50 pages.

2° *Principes d'une véritable restauration du Ch. Gr.* Paris.—Lecoffre. 1857, in-8°, 300 pages avec *fac simile*.

Je ne parle pas de quelques autres brochures de circonstance. J'ai traité surtout dans le deuxième ouvrage tout ce qui regarde la première Commission du Congrès.

Veuillez agréer, monsieur le Chanoine, la nouvelle expression de mon respectueux dévouement.

Signé, l'abbé Jules Bonhomme,
97, rue Saint-Louis.

Pézenas, (Hérault), 23 octobre 1860.

Monsieur le Trésorier,

Désirant faire partie des membres du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse, qui vient d'être fondé à Paris, j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître quelles sont les formalités à remplir à ce sujet.

La restauration et la vulgarisation du Chant grégorien, enrichi, dans les cérémonies de l'Eglise, par les accords simples et sévères de l'orgue, ont eu toujours mes sympathies, et je serais heureux de contribuer de quelque façon au succès de l'œuvre si louable qui fait l'objet de la fondation du Congrès.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le *Languedocien* dont je suis le directeur, sera voué tout entier à ce succès et que le Congrès pourra désormais en user sans réserve.

Recevez, monsieur le Trésorier, l'assurance de mes sentiments distingués,

Signé, Richard, Eugène,
Directeur du *Languedocien*.

Beauvais, le 26 octobre 1860

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ma cotisation et vous remercie de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire.

Malgré mes occupations, je ferai tous mes efforts pour me rendre au Congrès. Comme catholique et comme artiste, je fais des vœux pour que le plain-chant grégorien triomphe et qu'il soit *bien exécuté* dans toutes les églises de l'univers.

Agréez, je vous prie, etc.

Signé : D. Bargallo,
Professeur de chant au petit séminaire de Saint-Louis, près Beauvais.

Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me ranger dans la deuxième ou troisième section.

Monsieur le Président,

Conformément au règlement du Congrès, je viens vous prévenir qu'à moins de grands obstacles, je me rendrai à Paris au moment des réunions. Je prépare en ce moment un petit travail, pour le lire au sein de la commission. Je l'intitule : *Dissertation sur les moyens de restituer le plain-chant, et de bien l'exécuter*. Tout en m'appuyant sur la théorie, je viserai plus à la pratique; je m'efforcerai d'être court et substantiel; ma lecture ne durera pas plus de vingt minutes, une demi-heure au plus.

J'irai à vous plein d'ardeur et de bonne volonté, ne désirant rien tant que le succès de votre grande œuvre.

Votre très-humble serviteur

N. Brumare,
Curé de Blossceville-ès-Plains, par Saint-Valery-en-Caux (Seine-Inférieure).

Le Mans, le 9 octobre 1860.

Monsieur,

Une maladie grave dont je ne suis pas encore guéri, m'a empêché de vous faire parvenir plus tôt mon adhésion au Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse. Je souscris avec d'autant plus de plaisir que j'ai l'espoir de voir enfin se réaliser le rêve de toute ma vie, s'il m'est donné d'entendre dans nos vieilles basiliques ces belles mélodies grégoriennes depuis si longtemps abandonnées pour faire place, hélas! à la musique mondaine du plus mauvais goût.

Lorsque le journal *la Maitrise* parut, il y a trois ans, je m'empressai de témoigner à M. d'Ortigue combien je me trouvais heureux de marcher d'accord avec lui et le priai de me compter au nombre de ses abonnés. Je lui disais tous mes efforts pour remettre en honneur et le chant grégorien et la musique des maîtres du XVI[e] siècle, etc. Aujourd'hui, je viens vous prier, Monsieur, de recevoir mon adhésion, et si ma santé me permet de faire le voyage de Paris, je désire faire partie des deuxième et troisième sections.

Veuillez agréer, etc.

Signé : l'abbé Blin.
Maître de chapelle de la cathédrale du Mans.

Poligny, le 28 octobre 1860.

Monsieur le Président,

Je me propose de lire dans la troisième section du Congrès quelques pages sur : *le véritable caractère de la musique d'Eglise, sur le genre de musique propre à l'orgue, sur la restauration et l'exécution du plain-chant.*

Je regarde comme un devoir pour tous les amis de l'Eglise et de l'art religieux d'apporter leur pierre à l'édifice que vous cherchez à reconstruire avec tant de zèle et de persévérance.

Agréez mes sincères remercîments pour les paroles si bienveillantes et si honorables par lesquelles vous appréciez ma modeste publication, dans le dernier numéro de *la Maitrise*. Je suis heureux de penser que ce que j'ai écrit sur le plain-chant se trouve conforme aux principes que vous défendez.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect et de mon plus sincère dévouement.

Delatour.

Cavaillon, le 9 novembre 1860.

Mon cher maître,

Vous et vos amis soutenez un procès qui intéresse vivement le culte catholique; vous êtes en instance pour demander que le vénérable plain chant, troublé, honni, conspué, soit rétabli dans la possession, je ne dirai pas annale, il ne s'agit pas d'un nouveau venu, mais dans la possession quatorze fois séculaire de son domicile. Vous êtes venus à bout, à force de plaidoyers, de mémoires, de décisions, de décrets, de conclusions, etc., de justifier de ses droits et de gagner à votre cause plusieurs membres du clergé. Il en reste encore bon nombre à l'écart; ils sont indifférents ou se laissent éblouir par de fausses idées de progrès. Il vous faut donc encore plaider, écrire, presser, obtenir ordonnance, arrêt, pour réchauffer les uns et faire comprendre aux autres qu'ils doivent s'arrêter dans leur marche envahissante.

Mais pour tous ces actes de procédure il est besoin d'argent; l'argent est le nerf des procès comme de la guerre, car il est juste au moins que de ses débats, défenseurs et avocats sortent indemnes de tous frais.

Par ces motifs, le soussigné conclut à ce qu'il plaise à vous et à vos collaborateurs, persister de plus fort dans l'instance que vous poursuivez avec un si louable désintéressement, en maintenue possessoire du chant liturgique dans l'Église, son domicile; continuer à réclamer, des gardiens sacrés de ce domicile, des inhibitions et défenses contre tout empiétement, trouble à venir, et successivement recevoir la cotisation que le Congrès a fixé dans sa réunion préparatoire.

Et soit signifié par le ministère de l'amitié et du dévouement à M. d'Ortigue, directeur du journal *la Maitrise*, en villégiature audit Cavaillon, et aux fins qu'il n'en ignore et qu'il ait à faire de ce que dessus ce que de droit, le priant de témoigner aux membres du Congrès combien le soussigné regrette de ne pouvoir se rendre à son audience solennelle; ce sera pour lui un pénible *défaut*.

Avy, *Avocat*.

La lettre suivante du très-révérend père abbé de Solesmes, couronne cette correspondance. La pensée de Dom Prosper Guéranger est notre pensée. C'est de cette pensée et de cet esprit que le Congrès est né.

A M. J. d'Ortigue, directeur de LA MAITRISE.

Solesmes, le 10 novembre 1860.

Monsieur,

Quoique mon suffrage soit fort peu de chose, je cède néanmoins aux instances d'un ami commun, et je prends la liberté de vous adresser mes humbles félicitations à l'occasion du Congrès dont vous avez été le promoteur, et qui doit avoir pour objet la restauration du plain-chant et de la musique religieuse.

Je fais les vœux les plus sincères pour le succès de cette œuvre si importante au complément et à la dignité du service divin; mais si j'osais risquer en cette lettre une parole qui dépassât l'expression de ma sympathie, ce serait pour vous recommander, Monsieur, les intérêts du chant grégorien. Nos églises peuvent, à la rigueur, se passer de la musique : elles ne peuvent se passer du chant grégorien. Beaucoup de fonctions liturgiques ont à s'accomplir qui n'offrent pas le plus léger prétexte à l'emploi de la musique. Enfin, la généralité des églises est réduite à s'en passer complètement.

Le chant grégorien doit donc, ce me semble, préoccuper le Congrès avant tout, soit qu'il s'agisse des textes, soit qu'il s'agisse de l'exécution. Vous êtes trop compétent, Monsieur, sur ces questions, pour que je me permette de vous suggérer quoi que ce soit. Je me bornerai à vous rappeler que, quant à l'exécution du chant grégorien, nous sommes d'accord l'un et l'autre sur la haute importance que réclament les théories de M. le chanoine Gontier. Je persiste à croire que la vérité est là et non ailleurs.

Je serais heureux, Monsieur, de vous voir signaler comme regrettable l'abus qui s'est introduit dans beaucoup d'églises, et qui consiste à supprimer le chant du Graduel à la Messe. Cette omission, contraire à l'usage antérieur de nos églises, a pour résultat de supprimer le morceau principal dans chaque messe, celui qui, dans l'antiquité, excitait le plus d'intérêt et était l'objet d'une exécution plus recherchée. Je conçois que dans les pays où le plain-chant est tombé en mépris, où la musique est tout, on ait supprimé le Graduel, et que, aussitôt après l'Épître, on passe à l'*Alleluia*; mais puisque chez nous il est question de rétablir le chant grégorien, il serait assez à propos de ne pas commencer par anéantir ses plus mélodieuses productions.

Quant au programme relatif à la musique, je me permettrai de dire un mot au sujet de la *Messe brève* pour laquelle on établit un concours: il est question sur ce programme *d'un morceau pour l'élévation*. Les véritables règles de l'Église, d'accord avec les sentiments de la piété s'opposent formellement à ces motets exécutés dans un moment si auguste, où le silence de l'adoration est un devoir pour tout le monde, musiciens, clergé et fidèles. L'élévation étant terminée, le chœur doit chanter le *Benedictus qui venit*; telle est la loi, telles sont les convenances liturgiques. Il est à désirer que le Congrès s'en déclare le champion, sur ce point comme sur les autres. Le programme le donne à espérer, lorsqu'à propos de cette même *messe brève*, il avertit les compositeurs de laisser en dehors de leur œuvre les intonations du *Gloria* et du *Credo*.

Je fais, Monsieur, les vœux les plus sincères pour une institution appelée à rendre les plus grands services à la Religion, si elle a le bonheur de s'inspirer, comme je l'espère, des règles et de l'esprit de la sainte liturgie. Elle vous devra beaucoup, Monsieur, car votre zèle égale votre autorité dans les questions qui se rapportent au chant religieux. Permettez-moi de vous offrir, en finissant, l'expression de ma cordiale sympathie avec celle de ma respectueuse considération.

Fr. Prosper Guéranger,
Abbé de Solesmes.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 6807.

4me ANNÉE. N° 8. 15 DÉCEMBRE 1860.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. — HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse ; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année ; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuses, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

2. Chant seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 8.

AVIS ESSENTIEL.

La publication des comptes rendus des séances du Congrès, ainsi que celle des travaux dont l'impression a été votée, est en voie d'exécution, et fera suite aux deux procès-verbaux des séances préparatoires déjà parus en juin et en août derniers.

MM. les membres du Congrès dont la cotisation n'a pu être encore recouvrée, soit pour cause d'absence, soit par suite de fausse indication de domicile, sont instamment priés de faire parvenir le montant de cette cotisation, ainsi que leur adresse exacte, à M. Calla, trésorier, rue Lafayette, 11, afin qu'ils puissent recevoir régulièrement, *et sans frais*, les publications ultérieures.

Ces publications ne pourront être, plus tard, livrées au public qu'à un prix plus élevé.

LA SESSION DU CONGRÈS.

C'est dans *la Maîtrise* du 15 juin 1859 que le premier appel relatif à un Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, a été fait à nos lecteurs. Après avoir d'abord communiqué son idée à l'honorable chanoine de Valence, M. l'abbé Jouve, qu'un deuil de famille a malheureusement retenu loin de nous pendant la session, M. l'abbé Pelletier s'adressa à *la Maîtrise*, qui s'empressa de lui ouvrir ses colonnes. « M. l'abbé Pelletier, disions-nous, a eu *une bien heureuse idée*, celle d'un Congrès. » Nous tenons aujourd'hui à souligner cette expression, dont la justesse a été pleinement vérifiée.

De son côté, M. l'abbé Pelletier disait : « Il est temps » que les hommes qui s'intéressent à l'amélioration » du chant et de la musique ecclésiastique se rapprochent, se connaissent, s'éclairent mutuellement, et » qu'en s'éclairant mutuellement, ils projettent autour » d'eux et dans tous les sens, des notions saines, vi» vifiantes et fécondes. »

Et, pour faire sentir que cet appel s'adressait également aux hommes de tous les pays qui pouvaient être animés du même zèle, M. Pelletier ajoutait : « Quoiqu'il ne s'agisse pour nous que de la France, » néanmoins la présence au Congrès et la collaboration » de théoriciens et artistes de l'étranger, nous seraient » singulièrement précieuses. »

Nous avons vu que l'Angleterre et la Belgique ont parfaitement entendu ces dernières paroles.

Voilà donc, dès le mois de juin 1859, cette idée d'un Congrès lancée, parmi les artistes catholiques, par l'organe de *la Maîtrise*. Ce premier ballon d'essai nous valut, au mois de juillet, onze adhésions. Nous espérions mieux pour le mois d'août suivant qui ne nous en amena que quatre. Ce fut là un désappointement, mais ce fut le seul. « Ce mois-ci, écrivîmes-nous, nous » sommes loin d'être joyeux : notre Congrès ne mar- » che pas! » Et comme l'époque des vacances approchait, nous pensâmes qu'il était convenable de remettre à un moment plus favorable notre petite propagande relative au Congrès. Nous ne tardâmes pas à comprendre d'ailleurs que cette idée était du nombre de celles qui doivent pénétrer lentement dans les esprits pour y germer et produire des résultats. C'est ce que M. l'abbé Jouve avait fort bien exprimé dans une lettre citée dans notre numéro de décembre 1859, où il disait : « Je vois avec plaisir, mais sans étonne- » ment, la question d'un Congrès de musique reli- » gieuse faire de rapides progrès. Ces questions, lors- » qu'on les lance pour la première fois dans le public, » ont besoin d'un certain temps pour mûrir et se dé- » velopper. Cette idée qui, il y a quelques mois, a dû » paraître une utopie à bien des gens, est regardée » maintenant comme réalisable. L'an prochain elle se » réalisera. »

Notre ami ne se trompait pas. Au mois de février dernier, M. Schmitt, l'habile organiste de Saint-Sulpice et M. l'abbé Pelletier proposèrent, l'un, *de provoquer une réunion préalable des maîtres de chapelle et des organistes de Paris,* l'autre, *de tout disposer afin qu'au moment opportun on pût tenter une convocation.* Cette convocation, sans désignation d'époque, eut lieu dans la *Maîtrise* du mois de mars, à la suite d'une nouvelle lettre de M. l'abbé Jouve et d'une lettre de M. Dhibaut, maître de chapelle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; cette dernière était une éloquente et chaleureuse protestation en faveur du plain-chant qui, *comme l'Église, ne périra pas.* Au mois d'avril suivant, le nombre des adhérents au Congrès était de 43 ; il était de 50 au 15 mai. Le nombre total des adhérents au moment de la réunion préparatoire, le 25 du même mois, était de 85. Il était de plus de 100 au moment de la seconde réunion préparatoire du 3 août. Enfin, en tenant compte de quelques abstentions ou démissions, il a été de 176 à l'époque de la session tenue du 27 novembre au 1er décembre.

Ainsi, du mois de juin 1859 jusqu'à la première séance préparatoire, il s'est écoulé onze mois ; il s'en est écoulé dix-sept depuis ce même mois de juin jusqu'à la session. Mais on peut dire qu'à partir de cette séance préparatoire, le Congrès était constitué. Le bureau était formé, le programme des sections arrêté. Le reste n'était plus qu'une affaire de convenance et de temps. Sans doute, au premier coup-d'œil, cet intervalle de dix-sept mois paraît long; il paraît long surtout quand on a derrière soi le point de départ, et devant soi un but incertain et lointain. Et maintenant que l'œuvre est accomplie, qu'il nous soit permis de dire, au grand honneur de l'idée qui nous a rassemblés, qu'une cause est bien près de triompher quand elle a pu rallier près de cent quatre-vingts adhérents, et que la condition de cette adhésion est une cotisation pécuniaire, si minime qu'elle soit; quand cette cause a pu faire sacrifier une semaine de leur temps à une centaine de membres, et en appeler une cinquantaine d'autres du fond de leurs provinces ou de l'étranger.

Le premier rendez-vous d'une réunion semblable devait être dans une église. Le mardi, 27 novembre, à onze heures moins un quart, les membres du Congrès, auxquels s'étaient jointes deux ou trois cents personnes distinguées, occupaient la grande nef de Saint-Eustache pour assister à la messe du Saint-Esprit, célébrée par M. l'abbé Simon, curé de la paroisse. Cette messe fut accompagnée du chant du *Veni Creator*, alternant avec le grand orgue, de l'*Adoramus te*, de Palestrina, de l'*Ave Maria* des pèlerins du XVe siècle, et de plusieurs morceaux supérieurement exécutés par M. E. Batiste, mais dans lesquels, en artiste un peu trop amoureux de son orgue, il avait cédé à la tentation de mettre en relief les jeux et les combinaisons du merveilleux instrument. Après le *Domine salvum fac*, en faux bourdon, le chœur entonna un admirable cantique du P. Brydayne, qui servit comme de prélude à l'éloquente allocution que notre président, M. l'abbé V. Pelletier, prononça en chaire et que l'on pourra lire bientôt dans les comptes rendus du Congrès.

N'oublions pas de dire que les maîtres de chapelle de quatre paroisses de Paris, MM. Delort, de Saint-Pierre de Chaillot, E. Gautier, de Saint-Eugène, Dhibaut, de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et Renaud, de Saint-Sulpice, s'étaient empressés de mettre à la disposition de M. Hurand, l'habile maître de chapelle de Saint-Eustache, un certain nombre de leurs choristes, et que l'exécution totale a parfaitement répondu à ce qu'on attendait de ces ressources exceptionnelles.

Transportons-nous maintenant au local des séances du Congrès.

L'après midi, à trois heures, la grande salle de la *Société d'encouragement* était envahie par une centaine de membres. Une animation de bon augure se faisait remarquer dans les divers groupes. On entrait mutuellement en relation; on se félicitait, on attendait avec la plus vive impatience les discussions qui devaient s'engager sur une foule de questions, lorsque, le président, M. l'abbé Pelletier, les vice-présidents, MM. A. de la Fage, Benoist et d'Ortigue, MM. Rabutaux, secrétaire général, et Calla, trésorier, vinrent

prendre place au bureau ; à droite du bureau, un peu au-dessous de l'estrade, le sténographe était à son poste. En face du bureau étaient rangés sur une table tous les ouvrages offerts au Congrès. La Belgique, seule, figure dans cet hommage pour une quarantaine de volumes apportés par M. le chevalier X. van Elewyck, docteur à l'Université catholique de Louvain.

La séance est ouverte au milieu d'un profond silence. M. le Président fait mention des lettres des Prélats déjà publiées par *la Maîtrise*, et donne lecture de celles qui sont arrivées depuis l'apparition du dernier numéro. Le règlement est définitivement adopté sans discussion. Ces préliminaires terminés, la séance est suspendue pour la constitution des sections. Chaque section se retire dans un local séparé pour compléter la liste de ses membres et arrêter la marche de ses travaux. A la reprise de la séance générale, la répartition des travaux est faite pour les trois sections et l'on fixe les heures de leurs réunions.

Nous laissons aux procès-verbaux le soin de nous rendre un compte exact de ces cinq séances. Quant à nous, nous voudrions, s'il était possible, en retracer la physionomie. Dès que les membres du Congrès se sont vus de près, se sont mêlés dans les diverses sections ; dès qu'ils ont trouvé dans leurs collègues un écho à leurs propres idées, peu à peu ils se sont enhardis, et ils ont acquis le sentiment de leurs forces. On pouvait remarquer, dans les premières heures des deux premières journées, que les plus vaillants étaient comme dominés par une sorte d'angoisse à la vue du peu de temps que l'on avait devant soi et de la gravité des questions que l'on avait à résoudre. Mais, grâce à l'habile direction imprimée par le Président, à son tact, à sa fermeté, à cet ascendant suprême qui soumettait toutes les intelligences à la sienne, à ce coup-d'œil sûr qui traçait à chacun la ligne qu'il devait suivre, la discussion ne s'est jamais écartée de sa marche naturelle, et le plus grand ordre régnait dans les matières controversées comme il régnait dans tous les rangs de l'assemblée. Et comme les heures se sont écoulées rapides durant ces cinq journées ! Comme le jour appelait le lendemain ! Comme l'attention était constamment tenue en haleine ! Et quels épisodes inattendus ! Tantôt M. le chevalier van Elewyck, dans une brillante improvisation, avec un geste aisé et noble, une voix pleine et sonore, avec cette chaleur communicative qui gagne tout un auditoire, et un choix d'expressions que plus d'un de nos compatriotes aurait pu lui envier, nous faisait une statistique vivante de la Belgique, sous le rapport de l'art musical religieux; tantôt M. Charreire, un ancien élève de l'Intitution des jeunes Aveugles, actuellement organiste à Limoges, mettait au service d'une savante théorie de l'art musical fondée sur les rapports des lois du langage, une verve scientifique, une éloquence véhémente et vigoureuse ; tantôt M. l'abbé Chantôme, orateur disert, à la parole élégante et ornée, plaidait pour la formation d'une Société permanente ayant pour organe une publication périodique qui servirait de lien entre tous ses membres. Et qui empêcherait qu'à cette société permanente ne se rattachât, par la suite, une école d'enseignement du plain-chant, de l'orgue, et qu'on y appelât le peuple pour former une sorte d'orphéon grégorien ? Tantôt, un bon curé de village, d'un extérieur bien modeste, de manières bien humbles, dépaysé, en présence des organistes et des maîtres de chapelle des paroisses riches et abondan'es en ressources, comme jadis le père Brydayne dans le brillant auditoire de Saint-Sulpice, venait parler au nom des églises des campagnes, des paroisses des pauvres, *les meilleurs amis de Dieu*, qui n'ont jamais entendu résonner une note de plain-chant, une note de musique. Sur l'invitation du Président, il monte gauchement à la tribune, fait le signe de la croix, et d'une voix grêle, mais avec une facilité d'élocution remarquable, une éloquence d'une admirable simplicité, il fait le tableau le plus touchant de ces églises déshéritées. Il entre dans les détails les plus naïfs, il emploie les locutions les plus vulgaires, et l'auditoire est saisi, ému, et les yeux se baignent de larmes, et un tonnerre d'applaudissements accueille les paroles du bon curé. Puis c'étaient de savantes lectures de M. l'abbé Raillard, sur la manière de déchiffrer les neumes ; de M. l'abbé Gontier et de M. Aloys Kunc, sur la définition du plain-chant, sa nature, son rhythme, sa tonalité, son exécution ; de M. l'abbé Vanson, sur la formation d'une confrérie pour le chant, à Nancy; de M. Delort, sur les moyens d'organiser une chapelle ; de MM. Leprevost et Gastinel, sur l'accentuation ; de M. Martineau, sur l'état de la musique religieuse dans le diocèse de Nantes ; de M. l'abbé Delatour, sur les véritables caractères de la musique sacrée, etc. ; c'étaient des rapports rédigés avec une mesure parfaite, et débités avec un atticisme du meilleur goût par M. l'abbé de Geslin; puis, dans la mêlée, dans la discussion pied à pied, quand il s'agissait d'enlever un vote de haute lutte, c'étaient de vives escarmouches auxquelles prenaient part MM. A. de la Fage, Aloys Kunc, E. Gautier, Vervoitte, Gastinel, E. Batiste, Charreire, Octave Poix, Dhibaut, Calla, Rupert, Delort, Schmitt, Martineau, van Elewyck, Boulenger, MM. les abbés Gontier, Planque, Tardif, Cloët, Raillard, Delatour, Brumare, Vanson, Bluet, Valleix, Arnaud, J. Bonhomme, Barbier de Montault, de Geslin, Tesson, Stéphen Morelot, ce dernier toujours sur la brèche, demandant la parole, soit pour poser la question, soit pour la présenter sous un point de vue nouveau, et s'exprimant toujours avec cette modération qui concilie les opinions les plus divergentes, et avec cette autorité que donnent une haute raison et un solide savoir.

Le Congrès, néanmoins, ne pouvait se dissoudre sans se survivre en quelque sorte dans une déclaration de principes. C'était là la pensée qui, vaguement, préoccupait tous les membres. Bien que le Congrès ne fût, comme

on l'a dit, ni une assemblée laïque, ni une assemblée ecclésiastique, quoiqu'il fût composé d'ecclésiastiques et de laïques; bien que, ainsi qu'il l'a proclamé, il ne fût investi d'aucune autorité qui pût donner une force obligatoire à ses décisions, il avait le droit d'émettre des vœux, de faire sa profession de foi, et il importait de montrer que ces vœux et ces principes étaient en parfaite conformité avec les prescriptions de l'Église et des Conciles sur le chant grégorien et la musique d'église. Dans l'impossibilité où il était de traiter à fond toutes les questions, et forcé de subir la nécessité d'en passer plusieurs sous silence, il était urgent de se rallier autour de quelques propositions fondamentales qui continssent d'une certaine manière toutes les autres, et qui fissent connaître ainsi l'esprit dont l'assemblée était animée. Le Congrès ayant, dès sa première séance préparatoire, voté une circulaire à l'Épiscopat, par laquelle il offrait son concours à l'autorité ecclésiastique, afin de seconder les vues exprimées dans les Conciles provinciaux, se montrait conséquent avec lui-même, en soumettant humblement à cette autorité les moyens qu'il avait jugés les plus propres à la réalisation de ces mêmes vues. C'est ce qu'avaient bien compris MM. de Vaucorbeil et E. Bertrand, en s'adjoignant à l'un des vice-présidents pour présenter à l'adoption du Congrès un projet d'adresse à l'Épiscopat; projet d'adresse, d'abord informe et incomplet sans contredit, mais incontestablement amélioré dans une discussion de toute une séance générale, et qui a eu peut-être le mérite de répondre à la pensée dont nous parlions tout-à-l'heure, celle de couronner l'œuvre de la session par une solennelle déclaration de principes.

Cette Adresse est présentement entre les mains de NN. SS. les Évêques, comme entre les mains de nos lecteurs. Elle dira que le Congrès n'a ni faibli sur les principes de la vraie doctrine, ni cédé à un esprit de mesquine exclusion. Elle dira aussi que l'esprit catholique a constamment inspiré l'assemblée. Quant à nous, en présence de cette déclaration de principes du Congrès, nous nous félicitons de ce que *la Maîtrise* n'a pas à effacer un seul mot. Le Congrès va maintenant rendre à *la Maîtrise* l'appui qu'elle lui a prêté. Car bien que le Congrès soit dissous, qu'il n'existe plus légalement, il subsiste encore comme fait, et par les conséquences de ce fait; il subsiste par les comptes rendus qui vont paraître successivement et, si j'ose le dire, par le zèle nouveau qu'il a communiqué à tous ses membres. *La Maîtrise* va donc recevoir du Congrès ce qu'elle lui a prêté, et nous pouvons espérer aujourd'hui de la voir reprendre bientôt son premier format dans un cadre encore agrandi. Nous n'en dirons pas davantage pour le moment.

Revenons aux vœux émis par le Congrès. Tous ces vœux ne sont pas contenus dans l'Adresse. Il s'en est produit dans les sections qui ont été sanctionnés en assemblée générale. L'un de ces vœux, qui sera transmis à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, se rapporte à l'introduction de l'enseignement de l'orgue dans les écoles normales; un second, qui sera porté aux pieds de Son Ém. Mgr le Cardinal archevêque de Paris, avec les assurances du respect le plus profond et d'une confiance et d'une soumission toutes filiales, a pour objet l'adoption de la liturgie romaine dans le diocèse de Paris.

Tel a été le Congrès dans son esprit et dans ses inspirations. Tout, nous le répétons, n'a pas été dit; mais si tout n'a pas été dit, tout a été entrevu et pressenti, et nous ne pensons pas qu'il y ait eu un point essentiel sur lequel le mot juste, le mot sensé et qui doit rester, n'ait été prononcé. Dans les sections, et même dans les assemblées générales, les discussions étaient parfois bien précipitées; les réflexions, les observations se succédaient haletantes. Il n'en pouvait être autrement; l'heure pressait, les minutes dévoraient les minutes; mais aussi quelle vie! quelle ardeur! quelle exubérence de forces contraintes de se contenir! Et quel intérêt! quelle attention! nous pouvons ajouter quelle dignité dans la polémique! Certes, chaque opinion a été libre de se faire jour; la contradiction a eu ses coudées franches, et dans ce conflit de traits lancés de toutes parts, pas un mot regrettable, pas une parole qui n'ait été polie et courtoise.

Nous dirons donc que la session du Congrès a été bonne. Nous avons eu les encouragements de vingt Prélats; environ vingt diocèses de France et de Belgique ont été représentés. Nous avons eu à regretter quelques absences; plusieurs membres ont assisté aux assemblées préparatoires, qui n'ont pu se montrer à la session. Il en est d'autres sur lesquels nous comptions, et qui, bien malgré eux, nous ont fait défaut; nous avons la certitude que leur pensée était avec nous.

Oui, la session a été bonne. Les principes une fois proclamés, les vœux émis, on a compris qu'on pouvait se séparer, non, à coup sûr, sans regret, mais avec un contentement légitime, et ce contentement était écrit sur toutes les physionomies. Beaucoup de choses restent à faire; elles se feront dans des conditions de réflexion, de suite, de maturité, par la Société permanente dont le germe est déposé parmi nous. Pour le moment, constatons comme un résultat immense d'avoir vu s'opérer la réunion de tant d'hommes distingués, habiles, dévoués, venus de diverses parties de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, et que ces hommes se soient vus, connus, aient échangé entre eux de sympathiques paroles, et se soient promis de mettre en commun et de diriger vers le même but leur influence, leurs pensées, leurs talents et leurs efforts! C'est là le *funiculus triplex* dont notre Président a si bien parlé dans son discours de Saint-Eustache.

J. D'ORTIGUE.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 7698.

4me ANNÉE. N° 9. 15 JANVIER 1861.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. — HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE:

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuses, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

2. Chant seul. 7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

3. Orgue et Chant réunis. Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 9.

BREF DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE

Du 7 avril 1858,

Qui accorde des indulgences à ceux qui prennent part au chant d'église.

Le Rév. D. Jean Bosco, animé du vif désir de propager les louanges et les cantiques spirituels en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie et des Saints, a supplié le Souverain Pontife régnant de vouloir bien accorder les Indulgences suivantes, demande à laquelle le Saint-Père a daigné faire droit en signant le rescrit de sa main. :

« 1° Indulgence d'un an pour celui qui enseignera gratuitement le chant des louanges sacrées en en pratiquant quelquefois l'exercice en public, ou tout au moins en particulier. Une autre Indulgence de cent jours pour celui qui en pratiquera l'exercice dans un oratoire public ou privé, toutes les fois qu'il y aura lieu;

« 2° Indulgence plénière qui pourra être gagnée à la clôture du mois de Marie par ceux qui, dans le cours de ce mois, se seront occupés d'une manière particulière à chanter les louanges sacrées dans le lieu saint et auront assisté aux exercices du mois de Marie ;

« 3° Indulgence plénière une fois le mois pour ceux qui, pendant au moins quatre jours de solennité ou même de simples fêtes, prendront part au chant ou à l'enseignement des louanges sacrées; et cette indulgence se gagnera le jour où l'on se sera approché des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

« Afin que l'on puisse gagner les Indulgences ci-dessus, il faut que les prières et les louanges chantées aient l'approbation de l'autorité ecclésiastique ;

« 4° Les Indulgences pourront être appliquées aux âmes des fidèles trépassés.

« Romæ, apud S. Petrum, die 7 aprilis 1858.

« Benigne annuimus juxta petita.

« Pius PP. IX. »

(Extrait et traduit de l'*Armonia* de Turin, et publié dans *l'Univers* du 2 mai 1858.)

CORRESPONDANCE.

DIOCÈSE DE MENDE.

Mende, le 29 décembre 1860.

Monsieur et honoré chanoine,

Je vous suis bien reconnaissant d'avoir bien voulu me tenir au courant des travaux et des résolutions du Congrès de novembre. Les vœux qu'il a émis, comme les principes qu'il a posés, je m'y associe et les adopte de plein cœur dans leur ensemble. J'aime bien surtout ce qui a été arrêté pour le plain-chant; et, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le chanoine, c'est là ce qui nous intéresse dans ces provinces reculées, où c'est à peine si deux ou trois localités peuvent avoir un orgue et où les morceaux de musique exécutés dans le lieu saint sont bien peu de chose. Aussi me semble-t-il que pour la généralité des diocèses le point capital c'est la restauration du plain-chant, et le travail du Congrès comme moyen d'arriver à ce résultat, par la production d'une œuvre qui soit l'application fidèle de vos principes; car il faudra bien, et c'est assurément votre pensée, ne pas se borner à la théorie.

Me permettrez-vous de dire ici, en passant, que le seul moyen d'obtenir l'uniformité si désirable pour le chant, au moins pour les églises de France, aurait été, ce me semble, si c'eût été possible, de s'en tenir au chant traditionnel, réformé, légèrement retouché, d'après la règle et les manuscrits, autant qu'il aurait été nécessaire, mais pas davantage. Il existe, vous le savez mieux que moi, des éditions de ce chant qui sont en tout conformes aux principes que vous avez émis, et où l'on ne trouve ni l'égalité des notes ni leur valeur proportionnelle. J'ai entre les mains un fragment d'une de ces éditions où la mélodie a toujours quelque chose de doux et de gracieux; où elle est gaie et rapide sans être jamais sautillante et légère; où elle est variée sans se montrer capricieuse et bizarre, grave et légère sans devenir disgracieuse : et un avantage de plus, c'est qu'elle est d'une exécution bien plus facile que toutes celles qu'on a voulu lui substituer. Du reste, vous la connaissez sûrement: c'est celle qui était suivie à Rodez avant l'adoption récente du nouveau chant de Digne.

En résumé, je ne puis qu'applaudir aux honorables efforts du Congrès et aux tendances qu'il annonce. Seulement, je désirerais que la Société permanente et la publication qui en sera l'organe se préoccupassent avant tout du plain-chant, et cela d'une manière pratique sans exclure, bien entendu, la théorie.

Je fais les vœux les plus sincères pour que le succès vienne couronner vos nobles efforts et vos religieuses intentions, et je vous prie d'agréer, Monsieur et très-honoré chanoine, l'hommage de mes sentiments distingués et tout dévoués.

† JEAN A. MARIE, *Évêque de Mende*.

ÉVÊCHÉ D'AUTUN.

Autun, 4 janvier 1861.

Monsieur l'abbé,

J'ai lu avec intérêt l'Adresse du Congrès aux évêques, et je ne puis qu'approuver les bases sur lesquelles on propose la restauration du chant dans nos églises. Le chant Grégorien doit être le chant de nos offices, et la musique ne doit y être admise qu'avec réserve et à la condition qu'elle aide à la prière par ses harmonies douces et suaves, et qu'elle ne laisse pas croire aux auditeurs qu'ils sont à un concert profane. Je suivrai volontiers les travaux du Congrès; je donnerai avec empressement mon concours à toutes les tentatives pour rendre le chant liturgique populaire; et je serais heureux surtout si l'on pouvait arriver à faire chanter les masses, au moins en ce qui concerne les chants connus et la psalmodie.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes remerciments bien dévoués.

† FRÉDÉRIC, *Évêque d'Autun*.

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

4 décembre 1860.

Monsieur,

Si mes occupations m'ont empêché de suivre les travaux du Congrès autant que je l'aurais désiré, j'ai cependant pu assister à plusieurs séances générales.

Sans vous parler de mon admiration pour le Président, M. l'abbé Pelletier, qui, de l'aveu de tout le monde, a dirigé les travaux avec un rare talent et un zèle infatigable, je tiens, Monsieur, à vous exprimer personnellement mes bien sincères sympathies et mes sentiments de vive reconnaissance pour le zèle que vous mettez à propager les saines doctrines sur le chant ecclésiastique et la musique religieuse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

TESSON, *p. directeur du séminaire*.

Le Mans, 6 décembre 1860.

Monsieur,

Vous devez être heureux; la réunion, dont vous avez eu l'initiative, a été sérieuse et imposante, et ne peut manquer d'avoir des résultats. Pour la question qui m'intéresse plus particulièrement, je crois qu'à partir de ce moment, on ne pourra plus traiter du plain-chant, sans prendre pour point de départ cette proposition : Qu'est-ce que le plain-chant?

Je crois avoir répondu à cette question en disant : le plain-chant, c'est la musique à l'état de prose, c'est la musique à l'état naturel. Les conséquences de ce principe sont qu'il faut rejeter 1° les notes égales; 2° les longues et les brèves.

Agréez, Monsieur, etc., etc.

A. GONTIER, *chanoine*.

Saint-Dié, le 14 décembre 1860.

Monsieur,

Si j'ose vous adresser ces quelques lignes, c'est pour vous prier de ne pas oublier de demander à NN. SS. les Évêques qu'il soit fait, aux organistes, défense sévère et absolue de jouer à l'église des danses, des polkas, etc.

Dans l'Adresse votée par les membres du Congrès, il a été question de proscrire la musique venant de la source impure des théâtres; mais je crois que cela ne suffit pas, car, dans beaucoup de localités, l'orgue s'avilit jusqu'à faire entendre des valses, des contredanses, des polkas et autres misères semblables (1), ce qui, selon moi, est une abomination.

(1) Nous pensons que l'Adresse à l'Épiscopat a pleinement répondu à ce vœu par ces mots de l'article 9 : « Qu'il soit interdit à tout « organiste d'apporter dans l'Église.... des compositions et des « improvisations d'un style mondain, *sautillant*, léger, etc. »

J'avais bien envie de parler de ceci dans la séance du Congrès, mais je n'ai pas pu me faire entendre; ayant été très-pressé depuis mon retour à Saint-Dié, je n'ai pu vous écrire plus tôt, malgré mon désir.

Je vous prie aussi, Monsieur, d'insister auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour que l'enseignement du plain-chant, de la musique religieuse et de l'orgue soit rendu obligatoire dans les écoles normales d'instituteurs. Dans presque toutes les paroisses de certains diocèses, le *lutrin* est confié à l'instituteur, et Dieu sait comme il arrange le pauvre chant grégorien auquel il n'entend rien....

D'un autre côté, si les instituteurs savaient jouer de l'orgue convenablement, cela améliorerait leur position, car on leur confierait les orgues des paroisses qui en possèdent, et cela engagerait beaucoup d'autres paroisses à faire l'acquisition d'un instrument.

Bien souvent ce n'est pas le prix d'un orgue qui embarrasse une paroisse, mais c'est l'entretien d'un organiste, qu'on ne sait d'ailleurs où trouver.

Comme je l'ai dit plus haut, si l'instituteur savait jouer de l'orgue, le peu qu'on lui donnerait améliorerait d'autant sa position. Avec un talent convenable il pourrait faire beaucoup pour l'amélioration du chant et l'embellissement des offices religieux dans sa paroisse.

Voilà, Monsieur, quelle est ma pensée à ce sujet; je la formule à la hâte, en vous priant de me pardonner si j'ose vous adresser ce mauvais brouillon, que je n'ai pas le temps de mettre au net.

Je vous félicite beaucoup, Monsieur, et vous remercie pour tout ce que vous faites en faveur de l'art musical religieux.

Avec du courage et de la persévérance vous arriverez à faire un bien immense. Courage donc! La sympathie des artistes religieux ne vous fera pas défaut, et ils joindront leurs efforts aux vôtres.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

R. Grosjean,
Organiste de la cathédrale de Saint-Dié.

Louvain, le 21 décembre 1860.

Mon cher Monsieur,

Bien que je ne sois de retour en Belgique que depuis quelques jours, j'ai cependant deux bonnes nouvelles à vous communiquer.

D'abord savez-vous bien quel était l'un des délégués de l'Angleterre, M. John Lambert? J'ai quelques données sur ce digne collègue, et je crois bien faire en vous les transmettant. M. John Lambert n'est pas artiste, il est avocat. Il jouit d'une immense fortune et la consacre modestement, je veux dire sans étalage, à la propagation de la musique religieuse. Il a demeuré à Salisbury. Il y avait dans sa maison une église catholique, et le plain-chant y était parfaitement exécuté. Il demeure aujourd'hui à Péterborough, et continue le même zèle pour notre art. Il est auteur de plusieurs travaux sur le chant grégorien, et, en Angleterre, me dit l'ami dont je tiens ces détails, il a une très-grande réputation.

Si, comme je le pense, vous ignoriez ces faits, ils ne pourront que vous réjouir (1). Vous rencontrerez aussi un docteur en droit de plus, qui, comme votre serviteur, marche à votre suite pour donner le pas aux élans de l'art sur les froides spéculations du Code civil.

J'ai dîné hier chez le cardinal archevêque de Malines. Vous ne croiriez pas, cher Président, 'empressement avec lequel on attend les procès-verbaux du Congrès et la lettre-charte adressée à l'Épiscopat au nom de l'Assemblée. A la même réunion se trouvait monseigneur Laurent, vicaire-apostolique du Duché de Luxembourg, évêque de Chersonèse. Ce digne évêque s'intéresse vivement à la musique religieuse. Les détails que je lui ai donnés sur les membres fondateurs du Congrès, sur le zèle qui les anime, sur la pureté de leurs intentions et sur leur dévouement au grand principe de l'unité liturgique, l'ont incroyablement touché. Il m'a appris qu'il avait de nombreuses relations en Allemagne, etc.

Agréez, etc., etc.

A. van Elewyck.

(1) Nous n'ignorons aucun de ces détails sur notre collègue M. John Lambert; mais nous laissons volontiers à notre excellent correspondant le plaisir de les apprendre à nos lecteurs.

Roulers, fête de la Circoncision, 1861.

Monsieur le chanoine,

J'ai lu dans le *journal de Bruxelles,* sous la date du 25 décembre 1860, quelques détails concernant le Congrès, qui a été tenu à Paris ces jours derniers, pour la restauration de la musique religieuse, et du plain-chant.... Vivement intéressé à l'importante question du chant ecclésiastique, je prends la liberté de vous communiquer quelques remarques que m'a suggérées la lecture d'une partie de cette correspondance, de celle qui traite du concours de composition musicale...

Il est évident, pour peu qu'on soit au courant de l'art chrétien, que la musique religieuse s'est égarée et qu'elle est en décadence. Cette décadence date du jour où les artistes, abandonnant la voie tracée par les grands maîtres, et n'ayant d'autre guide que le caprice, ont transporté à l'Église les productions du théâtre, en empruntant les formes de la musique dramatique; ou bien, se posant devant le public, et mendiant ses applaudissements, ils ont recherché les combinaisons les plus savantes, les formes les plus compliquées en inventant même des difficultés nouvelles pour avoir l'occasion de les surmonter.

Le remède à ce mal me paraît indiqué dans la cause même de la décadence, qui est l'absence d'une règle fixe et invariable. C'est pourquoi, si l'on veut restaurer la musique religieuse, la première condition, à mon avis, est d'avoir une règle sûre qui exclue l'arbitraire. Cette règle, où faut-il la chercher? C'est encore la question que je voudrais voir éclaircir.

Agréez, Monsieur le chanoine, l'assurance de ma parfaite considération.

J. de Stoop.
Professeur de chant liturgique au petit séminaire de Roulers (Flandre Occidentale), Belgique.

— Nous pensons, avec M. J. de Stoop, que la musique religieuse est en décadence depuis que, sortant de ses voies, elle s'est précipitée aveuglément dans les voies de la musique dramatique. Mais nous pensons aussi, et la plupart de nos lecteurs penseront avec nous, que notre honorable correspondant dépasse les limites du possible lorsqu'il demande à la science une *règle*

fixe et invariable au moyen de laquelle on pourra s'opposer au caprice et à l'arbitraire dans les compositions musicales destinées à l'Église. Dans les questions d'art, de goût et d'expression, peut-il y avoir une règle fixe, invariable, d'une précision en quelque sorte mathématique? M. J. de Stoop ne s'aperçoit pas que sa proposition elle-même est contradictoire dans les termes, puisque, suivant lui, il s'agit de chercher le remède au mal dans la cause même du mal; or, comme cette cause est *l'absence d'une règle fixe et invariable*, la difficulté est de trouver le remède dans *l'absence* du remède. Si cette règle existait quelque part, M. de Stoop l'aurait assurément trouvée, et il ne serait pas réduit à se demander : *où faut-il la chercher?* Nous voici retombés dans l'éternelle question des limites du style religieux et du style mondain; — où commence l'un? où finit l'autre? — question à jamais insoluble, puisqu'elle se déplace sans cesse selon l'état variable de l'art à chaque époque. En veut-on une preuve frappante? Combien de personnes nous vantent aujourd'hui le *Stabat* de Pergolèse comme un modèle du vrai style sacré! En effet, comparée à certaines compositions modernes, et surtout au *Stabat* de Rossini, l'œuvre de Pergolèse peut nous paraître éminemment religieuse. Et cependant, voyez comme cette dernière a été jugée par les contemporains, par le vénérable *padre* Martini notamment, dont personne ne contestera l'autorité! Selon le P. Martini, il n'y a aucune différence entre le *Stabat* de Pergolèse et l'opéra du même compositeur, *la Serva padrona* (*la Servante maîtresse*). « Ce sont, dit-il, les mêmes nuances, les mêmes passages, les mêmes raffinements, les mêmes délicatesses, le même style. » Faudra-t-il en conclure que la musique de l'opéra de la *Servante maîtresse* est pour nous de la musique d'église? Que devient alors cette *règle fixe et invariable?* La chercherons-nous dans la tonalité ecclésiastique? Mais cette tonalité, dont nous admirons l'accent et l'expression dans Palestrina, dans Vittoria, dans Allegri, dans Orlando di Lasso, etc., n'est-elle pas une langue morte que plusieurs d'entre nous peuvent parfaitement comprendre, comme on comprend la langue d'Amyot et de Montaigne, mais que personne ne sait plus parler? Et, à supposer que certains de nos contra-puntistes pussent parvenir, à force d'études, de patience et de combinaisons, à *fabriquer* du style palestrinien, de même qu'en architecture on *fabrique* du style gothique, cela constituerait-il la vraie musique religieuse de notre siècle? D'ailleurs, n'existe-t-il pas, dans la tonalité moderne, des morceaux, tels que l'*Ave verum* de Mozart, les deux *Sanctus* pour le carême que *la Maîtrise* a donnés l'année dernière, et une foule d'autres qui, de l'aveu de tous, peuvent passer pour des chefs-d'œuvre du style propre à la prière?

Chercherons-nous ce *criterium* dans les sentiments de piété et de foi dont le compositeur doit être animé? Mais l'histoire ne nous montre-t-elle pas que de très-grands musiciens, très-sincèrement pieux, se sont imaginé de très-bonne foi pouvoir célébrer les louanges de Dieu en usant des mêmes recherches, des mêmes combinaisons ingénieuses, des mêmes finesses, des mêmes procédés d'art qu'ils ont employés dans leur musique profane? La plupart des messes de Haydn et de Mozart en sont la preuve. Sans doute, toute grande œuvre religieuse est due à l'inspiration de la foi; mais il faut distinguer ici la foi sociale de la foi individuelle; la croyance universellement proclamée et consentie à certaines époques et qui donne la forme à toutes les productions des arts, de la foi qui, à d'autres époques, peut fort bien animer tel artiste en particulier, tout en le laissant, quant à son œuvre, suivre les errements de son siècle. On peut dire que si la foi l'anime, elle ne l'inspire pas.

Un pareil état de choses étant donné, nous ne saurions trop admirer la sagesse de l'Eglise et des Conciles, dont l'autorité plane au-dessus des vicissitudes de l'art, qui se sont prudemment bornés à établir la prééminence du plain-chant sur la musique dans le culte, et à prescrire à celle-ci l'obligation de se montrer grave, décente, simple, pleine d'onction, et de répudier toute analogie, disons mieux, toute complicité d'expression avec l'art dramatique et mondain.

Si M. J. Stoop veut bien tenir compte de ces observations, nous ne doutons pas que la déclaration de principes contenue dans l'Adresse à l'Épiscopat, votée par le Congrès dans sa séance du 30 novembre, et conçue dans l'esprit qui a dicté les décisions de l'Église et des Conciles, ne lui paraisse répondre au vœu exprimé par lui. Nous sommes assuré, pour notre compte, que tout compositeur qui s'appliquera à pénétrer le sens des principes qui ont présidé à la rédaction de l'Adresse, et qui en suivra l'application dans les œuvres des grands maîtres religieux qui ont écrit suivant le système de l'une et de l'autre tonalité, puisera, dans cette étude, pourvu qu'il possède la science et la doctrine nécessaires, des notions suffisantes pour se créer un style convenable et digne de la haute destination de l'art consacré à l'Église.

C'est dans ce sens, nous en avons la certitude, que M. le Président a répondu à M. de Stoop.

J. D'ORTIGUE.

Nous devons des remercîments très-sincères à nos confrères de la presse, qui ont bien voulu s'occuper du Congrès, tant en France qu'à l'étranger. Nous nous proposons de reproduire tout ou partie de leurs articles, que nous leur demandons de vouloir nous faire parvenir; mais l'on comprendra que nous sommes forcés de renvoyer cette revue au mois prochain.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 421.

4me ANNÉE. N° 10. 15 FÉVRIER 1861.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. — HEUGEL et Cie, Éditeurs. —

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE :

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise*. Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuses, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul.	3. Orgue et Chant réunis.	2. Chant seul.
7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)	Paris et Province : 12 fr. (Étranger : 18 fr.)	7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise*. — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 9.

A la demande d'un certain nombre d'abonnés, nous imprimons dans les colonnes de la *Maîtrise*, l'*Adresse aux Évêques*, votée par le Congrès dans sa séance du 30 novembre, et que nos lecteurs n'ont reçu que sur une feuille détachée.

ADRESSE

A NOSSEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Monseigneur,

Dans sa première séance préparatoire, le 25 mai 1860, le Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église s'est spontanément placé sous la bannière de l'Épiscopat, et il a appelé vos bénédictions sur ses travaux.

Que voulait le Congrès par cet acte qui le premier a révélé son existence? Il voulait mettre un moyen d'action, un concours dévoué au service des principes et des doctrines concernant le plain-chant et la musique d'église, de nouveau et récemment promulgués et sanctionnés dans les derniers Conciles provinciaux.

Arrivé au terme de sa session, le Congrès, Monseigneur, veut encore s'adresser à l'Épiscopat, non pas précisément pour lui rendre compte des discussions auxquelles il s'est livré, et des décisions qu'il a prises sur les questions si importantes et si multipliées de son programme, mais pour faire parvenir à Votre Grandeur immédiatement, et en quelque sorte séance tenante, l'expression des vœux qui, réunis ou séparés, nous rallieront toujours dans un sentiment et une pensée unanimes.

Unanimes, Monseigneur! Oui, en ce qui touche le chant dit ecclésiastique, plain-chant, chant grégorien, le Congrès a été unanime pour proclamer ce chant le véritable chant d'église, le chant consacré, traditionnel, le seul qui soit doué d'une vraie efficace sur les âmes, le seul qu'on puisse appeler la *prière chantée*, le seul permanent, le seul universel, le seul populaire, qu'on ne saurait retrancher du culte catholique sans amener une profonde révolution liturgique, et sans priver l'Église d'un de ses plus puissants moyens d'action sur les peuples.

En conséquence, comme il n'est que trop vrai que ce chant est en plusieurs lieux méconnu, défiguré, corrompu par l'ignorance, la légèreté, l'oubli des traditions ecclésiastiques, et ce laisser-aller déplorable par suite duquel l'art mondain et profane a peu à peu en-

vahi le sanctuaire et pris la place du chant consacré, le Congrès, Monseigneur, croit devoir vous exprimer humblement les vœux suivants :

1° Que le plain-chant rentre dans le programme des études des grands et petits séminaires, et qu'il soit enseigné par des professeurs *ad hoc;* que cette étude soit obligatoire pour tous les élèves, et qu'il soit adopté dans chaque séminaire un programme de questions relatives à l'histoire, la théorie et la pratique du plain-chant, sur lequel chaque élève devra subir de temps en temps un examen ;

2° Que dans les études musicales des séminaires, la préférence soit donnée aux morceaux dont le caractère est éminemment religieux ;

3° Que l'on adopte dans les séminaires la méthode qui tiendra mieux compte de la nature du plain-chant, de sa tonalité, de la distinction de ses modes, de sa destination, de son rhythme, de sa mélodie, de son accentuation, de son style. Nous repoussons toute méthode qui reposerait sur l'exécution à notes égales ou de valeur proportionnelle.

En ce qui touche les livres de plain-chant, nous repoussons également l'idée de faire l'application du texte de la liturgie romaine aux chants des liturgies françaises des derniers siècles ;

4° Que le plain-chant occupe sa place naturelle dans les cérémonies du culte, et notamment, et surtout, à l'Office paroissial, à la Grand'messe et aux Vêpres.

5° Le Congrès n'entend pas, par l'article précédent, condamner la musique véritablement religieuse employée avec discrétion, et suivant les prescriptions ou la tolérance de l'Église exprimées par les Conciles et les règlements de l'autorité ecclésiastique ; ce genre de musique rallie les sympathies du Congrès.

6° Nous demandons qu'il soit formé, dans chaque diocèse, une Commission liturgique et musicale, à laquelle seront soumises les compositions qui devront être exécutées, sans que le maître de chapelle ait le droit de faire chanter ou exécuter, dans son chœur, une musique vocale ou instrumentale qui n'aura pas obtenu l'approbation de ladite Commission ;

7° Que le répertoire musical des communautés religieuses d'hommes et de femmes, des pensionnats, des écoles des Frères, soit soumis au même contrôle, et qu'il soit également interdit d'appliquer arbitrairement, au mépris de toutes les lois de la convenance, de l'expression, de la prosodie et de l'accentuation, des paroles sacrées à des morceaux de salon ou de théâtre, et des cantiques à des chansons profanes ;

8° Qu'il soit nommé, dans chaque diocèse, un inspecteur du chant et de la musique, pour veiller à l'exécution de ces règles ;

9° Qu'il soit interdit à tout organiste d'apporter dans l'église, non-seulement des morceaux appartenant à la musique théâtrale, mais encore des compositions et des improvisations d'un style mondain, sautillant, léger, affectant les tournures, les modulations et les inflexions de la scène lyrique.

10° En ce qui concerne l'accompagnement du plain-chant, le Congrès, sans se prononcer sur une question qui n'est pas encore jugée, et entre des méthodes qui ont besoin d'être longuement examinées, et que l'expérience n'a pas suffisamment justifiées, est d'avis que l'on ne peut pas s'écarter d'une harmonie consonnante, en rapport avec la tonalité ecclésiastique, et que le chant soit, autant que possible, à la partie supérieure et dans un diapason qui réponde à la généralité des voix.

Quant à la situation matérielle des maîtres de chapelle et organistes, le Congrès émet le vœu que cette situation soit améliorée.

11° Enfin, Monseigneur, nous vous confierons un projet à la réalisation duquel Votre Grandeur peut concourir d'une manière au moins indirecte et générale. Le Congrès, dont l'existence est nécessairement bornée aux cinq jours de sa session, se continuera et se perpétuera, nous l'espérons, dans une Société permanente dont les conditions légales seront ultérieurement débattues et fixées, et qui concentrera dans un foyer commun les travaux et les efforts tentés de toutes parts pour le triomphe de la cause à laquelle nous nous sommes voués. Cette Société aurait pour organe une publication périodique où seraient discutées toutes les doctrines et enregistrés tous les faits concernant le plain-chant et la musique d'église.

Tels sont, Monseigneur, les vœux dont nous puisons l'expression dans nos convictions les plus profondes et dans notre âme chrétienne et artiste. Les marques précieuses de bienveillance que l'Épiscopat nous a données nous autorisent à croire que Votre Grandeur accueillera favorablement notre communication, et qu'Elle saura en faire sortir, avec le temps, et dans la mesure convenable, les conséquences qui seront en son pouvoir.

Nous avons l'honneur d'être, avec un profond respect,
Monseigneur,
De Votre Grandeur,
Les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Fait à Paris, en séance, le 30 novembre 1860.

Les membres du bureau :

L'abbé Victor Pelletier, chanoine de l'Église d'Orléans, *Président ;*

A. de la Fage, F. Benoist, J. d'Ortigue, *Vice-Présidents ;*

A. Rabutaux, *Secrétaire général ;*

F. Calla, *Trésorier.*

CORRESPONDANCE.

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

Bordeaux, le 7 février 1861.

Monsieur le Président,

Je viens, au nom de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Bordeaux, remercier le Congrès des efforts qu'il tente pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église.

Tout ce qui favorisera le chant dans nos solennités et surtout ce qui contribuera à le rendre populaire, peut être regardé comme un immense bienfait.

Au milieu des sollicitudes si nombreuses de son vaste diocèse, c'est une de celles qui préoccupent le plus vivement Son Éminence.

Dans sa pensée, la grande question de la sanctification du dimanche se rattache très-étroitement à l'habitude du chant exécuté par les hommes et les femmes. Rien n'est plus capable d'attirer les fidèles aux cérémonies religieuses.

Son Éminence a publié, il y a quelques années, une lettre pastorale à ce sujet, et depuis il s'est opéré une transformation des plus heureuses dans les habitudes chrétiennes. La pratique du chant à deux chœurs, l'un formé par les hommes, l'autre par les femmes, a suffi pour ramener à l'église un grand nombre de fidèles qui n'en connaissaient plus le chemin.

L'œuvre dont vous vous occupez, et à laquelle vous donnez une direction si intelligente et si dévouée, est donc une œuvre éminemment catholique, qui mérite tous les encouragements de l'Épiscopat, et qui obtiendra toutes les bénédictions du Ciel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes sentiments respectueux et dévoués.

GAZAILLEAU, *vicaire général.*

REVUE DES JOURNAUX.

Nous aurions voulu reproduire les divers articles de journaux auxquels le Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église a donné lieu. Malheureusement, plusieurs de ces articles ne nous étant pas parvenus, nous aurons le regret de ne pouvoir donner la date de leur publication et même d'en passer quelques-uns sous silence. Mentionnons toujours les articles de M. G. de Saint-Valry, dans le *Pays* du 26 novembre 1860; de M. A. de Rovray, *Moniteur* du 9 décembre; de M. P.-A. Fiorentino, *Constitutionnel* du 17 décembre; de M. Béliard, *Journal des villes et campagnes*, ... décembre; de M. Mac-Sheey, *Union* du 31 décembre; de M. Hippolyte Prévost, *Ami de la Religion*, du .... janvier 1860; de M. P. Scudo, *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1860; de M. Rupert, *le Monde*, 28 novembre, 5 et 31 décembre; de M. P. de Selle, *Gazette de France*, 14 février. Si nous devons des remercîments à tous ces écrivains pour avoir donné la plus grande publicité aux travaux du Congrès, nous devons surtout témoigner notre reconnaissance à ceux d'entre eux qui ont pris en main notre cause et qui se sont faits les organes des doctrines que nous avons voulu faire triompher. Parmi ces derniers nous nommons, avec un vif sentiment de gratitude, MM. Rupert, Fiorentino, G. de Saint-Valry, De Selle, Béliard et Mac-Sheey.

Il est de notre devoir de mentionner aussi le journal anglais *The Tablet*, qui contient dans son numéro du 5 janvier, une traduction de *l'Adresse* du Congrès à l'Épiscopat, avec toutes les signatures. *L'Adresse* y est précédée d'une lettre à l'éditeur du journal, dans laquelle on explique le titre du Congrès *pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église.* Il y est dit qu'il ne faut pas entendre que le plain-chant ait disparu des églises de France, et qu'il s'agisse de le rétablir, mais qu'il est seulement question de le ramener à une meilleure exécution et à de meilleures règles; que la prononciation française et anglaise du latin est vicieuse, et qu'il y aurait avantage à adopter la prononciation italienne. L'auteur se plaint qu'en certains lieux de France on exécute le plain-chant trop bas et avec le concours de rustiques ophicléides (*villanous*), etc., etc.

Nous croyons devoir citer en entier l'analyse que M. Rupert a faite, dans *le Monde* du 31 décembre, de l'adresse à l'Épiscopat.

« Dans ces différents vœux formulés, on ne trouvera rien qui ne soit parfaitement d'accord avec le principe que nous avons plusieurs fois rappelé et qui doit être la base et le point de départ de toute théorie, de tout système de restauration et d'amélioration du chant ecclésiastique : c'est que l'intention de l'Église est que tous les fidèles unissent leur voix dans le lieu saint pour chanter en commun les louanges de Dieu. Cette intention est hors de toute espèce de doute, et elle ressort clairement de l'acte par lequel le Pontife régnant vient encore d'accorder des Indulgences spéciales à tous les fidèles qui s'unissent aux chants de l'Église les dimanches, les jours de fête et pendant le mois de Marie (1). Nous nous contentons d'invoquer ici le témoignage de l'autorité, comme étant une raison qui peut au besoin dispenser de toute autre; on trouvera, en y réfléchissant, ce que cette pratique, désirée par l'Église, apporte d'avantages pour le cœur, pour l'esprit, ce qu'elle donne de vie et de splendeur au culte religieux.

« La musique n'étant pas de nature à être exécutée par la masse du peuple chrétien, et laissant une grande partie des fidèles étrangers à ce qui se fait et se dit en leur nom, ne répond donc pas, à beaucoup près, aussi bien que le plain-chant, à l'intention de l'Église : elle ne peut donc occuper qu'une place beaucoup plus restreinte dans la célébration du culte, et c'est pourquoi, malgré les désirs et les réclamations de quelques artistes, le Congrès s'est attaché, comme on le voit, à faire donner une préférence habituelle et marquée au plain-chant, en dehors duquel il est bien difficile de

(1) Bref du 7 avril 1818, publié dans *l'Univers* du 2 mai de la même année (voir notre numéro du 15 janvier 1861).

préciser le caractère et les limites d'une musique religieuse.

« C'est pour mettre un salutaire obstacle à l'arbitraire et à la fantaisie, toujours prêts à envahir le lieu saint à la suite de la musique, que le Congrès a formulé un vœu spécial tendant à ce qu'il soit formé dans chaque diocèse une commission liturgique et musicale à laquelle seraient nécessairement soumises toutes les compositions et les œuvres que l'on voudrait faire exécuter dans les églises.

« Mais le plain-chant lui-même peut être exécuté, et c'est ce que nous voyons beaucoup trop souvent, d'une manière telle que le vœu de l'Église ne peut plus être rempli. Abandonné à des chantres qui, privés de surveillance et de direction, ne consultent que la portée la plus avantageuse de leur voix, ou à des artistes qui, sous prétexte de le relever et de l'embellir, le privent de sa mélodie et le rendent méconnaissable par les accords dont ils le surchargent, il devient impossible à la masse du peuple de s'y rallier et de former cette belle unité harmonique qui doit régner dans le lieu saint entre les voix comme entre les esprits et les cœurs. Aussi avons-nous applaudi, et bien d'autres applaudiront avec nous, à ce vœu exprimé par le Congrès, « que l'on ne s'écarte pas d'une harmonie con- « sonnante en rapport avec la tonalité ecclésiastique, « et que le chant soit, autant que possible, à la partie « supérieure et dans un diapason qui réponde à la gé- « néralité des voix. » Cet article, nous devons le dire, est un de ceux dont la rédaction a soulevé le plus de difficultés et de débats; la question d'art, dont il porte l'empreinte, ouvrait par sa nature même la porte aux discussions; nous regrettons qu'au milieu des observations qui se croisaient et se pressaient en sens divers, une voix ne se soit pas élevée pour formuler très-nettement les principes que nous venons de rappeler; l'autorité de l'Église ainsi invoquée eût rallié aussitôt toutes les opinions, comme nous l'avons vu plus d'une fois, et la rédaction de l'article eût été plus ferme et plus claire. Mais le sens et la portée ne peuvent en échapper à l'attention la moins sérieuse; si nous ne nous trompons, il en est peu dont la pratique ait une plus haute importance. L. Rupert. »

Puisque M. Rupert est revenu sur l'art. 10 de l'adresse, nous croyons, pour mettre fin à toutes les difficultés que cet article a soulevées, devoir déclarer, au nom de la commission de la rédaction de l'adresse, que les trois dernières lignes du premier paragraphe se rapportent à une question qui, tout en rentrant dans la question générale de l'accompagnement du plain-chant, en implique néanmoins une autre qui est celle du plain-chant écrit à plusieurs voix; qu'en conséquence les mots : *et que le chant soit, autant que possible, à la partie supérieure et dans un diapason qui réponde à la généralité des voix*, doivent s'entendre d'un morceau de plain-chant *harmonié* à plusieurs parties.

Cette explication sera soumise, s'il y a lieu, au Bureau, afin qu'il en autorise l'insertion dans les pièces du Congrès. J. d'O.......

NOUVELLES DIVERSES.

— Nous avons publié dans notre précédent numéro une lettre de M. de Stoop, professeur de chant liturgique à Roulers (Belgique), et nous avons cru devoir accompagner cette lettre de quelques réflexions. M. de Stoop nous adresse, à la date du 11 février, une réponse d'une certaine étendue, que nous regrettons de ne pouvoir insérer dans le numéro de ce mois. Nous la donnerons, le mois prochain, dans son entier. Mais, dès ce moment, nous tenons à remercier M. de Stoop du ton de parfaite courtoisie de sa réponse et du bon esprit qui y règne d'un bout à l'autre. Nous devons ajouter que nous avons eu bien moins l'intention de soulever une polémique avec lui, que de saisir l'occasion que sa lettre nous offrait d'éclaircir certains points qui nous semblaient depuis longtemps avoir jeté quelque obscurité dans l'esprit de plusieurs personnes. Sans croire à la possibilité d'une *règle fixe et invariable* en fait de musique religieuse, nous reconnaissons que le vœu de M. de Stoop est, non-seulement parfaitement légitime, mais encore que c'est le vœu d'un artiste éminemment chrétien. Quelques dissidences qui soient entre nous, nous ne tarderons pas à nous entendre, puisque nous sommes d'accord sur le fond. J. d'O....

— De toutes les pertes récentes que vient de faire l'Épiscopat, une des plus cruelles et qui sera vivement sentie, est celle de Monseigneur de Salinis, archevêque d'Auch, mort le 30 janvier dernier. Ainsi que l'a dit dans sa circulaire M. l'abbé de Ladoue, vicaire capitulaire, chargé, pendant la vacance du siége, de l'administration diocésaine, M. de Salinis avait eu la consolation d'établir la liturgie romaine dans deux diocèses, celui d'Amiens et celui d'Auch. Nous avons été témoins nous-mêmes, en 1853, de la sollicitude avec laquelle l'éminent Prélat s'était occupé de l'organisation du chant dans la cathédrale d'Amiens, dont il avait confié la direction à M. l'abbé Leboulanger. A Auch, M. de Salinis sut bientôt discerner le mérite de M. Aloys Kunc, l'habile et savant maître de chapelle de la cathédrale. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs la part active que M. Aloys Kunc a prise aux travaux du Congrès, où il a représenté le diocèse auquel il appartient. A ce moment du Congrès, M. de Salinis se trouvait à Paris, et malgré les graves atteintes que sa santé, déjà ébranlée, y avait reçues, il se faisait rendre compte chaque jour de nos séances. Nous avons lieu d'espérer que son digne successeur portera le même intérêt à l'œuvre de la restauration du chant liturgique et de la musique d'église. J. d'O....

J.-L. Heugel, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 1127.

4me ANNÉE. N° 11. 15 MARS 1861.

LA MAITRISE

J. D'ORTIGUE, Directeur. — JOURNAL des PETITES MAITRISES. — HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites Maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE:

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise*, 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise.* Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuses, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

1. Orgue seul.	3. Orgue et Chant réunis.	2. Chant seul.
7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)	Paris et Province : 12 fr. (Étranger: 18 fr.)	7 fr. Paris et Province. (Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste, à MM. Heugel et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise.* — L'on s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

Au magasin de musique du MÉNESTREL. — Vente et location de Pianos et Orgues.

SOMMAIRE DU N° 11.

MORT DE M. NIEDERMEYER.

C'est le cœur navré de douleur que nous annonçons à nos lecteurs la mort de notre ancien ami et collaborateur, M. L. Niedermeyer, enlevé subitement dans la soirée du jeudi 14 de ce mois, à sa famille, à ses amis, à l'art musical, à sa chère École de musique religieuse, au moment où il venait de diriger la répétition d'une messe de M. Gastinel. Huit jours auparavant, nous avions eu le bonheur de le rencontrer et de passer quelques heures avec lui. Les premiers mots qu'il nous dit furent ceux-ci : « J'ai été bien malade depuis que je vous ai vu; j'ai pensé mourir. » Le jeudi suivant, M. Niedermeyer n'était plus. Comment peindre la douleur de ses deux filles, de son fils, de tous ses élèves qui le respectaient et l'aimaient comme un père, des professeurs et des ecclésiastiques chargés de l'éducation religieuse et littéraire dans le grand et utile établissement qu'il avait fondé, et auquel il s'était uniquement consacré?

En attendant que nous puissions donner une biographie complète de celui à qui l'École de musique religieuse de Paris et *la Maîtrise* doivent leur existence, nous empruntons à un journal quelques détails sur ses œuvres :

« M. Louis Niedermeyer était âgé de cinquante-huit ans. Fils d'un professeur de musique de Genève, il était allé achever ses études à Naples, et y avait donné son premier opéra : *il Reo per amore.*

« En 1826, le jeune maëstro vint à Paris et eut le bonheur d'y obtenir tout d'abord le précieux patronage et l'amitié de Rossini; et, grâce à lui, il eut un acte joué au Théâtre-Italien : *la Casa del bosco.* Après un séjour de deux ans à Bruxelles, il revint s'établir définitivement à Paris, en 1835. Il a donné successivement trois grands ouvrages à l'Opéra : *Stradella*, *Marie Stuart*, dont plusieurs morceaux sont restés célèbres, et *la Fronde.*

« Mais ce que Niedermeyer a écrit de plus beau, ce sont les quatre ou cinq *Méditations* de Lamartine qu'il a mises en musique, *l'Isolement* et surtout *le Lac*, romance incomparable, où l'inspiration musicale s'est élevée à la hauteur de l'inspiration du poëte. »

Ajoutons sa belle messe en *si* mineur pour chœurs et orchestre, exécutée pour la première fois, en 1849, à Saint-Eustache, pour la fête de Sainte-Cécile, sous la direction de M. Dietsch, et, quelques années plus tard,

à Saint-Eugène, sous la direction de M. H. Berlioz, et une quantité de morceaux religieux pour voix et pour orgue, dont la plupart ont été publiés par *la Maîtrise.*

Les obsèques de M. Niedermeyer ont eu lieu dimanche 17 mars, au milieu d'un concours considérable où l'on remarquait M. le prince Poniatowski, sénateur, M. Plichon, député, MM. Ambroise Thomas, H. Berlioz, Gastinel, Dietsch, Denne Baron, Scudo, Charles Manry, Vaudin, Duprez, Kœnig, A. Boïeldieu, Émilien Pacini, et une foule d'artistes et de gens de lettres.

M. Niedermeyer était protestant; la cérémonie religieuse a eu lieu au cimetière, où M. le pasteur Coquerel a pris la parole, en présence des ecclésiastiques attachés à l'École, qui avaient obtenu de M. le Cardinal-Archevêque la permission de rendre ce dernier devoir à l'illustre Directeur.

L'art musical religieux fait une perte irréparable dans la personne de M. Niedermeyer, qui avait si profondément étudié et la théorie de l'harmonie du XVIe siècle, et le style de l'orgue, et la tonalité du plain-chant. Son école survivra, nous en sommes certains, et nous sommes persuadés qu'en changeant de mains, elle restera fidèle aux traditions du fondateur.

J. D'ORTIGUE.

LETTRE SYNODALE

DE NN. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE BORDEAUX.

C'est avec un sentiment de satisfaction qui sera compris de tous nos lecteurs et de tous les membres du Congrès, que nous avons lu l'article suivant dans la Lettre Synodale, en date du 19 décembre 1860, que NN. SS. les Évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux viennent d'adresser au Clergé et aux fidèles des DIX diocèses de cette province à l'occasion du Concile tenu à Agen en 1859, et récemment approuvé par le Saint-Siége.

« ... XI. — Nous encourageons aussi l'étude et la pratique du chant liturgique, non-seulement dans les séminaires et dans les écoles tenues par des Frères, où il est de stricte obligation, mais dans les autres établissements; le chant alterné des hommes et des femmes, devenu général dans plusieurs diocèses, a produit le plus grand bien. Nous espérons voir ces usages se répandre dans les colonies, et disparaître peu à peu les inconvénients qui résultent souvent des voix salariées. C'était la pratique de la sainte antiquité. Elle est chère encore aujourd'hui aux populations qui ont eu le bonheur de la conserver ou le mérite de la rétablir.

« On peut admettre quelquefois la musique dans les églises, mais une musique grave et pieuse; quand elle remplit ces conditions, le langage de l'homme à Dieu revêt un caractère grandiose qui sait parler à l'âme; si elle est mondaine, si elle rappelle le théâtre ou les chants profanes, elle doit être bannie sévèrement. L'emploi trop fréquent de la musique dans les églises enlève aux fidèles toute participation aux chants sacrés, et les entretient dans une sorte d'inaction analogue à celle des habitués de certains lieux profanes. Il en résulte pour eux une ignorance profonde des textes de nos offices. Quand il n'y aurait que cette raison, elle devrait suffire pour qu'on usât avec modération de la musique. On ne doit pas oublier que l'orgue est destiné, avant tout, à accompagner le chant liturgique et non à le remplacer. Il ne doit pas allonger les offices. »

Il est inutile de faire remarquer que ce sont là les doctrines et les pensées qui ont prédominé dans le Congrès et qui ont inspiré l'Adresse à l'Épiscopat.

J. D'O.....

Nous donnons aujourd'hui deux cantiques sur le même air. La plupart de nos lecteurs ne seront peut-être pas peu surpris d'apprendre que le premier de ces deux cantiques, sur les vanités des plaisirs du monde, est de Voltaire. Le second, qui doit être chanté avant le catéchisme, est du R. P. Bonaffous de la Tour qui en a composé les paroles et la musique. Nous tirons ces deux cantiques d'un recueil assez rare, qui nous est tombé dernièrement entre les mains, et qui est intitulé : *Opuscules sacrés et lyriques, ou Cantiques sur différents sujets de piété, avec les airs notés, à l'usage de la jeunesse de la paroisse de Saint-Sulpice. Paris, 4 vol. in-12, chez Nicolas Crapart*, 1772.

Bien que ce recueil laisse beaucoup à désirer sous le rapport musical, et qu'un goût sévère n'ait pas toujours présidé au choix des airs, il renferme néanmoins quelques cantiques dignes d'être conservés et dont la *Maîtrise* se propose bien de faire son profit. Indépendamment des airs, ce recueil est précieux à cause des utiles renseignements que l'on trouve dans la *préface* en tête du premier volume, et de la *Notice* (bibliographique) *des Cantiques qui ont paru depuis* 1586 *jusqu'en* 1772, qu'on lit dans le troisième.

C'est dans la préface que nous avons lu que Voltaire est l'auteur du cantique commençant par ces mots : *Entendrons-nous.* Ce cantique, est-il dit, « est d'une poésie facile, d'une noble simplicité et rempli de sentiment, ce qui est essentiel à toute poésie lyrique. » L'auteur du recueil regrette de n'avoir pu joindre à ce cantique l'*Ode sur le repentir*, également de Voltaire; mais il fait observer que la musique qu'on y avait adaptée ne convenant qu'à la première strophe, il aurait fallu changer entièrement les autres.

A l'égard du R. P. Bonaffous (ou Bonaffos) de la Tour, qui vivait encore au moment où les *Opuscules sacrés* virent le jour, voici ce que la préface nous apprend : « Le père Bonaffos de la Tour, connu à Toulouse par la distinction avec laquelle il y a professé la rhétorique pendant plusieurs années, connu dans tout le Languedoc et le Dauphiné par ses courses apostoliques et par les fruits de bénédiction que Dieu a répandus et répand encore sur tous ses travaux, consacre les moments que lui laissent les œuvres de zèle, à composer des cantiques, qui ne sont qu'une vive effusion,

qu'un tendre épanchement des sentiments dont son cœur est pénétré. »

Le même écrivain nous apprend que les deux premiers volumes des *Opuscules sacrés* sont entièrement du père Bonaffous. Et quant aux airs, ce sont, ajoute-t-il, « des airs faciles et connus, qui sont à la portée de tout le monde, et que le moindre musicien pourra apprendre à ceux qui ne les savent pas. Ils pourront être chantés dans le cours des missions, dans les catéchismes, dans le sein des familles. Ces cantiques forment la plus grande partie de son recueil, parce que le peuple, et surtout la jeunesse, ont été l'objet particulier de son travail. »

D'après ce qui précède, on ne peut douter que la mélodie que nous publions dans ce numéro ne soit du P. Bonaffous de la Tour, ainsi que les paroles du cantique d'invocation au Saint-Esprit, pour le catéchisme. Et pour ce qui est du cantique de Voltaire, il paraît avoir été adapté à cette mélodie par l'auteur des *Opuscules sacrés*.

J. d'Ortigue.

CORRESPONDANCE.

Voici la lettre de M. de Stoop, que nous avons annoncée dans notre précédent numéro ·

Roulers, ce 11 février 1861.

Monsieur,

La Maîtrise du 15 janvier 1861 publie une partie de la lettre que j'avais écrite à M. l'abbé Pelletier, chanoine de l'église d'Orléans, en la faisant suivre de quelques remarques critiques. Cette lettre avait pour but de demander des renseignements détaillés sur le Congrès fondé à Paris pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse, qui ne m'était connu que par quelques lignes du *Journal de Bruxelles*. M. le chanoine Pelletier m'a fait l'honneur d'une réponse, et m'a envoyé en même temps le procès-verbal des deux séances préparatoires.

Je ne m'attendais plus à une autre réponse, encore moins à une appréciation critique sur les remarques que je m'étais permis de présenter à M. le Président. Je ne m'en offense pas; loin de là, je crois au contraire qu'une discussion loyale sur la question que je soulève dans ma lettre, peut avoir sa raison d'utilité, en provoquant des recherches, des études, et qu'ainsi nous pourrons arriver à quelque solution.

J'ai soutenu dans ma lettre que *la musique religieuse était en décadence*; que *cette décadence avait sa cause dans l'absence d'une règle fixe;* j'ai ajouté que *le remède à ce mal me paraît indiqué dans la cause même de la décadence*.

M. J. d'Ortigue trouve que ma proposition est contradictoire dans les termes. Elle le serait si j'avais dit : *Qu'il faut chercher le remède au mal dans la cause même du mal*, comme il me le fait dire ; mais telle n'a pas été ma proposition; j'ai dit que *la cause du mal indique le remède*. En effet, s'il est constaté que l'abandon d'une règle fixe et le règne du caprice et de l'arbitraire sont la cause de la décadence, l'exclusion du caprice et l'emploi d'une règle fixe seront le remède. Qu'y a-t-il ici de contradictoire?... Pour rendre ma pensée plus claire, permettez-moi de faire une petite comparaison. Le premier soin du médecin n'est-il pas de chercher la cause du mal ; et celle-ci n'indique-t-elle pas le remède ? Je ne dis pas que le médecin cherche le remède dans la cause du mal, ce serait absurde. — Mais continuons.

Ma question est-elle susceptible d'une solution ? Je le croyais, et c'est dans cette conviction que j'avais écrit ma lettre. M. d'Ortigue est d'un avis contraire : « Nous pensons, et la plupart de nos lecteurs pense- « ront avec nous, dit-il, que notre honorable cor- « respondant dépasse les limites du possible lorsqu'il « demande à la science une *règle fixe et invariable*, au « moyen de laquelle on pourra s'opposer au caprice et « à l'arbitraire dans les compositions musicales desti- « nées à l'Église. Dans les questions d'art, de goût et « d'expression, peut-il y avoir une règle fixe, inva- « riable, d'une précision en quelque sorte mathéma- « tique? » Puis il ajoute : « Si cette règle existait « quelque part, M. de Stoop l'aurait assurément trou- « vée, et il ne serait pas réduit à se demander : *Où* « *faut-il la chercher ?* »

C'est me faire trop d'honneur; je n'ai pas la prétention de connaître le dernier mot de la musique religieuse ; j'avoue franchement que je ne connais pas cette règle. Je la demande à de plus savants que moi. Je la demande aux lumières éclairées d'un corps distingué d'artistes, et je soumets humblement mon jugement au jugement du Congrès. Il me semble que le raisonnement de M. d'Ortigue pèche contre cette règle de la logique : *latius hos*.... M. de Stoop ne connaît pas cette règle; donc personne ne la connaît, donc elle n'existe nulle part!!.... Mais voyons, cette règle n'existe-t-elle pas en effet?

A ne considérer qu'une partie de la réponse de M. d'Ortigue, il paraît que non; cependant, une autre partie de la même réponse semble indiquer le contraire. Examinons :

De l'avis de l'honorable écrivain, la question que je pose, c'est « l'éternelle question des limites du style « religieux et du style mondain; — où commence « l'un ? où finit l'autre ? — Question à jamais insoluble, « puisqu'elle se déplace sans cesse selon l'état variable « de l'art à chaque époque. Combien de personnes, « dit-il, nous vantent aujourd'hui le *Stabat* de Pergo- « lèse comme un modèle du vrai style sacré! En « effet, comparée à certaines compositions modernes, « et surtout au *Stabat* de Rossini, l'œuvre de Pergo-

« lèse peut nous paraître éminemment religieuse. Et « cependant, voyez comme cette dernière a été jugée « par les contemporains, par le vénérable *padre* Mar- « tini notamment, dont personne ne contestera l'au- « torité! Selon le P. Martini, il n'y aucune différence « entre le *Stabat* de Pergolèse et l'opéra du même « compositeur, la *Serva padrona*. Ce sont, dit-il, les « mêmes nuances, les mêmes passages, les mêmes raf- « finements, les mêmes délicatesses, le même style. « Faudra-t-il en conclure que la musique de l'opéra « de la *Servante maîtresse* est pour nous de la mu- » sique d'église ?

« Mais enfin, où chercherons-nous ce *criterium ?* « Dans les sentiments de piété et de foi dont le com- « positeur doit être animé? Mais l'histoire ne nous « montre-t-elle pas que de très-grands musiciens, « très-sincèrement pieux, se sont imaginé, de très- « bonne foi, pouvoir célébrer les louanges de Dieu, en « usant des mêmes recherches, des mêmes combinai- « sons ingénieuses, des mêmes finesses, des mêmes « procédés d'art qu'ils ont employés dans leur musique « profane ? La plupart des Messes de Haydn et de Mo- « zart en sont la preuve. »

La conclusion naturelle à tirer de l'argument de M. d'Ortigue, c'est que cette règle n'existe pas.

Voyons maintenant l'autre partie de la réponse qui semble insinuer l'existence de cette règle. M. d'Ortigue indique trois morceaux, dans la tonalité moderne, savoir : l'*Ave verum* de Mozart, et les deux *Sanctus* pour le carême, que *la Maîtrise* a donnés l'année dernière, « qui, de l'aveu de tous, dit-il, peuvent passer pour des « chefs-d'œuvre du style propre à la prière. »

De quel droit l'honorable écrivain déclare-t-il ces morceaux, « des chefs-d'œuvre du style propre à la « prière? » Par quelle règle les a-t-il jugés? Est-ce le goût personnel, arbitraire de l'artiste? ou bien a-t-il été guidé dans son appréciation par des principes supérieurs? Sait-il quelles qualités sont indispensables à la musique religieuse? Connaît-il les formes que doit revêtir le style de la musique religieuse pour devenir propre à la prière? Comment surtout distinguer les chefs-d'œuvre des morceaux qui ne le sont pas? Si M. d'Ortigue ne connaît point les principes qui doivent guider son jugement dans l'appréciation des œuvres d'art, il a tort de les juger. Mais non, il les juge, et je suis persuadé que son jugement est solide; donc il doit connaître ces principes, il doit connaître cette régle.

Et où M. d'Ortigue a-t-il cherché cette règle? Ni dans le caprice, ni dans les sentiments de foi et de piété de l'artiste, mais dans les déclarations formelles de l'Église et des Conciles. En voulez-vous la preuve? « Nous ne « saurions trop admirer la sagesse de l'Église et des con- « ciles, dit-il, dont l'autorité plane au-dessus des vicis- « situdes de l'art, qui se sont prudemment bornés à « établir la prééminence du plain-chant sur la musique « dans le culte, et à prescrire à celle-ci l'obligation de « se montrer grave, décente, simple, pleine d'onction, « et de répudier toute analogie, disons mieux, toute « complicité d'expression avec l'art dramatique et mon- « dain. »

Ainsi, il y a une règle fixe pour juger les œuvres musicales religieuses; cette règle nous est connue par les déclarations formelles de l'Église, qui exige la gravité, la décence, la simplicité, l'onction dans les morceaux qui doivent servir aux cérémonies du culte.

Il est vrai que cette règle est un peu trop générale. Il serait à souhaiter qu'on parvînt à des formules plus précises. Je pense que les efforts combinés de tant de membres distingués du Congrès parviendront à préciser ces règles et à en rendre l'application plus facile. J'ai vu avec beaucoup de plaisir que le programme destiné à régler les travaux du Congrès, porte la queste suivante : « déterminer le véritable caractère de la musique « vocale et instrumentale. »

Voilà donc le comité chargé de l'examen de la question capitale que j'ai soulevée dans ma lettre, et dont la solution paraît impossible à M. d'Ortigue. Permettez, Monsieur, que je sois d'un avis contraire. Je crois non-seulement à la possibilité d'une solution, mais je fonde les plus grandes espérances sur un travail de tant de membres éclairés. Je suis persuadé que tous ces efforts combinés réussiront à donner à la musique religieuse une certaine unité, à bannir le caprice et l'arbitraire, et à fixer une règle qui servira de guide et aux juges et aux compositeurs.

C'est dans cet espoir, Monsieur, que je vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

L. de Stoop,
Professeur et directeur du chant liturgique au petit séminaire de Roulers (*Fl.-Occ.*), *Belgique.*

Sans insister sur la dissidence qui est entre M. de Stoop et nous, nous reconnaissons que sa lettre est bonne et intéressante, et nous serions heureux qu'elle engageât nos lecteurs à se préoccuper de la solution du problème. Quant à nous, nous disons qu'une musique est véritablement religieuse quand elle correspond pleinement au goût de l'artiste chrétien et éclairé, de l'artiste qui sait faire la distinction du style qui convient à l'Église, et de celui qui convient au théâtre ou au concert. Mais allez établir là-dessus une *règle fixe et invariable*, surtout à une époque comme la nôtre, où tous les styles sont mêlés, et où, malheureusement chez la plupart, toutes les idées sont brouillées!

J. d'Or...

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 1752.

4me ANNÉE. N° 12. 15 AVRIL 1861.

LA MAITRISE

JOURNAL des PETITES MAITRISES.

J. D'ORTIGUE, Directeur.

HEUGEL et Cie, Éditeurs.

Un numéro par mois, — paraissant du 10 au 15, — contenant : 1° une correspondance et bulletin mensuel des doctrines et faits de la vraie musique religieuse; 2° une collection de pièces d'orgue, d'une exécution facile, pour tous les offices de l'année; 3° des motets, cantiques, morceaux séparés et messes brèves, d'un style simple et sévère, à l'usage des séminaires, des couvents et des petites maîtrises.

COMMISSION MUSICALE DE LA MAITRISE:

AMBROISE THOMAS. F. BENOIST. CHARLES GOUNOD.

N. B. Les manuscrits doivent être adressés *franco* à l'administration de *la Maîtrise,* 2 bis, rue Vivienne. — Les œuvres admises par la Commission d'examen seront successivement publiées et deviendront ainsi, à titre gratuit, la propriété exclusive de *la Maîtrise.* Les manuscrits non agréés pour cause d'incorrection, de prosodie ou d'accentuation défectueuses, de défaut de caractère ou de style religieux, de trop grands développements ou de difficulté d'exécution, ne seront point renvoyés aux auteurs. Toute correspondance à ce sujet sera considérée comme non avenue.

1. Orgue seul.	CONDITIONS D'ABONNEMENT :	2. Chant seul.
7 fr. Paris et Province.	3. Orgue et Chant réunis.	7 fr. Paris et Province.
(Étranger : 10 fr.)	Paris et Province : 12 fr. (Étranger: 18 fr.)	(Étranger : 10 fr.)

Adresser *franco* un bon sur la poste à MM. HEUGEL et Ce, éditeurs du *Ménestrel* et de *la Maîtrise.* — On s'abonne à partir du 15 mai, et les douze numéros de chaque année, texte et musique, forment collection en un ou deux volumes in-8°.

LES BUREAUX : 2 *bis*, rue Vivienne.

SOMMAIRE DU N° 12.

AUX ABONNÉS.

Les concours de musique religieuse fondés par les éditeurs de *la Maîtrise* ne sont pas un des moindres résultats du Congrès de novembre dernier.

Il est certain que sans musique spéciale destinée aux offices, dans des conditions d'exécution possible pour les plus petites maîtrises, il n'y a aucune restauration à espérer pour la musique religieuse.

Le Congrès, en patronnant ces concours, en sollicitant de S. M. l'Empereur et de S. Exc. le Ministre des cultes des médailles d'honneur, aura donc contribué à rendre la vie à la musique d'église, et nous aura, pour ainsi parler, dotés d'une bibliothèque de morceaux pour voix et pour orgue applicables à toutes les parties de l'office divin, et dans des conditions, nous aimons à le penser, de style et d'exécution déterminées.

De tous les points de la France, de la Belgique, et même de l'Allemagne, il nous est arrivé de nombreux manuscrits qui vont être soumis à la Commission d'examen de *la Maîtrise,* composée de MM. Ambroise Thomas, F. Benoist et Charles Gounod. M. le prince Poniatowski, M. le général Mellinet, M. Édouard Monnais, commissaire impérial près le Conservatoire; M. Dietsch, directeur de l'École de musique religieuse; MM. Gevaert et Limnander, compositeurs belges, ont bien voulu s'associer à la Commission d'examen de *la Maîtrise,* dont la présidence sera offerte à M. Auber, directeur du Conservatoire et de la chapelle impériale, qui a déjà accepté la qualité de membre de la Commission.

M. A. de Vaucorbeil a bien voulu, de son côté, accepter les laborieuses fonctions de secrétaire de cette Commission, dans laquelle les éditeurs de *la Maîtrise* prendront leur part d'action, mais sans voix délibérative, pour laisser toute liberté au jugement définitif de MM. les membres de la Commission d'examen.

Dans cet état de choses, le journal *la Maîtrise,* soit qu'il doive reprendre son ancien grand format, soit qu'il s'en tienne à sa publication actuelle, in-8°, juge convenable de se recueillir pour se préparer dignement à sa cinquième année de publication.

Nos abonnés voudront donc bien attendre la date du 15 juin pour recevoir le premier numéro de notre cinquième année. Ce numéro inaugurera la publication des morceaux couronnés et mentionnés par la Commission

d'examen ; — et, à en juger par les heureux résultats que nous assure, dès aujourd'hui, le concours de musique religieuse, nous pouvons affirmer que cette cinquième année de *la Maîtrise* ne sera pas la moins intéressante.

La Direction de la Maîtrise.

POLÉMIQUE.

Lettres de M. Laurentie à M. J. d'Ortigue, et de M. J. d'Ortigue à M. Laurentie.

A M. d'Ortigue.

Voulez-vous, mon vieil ami, me permettre de jeter mon humble opinion dans vos controverses sur la musique religieuse ? Je n'ai garde de contredire vos idées ; nul mieux que moi ne sait ce qu'elles ont d'autorité ; nul aussi ne sait mieux ce que méritent de gratitude et d'hommages vos longs travaux pour la restauration de la musique sacrée; mais, dans les querelles, il y a parfois des méprises, et peut-être en est-il ainsi dans les controverses présentes : c'est ce que je veux chercher en quelques mots.

Et d'abord, y a-t-il deux genres essentiels de musique? Ce point de départ fait les confusions.

L'art est un ou il n'est rien ; ce qui est divers, ce sont les applications de l'art.

La peinture est une comme la poésie, et la musique est une comme la peinture; c'est-à-dire qu'elle a ses lois propres, diversement applicables aux sujets où s'exerce le génie de l'artiste ou du poëte.

Vous avez écrit récemment que c'était le *goût* qui déterminait cette variété des applications. Il y a quelque chose de plus précis que le *goût*, c'est le bon sens : le goût est arbitraire, le bon sens ne l'est pas; le goût est mobile, le bon sens est invariable; l'un est passager, l'autre est permanent.

Aussi, en ces questions, c'est le bon sens qui est notre loi; le goût ne suffirait point à nous éclairer.

Or, le bon sens dit l'application réelle et possible de l'art dans les choses qui tiennent à la religion et à l'Église.

Pour ne parler que de l'art qui vous occupe, il tombe sous le sens, mon ami, que la musique religieuse, je dis mieux, la musique ecclésiastique, n'est et ne peut être rien autre chose que la *prière chantée*; et par cette définition, qui n'est pas de moi, qui est de vous, qui est de tout homme qui sent et qui réfléchit, vous avez la distinction essentielle de la musique appliquée à la prière, et de la musique appliquée à tout objet différent.

Je veux dire que si la musique d'église n'est pas d'abord la *prière chantée*, elle est encore infailliblement de la musique, puisque l'art est un ; mais elle n'est plus de la musique sainte ; pas plus que la peinture qui couvrirait le temple d'images profanes, fussent-elles des chefs-d'œuvre, ne serait de la peinture d'église.

Je veux dire encore que ce qui doit dominer dans la musique religieuse, c'est la prière ; et c'est là une loi de bon sens, supérieure, vous le voyez, à ce qui ne serait qu'une règle de goût.

C'est aussi par là que peut invariablement se distinguer la musique d'église de toute autre musique, à part les variétés d'école et les caractères particuliers des maîtres.

Le goût a des préférences; le bon sens a des lois. Le goût peut avoir ses prédilections pour Palestrina ou pour Marcello; mais si la prière ne domine les œuvres de l'un et de l'autre, le bon sens n'y verra que des fantaisies.

Qu'ai-je besoin d'une autre règle de jugement ? Celle-ci est distincte, vous le voyez, de la connaissance plus ou moins parfaite que je puis avoir des lois de la musique. Par cette connaissance technique je juge l'œuvre musicale d'un maître, que ce soit une messe, que ce soit un opéra; par la loi précise du bon sens, j'affirme que la musique de l'opéra n'est pas la musique de la messe. L'une est l'expression de la passion, l'autre est l'expression de la prière ; et s'il y a confusion de l'une à l'autre, l'art musical proprement dit pourra y garder ses lois connues, mais l'application arbitraire de ces lois sera le renversement de la vérité, cette règle suprême de tous les arts.

Remarquez que cette définition de la *prière chantée* n'ôte rien à l'art de sa puissance, et n'ôte non plus rien à l'artiste de son génie. Au contraire, l'application qui est faite de l'art à un objet déterminé fait précisément le mérite de son œuvre.

C'est, pour ne citer qu'un exemple, et quel exemple ! c'est la raison de l'émotion mystérieuse que porte au fond de toutes les âmes l'*Ave verum* de Mozart, divine inspiration où l'art n'est sublime que parce qu'il est une expression, fidèle plus encore que savante, de la prière.

C'est par une raison inverse que des œuvres de premier ordre, comme création musicale, laissent dans l'église l'âme impassible et glacée, parce que vainement elle cherche les émotions de la prière là où le compositeur n'a su déployer que les richesses de l'art. Et pourquoi ne pas le dire? le plain-chant lui-même, qui est la *prière chantée* par excellence, perd son action sur l'âme dès qu'un art de convention essaye de le perfectionner ou de l'embellir, c'est-à-dire de changer sa nature par un système artificiel d'exécution ou d'accompagnement.

En un mot, la *prière chantée* est la condition fondamentale de la musique sainte ; et volontiers je ferais de ces deux mots la base d'une théorie générale, d'où sortiraient, je crois, des règles sûres pour l'appréciation des œuvres consacrées à l'église. Il n'y a pas jusqu'à un certain abus, qui parfois s'est fait des chants profanes transférés à des sujets sacrés, qui ne puisse s'expliquer, sinon se justifier toujours, par cette loi. Ainsi on a pris dans Mozart et dans Haydn des fragments de partitions dra-

matiques pour les ajuster aux paroles les plus sacrées de la liturgie. Je n'aime point ces transfigurations; il n'est pas moins vrai que le bon sens musical dont je parle a pu n'en être pas offensé, si la prière est restée intacte, et si son accent a prévalu sur les formes extérieures de l'art. Ne savez-vous pas combien de vieux airs connus sous le nom de *Brunettes* sont devenus de touchants cantiques? Ni la tonalité ni la modulation pour cela ne se transforment; tout au plus l'expression se modifie, afin de laisser à la prière la vérité et la liberté de ses effusions.

Un petit souvenir vient à l'appui de ma thèse.

On a publié naguère, dans un recueil de musique religieuse, un *Ave verum* de Guédron qui se chante à Saint-Sulpice aux grandes solennités, et qui chaque fois me donne de furieuses distractions. Or, cet *Ave verum* est une pièce de musique de chambre en quatre parties, sur des paroles mondaines, telles toutefois que les pouvait entendre la chambre austère de Louis XIII. C'est moi qui, il y a quelque vingt ans, avais eu la fantaisie de transformer cette œuvre un peu profane en œuvre d'église. Une main très-habile rabota deux ou trois âpretés d'harmonie, et l'œuvre s'en alla ensuite mystérieusement à sa bizarre destinée.

Guédron n'y avait pas songé; mais son œuvre peu chrétienne n'en est pas moins devenue une prière touchante; et plus touchante serait-elle encore, si le chœur puissant de Saint-Sulpice la chantait *mezza voce* au lieu de la chanter à pleins poumons: l'*Ave verum* est une effusion de foi, il n'est pas un cri de victoire.

Toujours est-il, et vous le voyez, que l'art est un, qu'appliquée à l'église la musique doit être d'abord une prière, et qu'enfin elle peut être une prière sans cesser pour cela d'être de la musique.

Et s'il en est ainsi, je ne vois plus de controverse sur le caractère musical des œuvres propres à l'église. Le caractère musical est ce qu'il est par lui-même; rien ne saurait changer la nature et les lois de l'art. On dispute avec vous de la tonalité; mais ce n'est pas la tonalité qui fait qu'une œuvre théâtrale blesse la convenance de l'église. La tonalité est la même à l'église et au théâtre, si ce n'est qu'à l'église elle se subordonne à la prière, et qu'au théâtre elle exprime et exalte la passion. En un mot, la musique est une; c'est aux maîtres à en varier les applications, je ne dis pas selon les caprices du goût, mais selon les lois du bon sens. Le *bon sens*, quel mot! et puis-je le prononcer en un temps où domine la fantaisie? N'importe! je l'ai dit, je ne le retire pas. Le bon sens est la lumière de l'art; joignez-y l'inspiration, et vous avez le génie. LAURENTIE.

A M. Laurentie.

Dieu me garde, mon excellent ami et vénéré maître, de vouloir amoindrir l'impression que votre lettre doit naturellement produire sur l'esprit de tous nos lecteurs. *La Maîtrise*, qui n'a pas tous les jours de semblables fortunes, s'est empressée de vous donner le pas sur deux autres écrivains qui lui avaient déjà adressé deux dissertations, M. Morel de Voleine, de Lyon, et M. de Stoop, de Roulers (Belgique), qui revient à la charge avec une insistance dont nous sommes loin de nous plaindre. Je ne vous reprocherai qu'une chose, mon ami, c'est d'avoir traité presque en adversaire quelqu'un qui, non-seulement partage vos principes, mais qui s'est constamment efforcé de les faire triompher. Vous perdez de vue un point que je supposais admis, à savoir, qu'en me bornant, dans le dernier numéro, à ne répondre que deux mots à M. de Stoop, à cause, hélas! de l'exiguïté de notre format, j'étais censé m'en rapporter à mes précédents articles, où j'ai eu cent fois l'occasion d'examiner la question qui nous occupe sous ses différents aspects. Quand vous faites une distinction si juste entre le goût, le goût variable, mobile, arbitraire, et le bon sens qui ne perd jamais ses droits, vous prêchez un converti. En invoquant le goût du chrétien éclairé, j'ai cru donner à entendre que je ne parlais nullement du goût faux, du mauvais goût, c'est-à-dire du goût séparé du bon sens, qui n'est que le caprice. M. de Maistre, en définissant la beauté « ce qui plaît à la vertu éclairée » ne suppose-t-il pas, lui aussi, la vertu éclairée par le bon sens et le goût à la fois? C'est toujours au nom du bon sens que j'ai combattu les prôneurs et propagateurs de musique profane, en m'appuyant sur un texte de La Bruyère qui rentre pleinement dans votre manière de voir: « Les bienséances mettent la perfection, et la raison met les bienséances; » la raison, c'est-à-dire l'appréciation des vrais rapports des choses, ou autrement le bon sens. Vous prêchez également un converti, lorsque vous me rappelez que l'art est un ou n'est pas; que sa constitution est une; qu'il varie simplement dans ses applications, suivant l'objet de sa destination. Cela, mon ami, je le réclame aussi pour ma part. J'ai distingué seulement deux genres dans l'art, le religieux et le profane, le genre qui convient à l'Église et le genre qui convient au théâtre. J'ai ajouté toutefois que le beau qui convient au théâtre cessait d'être beau dans le temple, parce qu'il y blesse les convenances, et parce qu'il s'adresse uniquement aux sens là où l'on ne doit parler aux sens que pour arriver à l'intelligence. Nous voilà donc d'accord, je l'espère, et sur l'art constitué dans son unité, et sur le bon sens. Mais, dites-moi, ce bon sens, cet élément *permanent*, *invariable*, où le trouvez-vous *en ce temps où domine la fantaisie?* Hélas! le bon sens est aussi rare que le goût, car l'un et l'autre se tiennent, et celui-ci n'est perverti que parce que celui-là est oblitéré. Et alors?...

Quant à MM. Morel de Voleine et de Stoop, je les prie de patienter jusqu'au premier numéro de notre cinquième année, qui s'honorera de s'ouvrir sous leurs auspices, comme *la Maîtrise* est fière de clore sa quatrième année par un opuscule dû à votre plume si autorisée et si respectée. J. D'ORTIGUE.

ÉCOLE DE MUSIQUE RELIGIEUSE DE PARIS.

Nous sommes heureux de pouvoir rassurer les personnes qui avaient pu concevoir des inquiétudes sur l'existence et l'avenir de l'École de musique religieuse de Paris, fondée et dirigée par notre regrettable ami, M. Niedermeyer. Malgré le vide que laisse dans l'établissement la perte aussi imprévue qu'irréparable de son chef, le train des études n'a pas subi la moindre interruption, et, grâce au concours et au dévouement des professeurs de l'École, toutes les parties de l'enseignement ont marché et continueront à marcher avec la plus parfaite régularité. M. Niedermeyer n'était pas seulement un directeur vigilant et un administrateur éclairé; il était chargé encore de trois cours, le cours de plain-chant et d'harmonie appliquée au plain-chant, le cours de composition instrumentale, et le cours d'enseignement supérieur de piano. Il fallait suppléer M. Niedermeyer dans ces diverses fonctions, et ce n'était pas chose facile. Voici comment les rôles ont été distribués. Le savant maître de chapelle de la Madeleine, M. Dietsch, déjà inspecteur des études musicales et professeur de l'établissement, exerce les fonctions de directeur, en même temps qu'il enseigne l'harmonie, le contre-point, la fugue et la composition instrumentale. Toutefois, M. Dietsch n'a consenti à assumer une pareille responsabilité qu'autant que M. le prince Poniatowski, déjà président de la commission d'examen, voudrait bien prendre le titre d'inspecteur général des études, titre que ce dernier a accepté. M. Loret joint à la classe d'orgue dont il était professeur la classe de plain-chant et d'accompagnement de plain-chant. M. Camille Saint-Saëns, l'habile organiste de la Madeleine, l'un de nos premiers pianistes-compositeurs, et qui possède son Sébastien Bach (on peut le dire sans figure) sur le bout du doigt, est entré en qualité de professeur de la classe supérieure de piano (première division). M. Allaire reste chargé de la classe de piano (seconde division). De leur côté, M. l'abbé Ritouret et M. l'abbé Laurier restent chargés de l'enseignement religieux et littéraire. La comptabilité et l'administration sont confiées aux soins de M. Alfred Niedermeyer fils.

Voilà donc l'École de musique religieuse de Paris, l'école-Niedermeyer, car c'est là son vrai nom, constituée aussi solidement qu'elle l'était naguère, et aussi digne que par le passé de l'intérêt des artistes, de la confiance du clergé et des familles.

J. D'OR...

— Dans l'article nécrologique que nous avons consacré à M. L. Niedermeyer, nous avons omis de mentionner deux discours prononcés sur sa tombe, l'un par M. Elwart, professeur au Conservatoire, l'autre par M. Gerdebat, ancien professeur de l'École.

NOUVELLES DIVERSES.

— On nous écrit d'Aix en Provence :

« Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, voulant prévenir la décadence du chant liturgique dans son diocèse, a pris une mesure qui rend obligatoire l'étude du plain-chant dans toutes les écoles dirigées par les Frères des écoles chrétiennes. Deux fois par semaine, dans les écoles de la ville d'Aix, un laïque zélé et habile, M. Louis Arnaud, va donner aux élèves, distribués en deux divisions, des leçons qui apprennent à ces jeunes enfants à chanter les louanges de Dieu avec la piété et le goût qui distinguaient nos pères. Les résultats obtenus depuis une année sont aussi consolants pour le pieux prélat qu'édifiants pour les fidèles. Si une semblable mesure était prise dans tous les diocèses, nous ne désespérerions pas de voir le chant ecclésiastique se relever dans l'opinion des masses, et reprendre son influence légitime sur les mœurs du foyer domestique, et partant, sur la société. »

— La deuxième messe solennelle de M. Léon Gastinel, pour la fête de l'Annonciation, célébrée le 8 avril à Notre-Dame, est une œuvre d'une grande valeur. Le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, sont des morceaux largement écrits et d'un style pur et religieux. Le *Sanctus* commence par un effet nouveau : la cloche, qui ordinairement est au maître-autel, et appelle les fidèles à l'adoration, cette fois est placée comme partie importante dans la composition. M. Gastinel, pour terminer sa partition, s'est servi du *Domine salvum* traditionnel, et l'a instrumenté pour toutes les ressources mises à sa disposition (400 artistes). (*Ménest.*)

— Les oratorios choisis pour être exécutés aux fêtes du mois d'août prochain, à Birmingham, sont l'*Elie* de Mendelssohn, *le Messie* de Haendel, la grande messe en *ré* de Beethoven, des fragments d'*Israël en Egypte*, *la Création* d'Haydn, *Judas Machabée* et *Samson* de Haendel.

— M. Félix Clément vient de publier, chez l'éditeur Adrien Leclerc, une *Histoire générale de la musique religieuse*. C'est un très-beau volume in-8° de près de six cents pages. Cet ouvrage est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur fait connaître les origines du plain-chant, les circonstances de son adoption dans l'Église ; il analyse sa constitution tonale; il décrit les divers drames liturgiques admis dans les différentes fêtes du culte; il examine les conditions auxquelles la musique peut être employée dans les offices divins ; il s'occupe ensuite des diverses réformes du chant grégorien. Dans la seconde, il donne la traduction d'une partie considérable du traité du cardinal Bona *De divinâ Psalmodiâ*, et une traduction d'un traité du révérend Henry Formby, sur la comparaison du plain-chant et de la musique moderne. L'auteur termine son long et consciencieux travail par l'examen de quelques objections populaires contre le plain-chant et par des considérations pratiques sur la restauration des mélodies grégoriennes. Nous n'avons fait encore que parcourir l'ouvrage de M. Félix Clément ; mais nous pouvons dire d'avance que si nous y trouvons certaines choses à critiquer, nous y trouvons aussi beaucoup à louer. Il y a telles pages que nous voudrions pouvoir citer, si l'espace nous le permettait, et auxquelles, d'ailleurs, nous nous proposons de faire plus tard de nombreux emprunts. L'ouvrage de M. Félix Clément doit faire partie de la bibliothèque de tout ecclésiastique comme de tout artiste qui s'occupe de chant d'église.

J.-L. HEUGEL, éditeur responsable.

Typ. Charles de Mourgues frères, rue J.-J. Rousseau, 8. — 1752.